

**Rapport de construction et  
d'équipement du Centre Régional de  
Formation du  
Personnel de l'Education (CRFPE)  
de Fatick en  
République du Sénégal**

**Juin 2014**

**AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION  
INTERNATIONALE  
(JICA)**

**MOHRI, ARCHITECT&ASSOCIATES, INC.**

<b>HM</b>
<b>JR</b>
<b>14-005</b>

## **PREFACE**

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a décidé de mener une étude préparatoire pour le Projet de construction et d'équipement du centre régional de formation du personnel de l'éducation de Fatick en République du Sénégal, et l'a confiée à Mohri, Architect & Associates, Inc.

La mission d'étude a tenu une série de discussions avec les officiels concernés du Gouvernement de la République du Sénégal et a effectué les études sur le terrain dans les zones objet du projet à compter du mois de juin 2013 au mois de mai 2014. Après le retour de la mission au Japon, l'étude a été approfondie et le présent rapport a été finalisé.

Je souhaite que le présent rapport puisse contribuer à la promotion du projet et au renforcement des relations amicales entre nos deux pays.

En terminant, je tiens à exprimer mes sincères remerciements aux officiels concernés du Gouvernement de la République du Sénégal pour leur étroite coopération apportée aux membres de la mission d'étude.

Juin 2014

Takao TODA  
Directeur Général  
Département du développement humain  
Agence Japonaise de Coopération Internationale

# RESUME

## 1. Description sommaire du pays

La République du Sénégal (ci-après désignée « le Sénégal ») est située à l'Ouest du continent africain au bord de l'océan Atlantique, et s'étend sur une superficie d'environ 197.000 km<sup>2</sup> et compte environ 13.730.000 habitants (Banque Mondiale, 2012). Le pays est limité au nord par la Mauritanie, à l'est par le Mali, et au sud par la Guinée et la Guinée-Bissau, et enclave la Gambie. La ville de Dakar, capitale du pays, qui est l'une des principales villes de l'Afrique occidentale, constitue, avec la ville d'Abidjan de la Côte d'Ivoire, les deux plus grands centres du commerce et des affaires de l'Afrique occidentale francophone.

La population est composée de 20 groupes ethniques, dont les Wolofs (44 %), les Peuls (23 %), les Sérères (15 %) et autres (18 %). 95 % de la population sont musulmans et le reste croit le christianisme ou la religion traditionnelle. La langue officielle est française et l'éducation en général est dispensée en français.

Sur le plan économique, le pays repose essentiellement sur l'agriculture et les principaux produits d'importation sont les produits alimentaires, les produits pétroliers et les biens d'investissement, tandis que ceux d'exportation sont les produits halieutiques, les huiles essentielles, les produits de phosphate et les produits d'arachide. En 2011, le secteur primaire occupe 15 % du PIB, le secteur secondaire 24 % et le secteur tertiaire 61 %. Le RNB par tête d'habitant était de 1.030 dollars US en 2012 (Banque Mondiale, 2013).

## 2. Arrière-Plan du Projet

Le gouvernement sénégalais affiche l'éducation de base universelle de qualité dans son « Programme Décennal de l'Education et de la Formation (2001-2011), ci-après désigné le PDEF », dans lequel l'éducation de base est désignée pour l'un des domaines les plus importants. Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement élémentaire au Sénégal a considérablement augmenté, de 75,8% en 2002/03 à 94,1% en 2011/12. Dans la région de Fatick, ce taux s'est amélioré en passant de 84,3% en 2002/03 à 94,1% en 2011/12. Pour faire face à l'évolution remarquable du nombre d'enfants scolarisés dans l'enseignement élémentaire, le gouvernement du Sénégal a introduit le système des enseignants volontaires, le raccourcissement du cycle de formation et l'abaissement des exigences de la qualification éligible au cycle de formation de l'enseignement élémentaire, ce qui a suscité finalement la dégradation de la qualité de l'enseignement élémentaire. En vue d'améliorer la qualité des enseignants, le gouvernement du Sénégal a décidé en 2011 la mise en place des centres régionaux de formation de personnels de l'éducation tout en unifiant les Ecoles de Formation d'Instituteur et les Pôles Régionaux de Formation, qui étaient alors soumis à la tutelle des Inspections d'académie. De plus, le Ministère de l'Education Nationale a lancé une orientation pour la prolongation du cycle de formation initiale des enseignants de l'enseignement élémentaire jusqu'à un an et le retour au baccalauréat pour la qualification éligible à la formation d'enseignants.

Le plan national d'éducation actuel est « le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence (PAQUET, 2013-2025) » qui vise à instituer le cycle fondamental assurant une continuité de l'élémentaire au moyen et à réaliser le taux d'achèvement de 100% du cycle de l'éducation de base à

l'horizon 2025. Tels objectifs reflètent les orientations de la Lettre de politique générale pour le secteur de l'éducation et de la formation (2012-2025). Comme il en est mentionné ci-dessus, l'accès à l'éducation s'améliore, mais la baisse de la qualité en conséquence de l'exécution du PDEF susmentionné est d'une acuité particulière, d'où le PAQUET intègre également le volet « amélioration des formations initiale et continue ».

Le Centre Régional de Formation de Personnels de l'Education (ci-après désigné le CRFPE) de Fatick a été créé en 2004 en utilisant les bâtiments existants qui sont fort vétustes aujourd'hui. Le Centre loue les locaux pour assurer le cours, mais à cause du manque de salles de cours, une partie d'élèves-maîtres et de formateurs sont obligés de partir dans d'autres régions pour prendre des cours ou suivre la formation. En effet, le besoin en construction dudit CRFPE est élevé d'autant plus que le bloc d'administration, la salle des formateurs et les salles de cours sont dispersés, ce qui se traduit par le fonctionnement inefficace y compris l'aspect financier d'une part, et que le CRFPE ne dispose même pas d'infrastructures et équipements minimaux nécessaires d'autre part. Dans un tel contexte, le gouvernement du Sénégal a formulé une requête au Japon pour une aide financière non remboursable pour la réalisation du « Projet de construction et d'équipement du Centre Régional de Formation du Personnel de l'Education de Fatick (ci-après désigné « le Projet ») ».

Le Projet consiste à construire un CRFPE d'une capacité d'accueil d'environ 300 personnes pour former les enseignants de l'enseignement préscolaire, élémentaire et moyen dans la région de Fatick en vue d'atteindre les objectifs susmentionnés. Les interventions qui feront l'objet de l'aide japonaise sont constituées de la construction des infrastructures (bloc de salles de cours, blocs de salles spécialisées 1 et 2, bloc d'administration, bloc d'auditorium, bloc de foyer socio-éducatif, et blocs de toilettes 1 et 2, soit 8 blocs au total), de la fourniture du matériel didactique et des différents équipements (équipements électriques et mécaniques), ainsi que de la mise en œuvre des activités de la composante soft relative à la maintenance des infrastructures et équipements.

### **3. Description sommaire du résultat d'études et contenu du Projet**

Sur la base de la requête, le gouvernement du Japon a envoyé une mission d'études préparatoires (conception sommaire) pendant la période du 29 juin au 28 juillet 2013, une mission de présentation de la conception sommaire / étude de conception détaillée pendant la période du 21 octobre au 6 novembre 2013 et une mission de présentation des documents de référence pour le dossier d'appel d'offres pendant la période du 12 au 20 avril 2014.

Au stade des études sur le terrain, il a été décidé de concevoir le projet suivant les principes ci-dessous indiqués, sur la base de la requête du gouvernement sénégalaise et du résultat des études et concertations sur le terrain.

#### **3-1 Détermination de la taille**

Le décret portant nouveau système de formation des enseignants promulgué en 2011 stipule que les CRFPE assurent la formation initiale des enseignants dans l'enseignement préscolaire, élémentaire, moyen et non formel ainsi que la formation continue des enseignants précités et des enseignants de secondaire. Dans le cadre du Projet, un CRFPE de 300 effectifs d'élèves dans l'enseignement préscolaire, élémentaire et moyen

sera construit.

### **3-2 Détermination du contenu des interventions japonaises**

La qualité des infrastructures sera au même niveau que celle des CRFPE existants (Dakar, Saint-Louis et Louga). Quant à la qualité des installations et équipements, il est important de mettre en place ceux qui sont faciles à entretenir sur place, la plupart d'entre eux étant les produits importés. Concernant le mobilier et les équipements, la qualité sera déterminée sur la base des mobilier/équipements installés dans les CRFPE existants (Dakar, Saint-Louis et Louga), et ils doivent être tous les produits pouvant s'approvisionner sur place du point de vue de la facilité de l'entretien.

Le CRFPE qui sera nouvellement construit sera conçu de manière que les travaux d'entretien notamment le nettoyage et la réparation soient faciles et qu'en principe l'entretien ne soit pas nécessaire pendant quelques années après sa réception, afin de minimiser les coûts d'entretien des infrastructures. De plus, sera mise en œuvre une composante soft concernant l'entretien des infrastructures et équipements dans le cadre de laquelle les activités seront menées pour que les nouvelles infrastructures puissent fonctionner et être entretenues dans les meilleures conditions. De même, et les encadrements techniques seront dispensées pour pouvoir utiliser les équipements sans problème au moyen de manuels d'utilisation d'équipements qui seront élaborés par le Projet.

### **3-3 Normes de conception**

Comme le Sénégal ne dispose pas de ses propres normes de construction ou de structure, les normes françaises (NF) y sont utilisées avec d'éventuelles modifications. Les infrastructures du Projet seront conçues sur la base des normes françaises et japonaises.

L'obtention du permis de construire est normalement exigée au Sénégal pour la construction des infrastructures, sauf le cas de construction par l'Etat ou dans le cadre de la coopération internationale comme le présent Projet.

### **3-4 Détermination du délai d'exécution des travaux**

Les projets précédents réalisés au Sénégal montrent que les activités liées à la soumission du projet, après la conclusion de l'Accord d'Agent et du contrat de consultant pour la conception détaillée et la supervision des travaux, se déroulent suivant les étapes ci-après : élaboration du dossier d'appel d'offres (1,5 mois), approbation du dossier d'appel d'offres (0,5 mois), dépouillement et évaluation des offres, négociation du contrat, approbation de la soumission par les autorités concernées et la conclusion du contrat des travaux (3,5 mois). Par conséquent, la durée des activités liées à la soumission est fixée à 5,5 mois.

Le délai d'exécution des travaux de construction est fixé à 21 mois (y compris le délai de fourniture du mobilier), sur la base des exemples des projets précédents. Dans le cadre du présent Projet qui consiste à construire 10 blocs d'infrastructures, du fait que les 2 blocs peuvent être démarrés simultanément sur le terrain, les travaux seront exécutés par groupe de 2 blocs qui démarrera l'un après l'autre.

### **3-5 Contenu du Projet**

Les locaux qui seront construits et le mobilier et équipements qui seront fournis dans le cadre du Projet sont comme suit :

**Infrastructures :**

	Rez-de-chaussée	1 <sup>er</sup> étage	Total (m <sup>2</sup> )
Bloc de salles de cours	276,19	276,19	552,38
Bloc de salles spécialisées 1	189,09	183,80	372,89
Bloc de salles spécialisées 2	159,00	150,41	309,41
Bloc d'administration	207,40	207,40	414,80
Bloc d'auditorium	387,50	-	387,50
Bloc de foyer socio-éducatif	210,58	-	210,58
Bloc de toilettes	126,63	-	126,63
Bloc d'installation	94,50	-	94,50
Gardiennage	30,48	-	30,48
Couloir couvert	238,86	242,58	481,44
Superficie totale (m <sup>2</sup> )			2980,61

**Mobilier :**

Salle		Mobilier fourni par la partie japonaise * Chiffre dans la parenthèse signifie la quantité par salle	Mobilier existant (Partie sénégalaise) * Chiffre dans la parenthèse signifie la quantité par salle
Bloc de salles de cours	Salles de cours	Table pour élèves (avec rangement) [36], Chaise pour élèves [36], Table pour professeur [1], Tableau noir [1]	Chaise de travail [1]
Bloc de salles spécialisées	Bibliothèque	Table pour élèves (sans rangement) [18], Etagère à livres (bois) [8], Bureau à un caisson [3], Etagère à livres (métallique) [5], Planning mural [1]	Chaise de travail [18], Fauteuil ministre dossier bas) [3]
	Salle informatique	Table de travail [2], Chaise pour élèves [36], Tableau noir [1], Bureau à deux caissons [1], Table d'ordinateur à deux niveaux [6]	Chaise de travail [5], Table d'ordinateur à deux niveaux [30]
	Salle polyvalente	Table pour élèves (avec rangement) [36], Table pour professeur [1], Chaise pour élèves [36], Tableau noir [2]	Chaise de travail [1]
	Salle de préparation	Table de travail [1], Meuble de rangement (métallique) [2], Etagère pour matériel (métallique) [1]	Chaise de travail [1]
	Magasin (à côté de salle polyvalente)	Table de travail [2], Meuble de rangement (métallique) [2], Etagère pour matériel (métallique) [6]	Chaise de travail [2]
	Magasin (à côté de salle informatique)	Table de travail [3], Meuble de rangement (métallique) [2], Etagère pour matériel (métallique) [2], Tableau blanc [1]	Chaise de travail [3]
Bloc de foyer socio-éducatif	Foyer socio-éducatif	Table de réunion [12], Chaise pour élèves [72]	
Bloc d'auditorium	Auditorium	Table de travail [2], Chaise pour élèves [24], Table de projecteur [2], Tableau blanc [2], Tribune [1]	
Bloc d'administration	Bureau du directeur du centre	Table basse [1], Fauteuil ministre dossier haut [1], Chaise pour trois personnes [2], Etagère à livres (métallique) [2], Planning mural	Bureau à deux caissons [1], Fauteuil ministre dossier bas) [2]

	Bureau du directeur des études	Table de réunion [1], Bureau à deux caissons [1], Fauteuil ministre dossier haut [1], Etagère à livres (métallique) [2], Planning mural [1]	Chaise de travail [6], Fauteuil ministre dossier bas) [2]
	Salle des formateurs/ cadre enseignant	Table de réunion [4], Meuble de rangement (métallique) [8]	Fauteuil ministre dossier bas) [24]
	Secrétariat	Etagère à livres (métallique) [1], Etagère pour matériel (métallique) [1], Planning mural [1]	Bureau à un caisson [1], Chaise de travail [5]
	Bureau des gestionnaires	Bureau à un caisson [2], Meuble de rangement (métallique) [2], Armoire à classeurs (métallique) [2]	Fauteuil ministre dossier bas) [2]
	Bureau du comptable matière	Table de travail [1], Bureau à un caisson [1], Meuble de rangement (métallique) [2], Etagère pour matériel (métallique) [2]	Chaise de travail [2], Fauteuil ministre dossier bas) [1]
	Bureau du surveillant général	Table de réunion [1], Bureau à un caisson [1], Etagère à livres (métallique) [2], Planning mural [1]	Chaise de travail [6], Fauteuil ministre dossier bas) [1]
	Bureau des surveillants	Bureau à un caisson [5], Meuble de rangement (métallique) [5]	Fauteuil ministre dossier bas) [5]
	Infirmierie	Bureau à un caisson [1], Chaise pour trois personnes [1], Meuble de rangement (métallique) [2]	Chaise de travail [1]
	Magasin	Meuble de rangement (métallique) [2], Etagère pour matériel (métallique) [2]	
Extérieur	Gardiennage	Bureau à un caisson [1], Chaise pour trois personnes [1]	Chaise de travail [1]

#### Equipement :

Salle		Equipements fournis par la partie japonaise * Chiffre dans la parenthèse signifie la quantité	Equipement existant (Partie sénégalaise) * Chiffre dans la parenthèse signifie la quantité
Bloc de salles spécialisées	Salle informatique	Ordinateur de bureau complet [8] Imprimante laser [2], Imprimante Inkjet/scanner (modèle combiné) [2], Onduleur (ASI) [19]	Ordinateur de bureau complet [30]
	Salle polyvalente	Caméscope numérique [2]	
Bloc d'auditorium	Auditorium	Vidéoprojecteur [2], Ecran de projection [2], Onduleur (ASI) [1]	

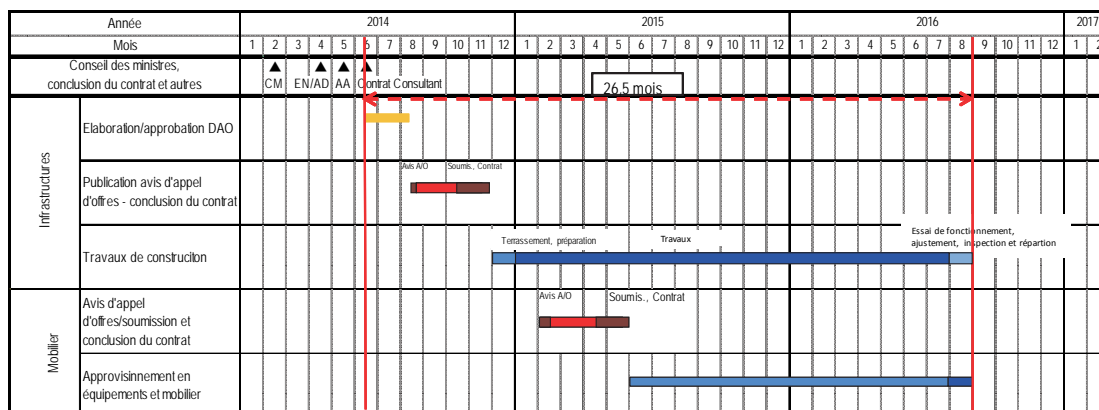
#### 4. Durée d'exécution du Projet

Les projets précédents réalisés au Sénégal montrent que les activités liées à la soumission du projet, après la conclusion de l'Accord d'Agent et du contrat de consultant pour la conception détaillée et la supervision des travaux, se déroulent suivant les étapes ci-après : élaboration du dossier d'appel d'offres (1,5 mois), approbation du dossier d'appel d'offres (0,5 mois), dépouillement et évaluation des offres, négociation du contrat, approbation de la soumission par les autorités concernées et la conclusion du contrat des travaux (3,5 mois). Par conséquent, la durée des activités liées à la soumission est fixée à 5,5 mois.

Les travaux de construction seront planifiés sur la base du résultat d'examen du nombre de blocs pouvant être démarrés simultanément et sans difficulté. Le calendrier d'exécution des travaux sera élaboré de manière que les travaux de chacun des groupes de blocs du site démarrent successivement avec un décalage, dont la durée d'exécution de chacun se chevauche l'un sur l'autre.

Le délai d'exécution des travaux de construction est fixé à 21 mois (y compris le délai de fourniture du mobilier), sur la base des exemples des projets précédents.

Le schéma ci-après montre le calendrier d'exécution du Projet.



Calendrier d'exécution du Projet

## 5. Evaluation du Projet

### 5-1. Pertinence du Projet

Le Projet consiste à contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (ci-après désigné « SNDES ») qui est un plan national de développement et du PAQUET qui est un plan de développement du secteur de l'éducation du Sénégal. En effet, il permettra d'appuyer en partie l'initiative du gouvernement sénégalais pour répondre au besoin en formation des enseignants de qualité. Plus concrètement, il vise à mettre en place les infrastructures et les équipements dans le CRFPE de Fatick où la vétusté avancée des infrastructures rend la gestion inefficace sur le plan matériel notamment, et à travers la mise en œuvre du projet, à répondre au problème d'urgence de la baisse de qualité des enseignants au Sénégal.

De plus, le Japon place « l'amélioration du service social de base » parmi les axes prioritaires de sa politique d'aide par pays destinée au Sénégal, pour laquelle il se promet d'offrir « le soutien pour l'amélioration qualitative et le renforcement de l'administration éducative ». Le présent Projet, ayant pour objectif d'améliorer la qualité de l'éducation, s'inscrit dans la lignée de cette politique. De même, le Japon fournit ses appuis au Sénégal dans le secteur de l'éducation, à travers notamment la construction des infrastructures scolaires sur le financement du don, les projets de coopération technique du type étude de développement en matière d'administration locale d'éducation et de gestion d'école et l'envoi de volontaires. Par conséquent, il peut se conclure que le Japon maintient une position relativement



prédominante dans le secteur de l'éducation.

En outre, le présent Projet contribue à atteindre l'Objectif 2 « Assurer l'éducation primaire pour tous » des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et les objectifs chiffrés tels que celui de « fournir l'éducation de qualité à 20 millions de nouveaux enfants » fixé dans le « Plan d'action de Yokohama 2013 – 2017 » de la TICAD V.

Le Projet est jugé pertinent pour les raisons ci-dessous indiquées, comme projet de coopération sous financement du don du gouvernement du Japon.

#### 5-2. Efficacité du Projet

La mise en œuvre du Projet pourra avoir les effets quantitatifs suivants :

- Le nombre d'enseignants formés dans le CRFPE de Fatick qui était de 197 en 2012/2013 (valeur de référence) s'accroîtra à 300 en 2020/21 (3 ans après l'achèvement du Projet).

De même, elle pourra avoir les effets qualitatifs ci-dessous mentionnés :

- L'amélioration de l'environnement d'apprentissage permettra de dispenser les formations de qualité aux enseignants ;
- La formation d'enseignants de qualité permettra de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement élémentaire et moyen.

# TABLE DES MATIERES

Préface

Résumé

Table des matières

Localisation du projet / Perspective / Photos

Liste des tableaux et figures / Abréviations

## **Chapitre 1 Arrière-plan du projet..... 1-1**

**1.1 Contexte, historique et aperçu de la coopération financière non remboursable ..... 1-1**

**1.2 Conditions naturelles..... 1-1**

**1.3 Considérations environnementales et sociales ..... 1-1**

## **Chapitre 2 Contenu du projet..... 2-1**

**2.1 Aperçu du projet ..... 2-1**

**2.1.1 Objectif global et objectif du projet ..... 2-1**

**2.1.2 Aperçu du Projet..... 2-2**

**2.2 Conception sommaire du projet de coopération..... 2-3**

**2.2.1 Principes de la conception ..... 2-3**

**2.2.1.1 Principes de base..... 2-3**

**2.2.1.2 Principes relatifs aux conditions naturelles ..... 2-5**

**2.2.1.3 Principes relatifs aux conditions socioéconomiques..... 2-6**

**2.2.1.4 Principes relatifs à la situation de la construction et de l’approvisionnement ..... 2-6**

**2.2.1.5 Principes relatifs à l’utilisation des entrepreneurs et consultants locaux ..... 2-7**

**2.2.1.6 Principes relatifs à détermination de la qualité des infrastructures, mobilier et  
équipements ..... 2-7**

**2.2.1.7 Principes relatifs à la gestion de la qualité ..... 2-12**

**2.2.1.8 Principes relatifs à la capacité de gestion et de maintenance de l’organisme  
d’exécution..... 2-12**

**2.2.1.9 Principes relatifs à la durée d’exécution des travaux ..... 2-12**

**2.2.2 Plan de base (plan d’infrastructure et plan d’équipement) ..... 2-13**

**2.2.2.1 Contenu de la requête..... 2-13**

**2.2.2.2 Composantes du projet..... 2-15**

**2.2.2.3 Taille du Projet..... 2-18**

**2.2.2.4 Plan d’architecture..... 2-18**

**2.2.3 Plans de concept sommaire..... 2-30**

**2.2.4 Plan d’exécution des travaux / Plan d’approvisionnement ..... 2-34**

**2.2.4.1 Principes d’exécution des travaux / Principes d’approvisionnement ..... 2-34**

**2.2.4.2 Points à tenir compte pour l’exécution des travaux et l’approvisionnement ..... 2-39**

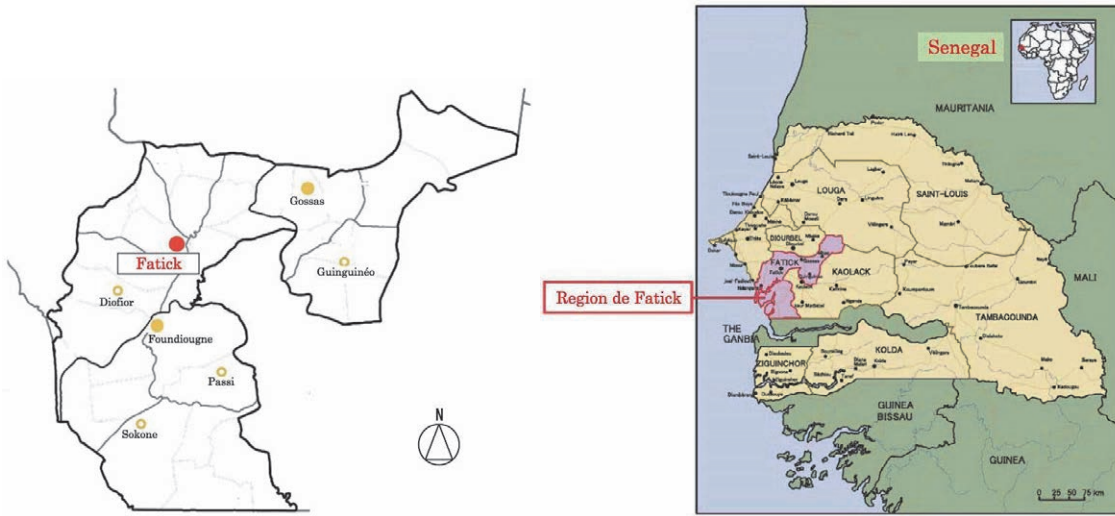
2.2.4.3	Répartition des travaux de construction/approvisionnement/installation .....	2-39
2.2.4.4	Plan de supervision des travaux de construction/approvisionnement .....	2-40
2.2.4.5	Plan de contrôle de la qualité.....	2-41
2.2.4.6	Plan d’approvisionnement en matériaux et matériels .....	2-41
2.2.4.7	Plan de composante soft .....	2-42
2.2.4.8	Calendrier d’exécution .....	2-45
2.3	Travaux et prestations à la charge du pays bénéficiaire .....	2-46
2.4	Plan de gestion et de maintenance du Projet .....	2-48
2.4.1	Plan de gestion .....	2-48
2.5	Coût approximatif du Projet .....	2-52
2.5.1	Coût approximatif du Projet de coopération.....	2-52
2.5.2	Frais de gestion et de maintenance .....	2-53
2.5.2.1	Frais annuels.....	2-53
2.5.2.2	Frais sur le moyen et long terme.....	2-54
<b>Chapitre 3</b>	<b>Evaluation du Projet .....</b>	<b>3-1</b>
3.1	Conditions préalables pour la mise en œuvre du Projet .....	3-1
3.2	Intrants de la partie sénégalaise nécessaires pour l’atteinte de l’objectif global du Projet .....	3-1
3.3	Hypothèse – risque .....	3-1
3.4	Evaluation du Projet .....	3-1
3.4.1	Pertinence du Projet.....	3-1
3.4.2	Efficacité .....	3-3

## Annexes

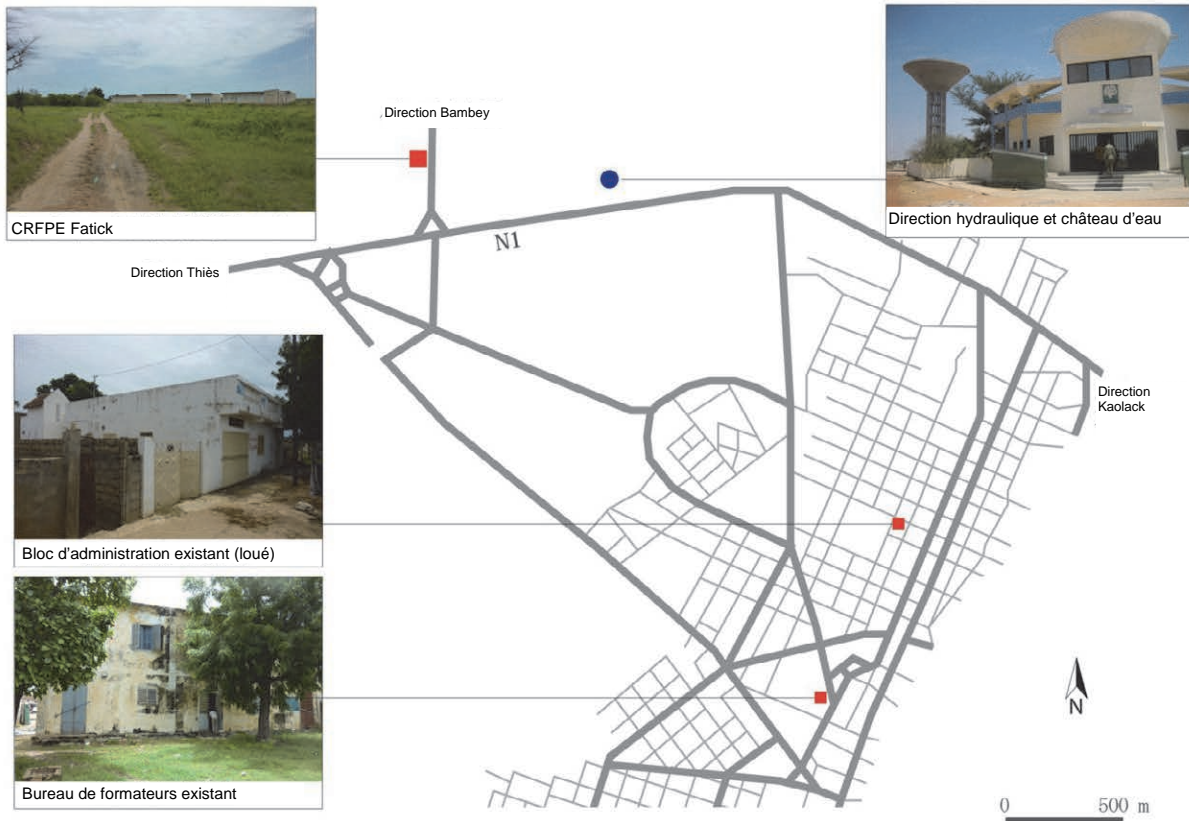
1. Liste des membres des missions d’étude
2. Programme des missions d’étude
3. Liste des personnes rencontrées
4. Procès-verbaux des discussions
5. Plan de composante soft
6. Autres références et informations
  - (1) Liste des documents collectés
  - (2) Plan de masse du CRFPE Fatick

# CARTE DE LOCALISATION

## Localisation du projet



## Site du projet et localisation d'autres infrastructures en rapport avec le projet





Perspective



## 1. Etat actuel du site cible



Photo 1 : Bâtiment de l'école située à l'est du site du projet



Photo 2 : Vue sur le côté ouest du site du projet



Photo 3 : Blocs de toilettes situés au sud du site du projet



Photo 4 : Route face au site du projet



Photo 5 : Bloc d'administration existant (en location) du CREPE de Fatick



Photo 6 : Bureau de formateurs des enseignants en service du CRFPE de Fatick













Photo 7 : Photocopieuse gardée dans le bloc d'administration du CREPE de Fatick












Photo 8 : Archive dans le bureau de formateurs des enseignants en serive du CRFPE de Fatick





## 2. Etats actuels des CREPE d'autres régions

	CRFPE Dakar	CRFPE Saint-Louis	CRFPE Louga
Salle de cours	 <p>Équipée de 36 chaises et 36 tables par salle</p>	 <p>Dimension des salles de cours sont différentes des unes et autres</p>	 <p>Salle de cours un peu pléthorique</p>
Salle de micro-enseignement	 <p>Le micro-enseignement est pratiqué dans une salle de cours ordinaire réaménagée</p>	 <p>Le micro-enseignement est pratiqué à l' microprimaire attenante</p>	 <p>Le micro-enseignement est pratiqué dans une salle de cours ordinaire en invitant des élèves de l'école primaire attenante</p>
Production d'outils informatiques	 <p>Cette salle est utilisée comme salle de reprographie.</p>		
Bibliothèque	 <p>Equipée d'étagère à livres</p>	 <p>Avec un bureau de bibliothécaire</p>	 <p>Equipée d'un espace de lecture</p>





	CRFPE Dakar	CRFPE Saint-Louis	CRFPE Louga
Salle informatique	 <p>20 PC</p>	 <p>20 PC</p>	 <p>24 PC</p>
Laboratoire physique		 <p>Cette salle sera utilisée comme salle de cours ordinaire et les expérimentations réelles seront effectuées dans le laboratoire du lycée à proximité.</p>	 <p>Cette salle sera transformée en salle informatique</p>
Laboratoire chimique		 <p>Cette salle sera utilisée comme salle de cours ordinaire et les expérimentations réelles seront effectuées dans le laboratoire du lycée à proximité.</p>	 <p>Cette salle n'est pas utilisée comme salle de science et est utilisée comme salles de cours ordinaires</p>
Laboratoire biologique et SVT		 <p>Cette salle sera utilisée comme salle de cours ordinaire et les expérimentations réelles seront effectuées dans le laboratoire du lycée à proximité.</p>	

	CRFPE Dakar	CRFPE Saint-Louis	CRFPE Louga
Auditorium	 <p>Capacité 150 places, avec podium, type de disposition hall d'assemblée</p>	 <p>Une salle de cours ordinaire relativement grande (7,7 m X 15,0 m) est utilisée en même temps comme auditorium.</p>	 <p>Capacité 200 places, avec podium, 3 gradins</p>
Foyer socio-éducatif		 <p>Utilisée des fois comme auditorium</p>	
Cuisine	 <p>Cuisine pour foyer</p>		
Toilettes	 <p>Lavabo</p>	(Aucune photo)	 <p>Il existe 2 types</p>
Bureau du directeur du centre	(Aucune photo)	 <p>Bureau équipé de la douche et de la toilette pour directeur du centre</p>	 <p>Bureau équipé de la douche et de la toilette pour directeur du centre</p>

	CRFPE Dakar	CRFPE Saint-Louis	CRFPE Louga
Bureau du directeur des études	 <p>Avec un coin de réunion</p>	 <p>Il y a des chaises pour visiteurs.</p>	
Salle des formateurs/ cadre enseignant	 <p>Cette salle est utilisée en même temps comme salle de consultation d'élèves.</p>	 <p>En outre de la salle de formateurs, il existe un bureau de formateurs (nombreux bureaux ne sont pas utilisés)</p>	 <p>Seulement avec la salle de formateurs</p>
Bureau comptable matière	 <p>Bureau du comptable matières</p>	 <p>Bureau servant également d'une salle de reprographie</p>	(Aucune photo)
Bureau de Surveillant Général	(Aucune photo)	 <p>Ce centre ne dispose pas d'un bureau de surveillant général, mais il dispose d'un bureau de surveillant</p>	 <p>1 Bur. de Sur. Général et 1 Bureau Surveillant</p>



	<b>CRFPE Dakar</b>	<b>CRFPE Saint-Louis</b>	<b>CRFPE Louga</b>
Infirmierie	(Aucune photo)	 <p>Salle de consultation, salle de traitement, salle d'attente, salle annexe</p>	 <p>L'ancien logement de formateur est transformé en infirmerie. L'infirmerie est dotée d'une salle d'attente, d'une salle de consultation, d'une salle de traitement et d'une salle de repos (toutefois, le formateur en charge d'infirmerie étant absent, ces locaux sont utilisés comme salle d'attente).</p>

## LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableau 2-1	Besoin en formation d'enseignants en élémentaire par région .....	2-4
Tableau 2-2	Besoin en formation d'enseignants en moyen par région .....	2-4
Tableau 2-3	Evolution du nombre d'élèves en élémentaire (comparaison entre la prévision et le résultat) .....	2-5
Tableau 2-4	Evolution du nombre d'enseignants en élémentaire (comparaison entre la prévision et le résultat).....	2-5
Tableau 2-5	Catégorie des entreprises de construction.....	2-7
Tableau 2-6	Spécifications des infrastructures des CRFPE.....	2-8
Tableau 2-7	Composantes d'infrastructures demandées.....	2-13
Tableau 2-8	Contenu de la requête relative au mobilier.....	2-14
Tableau 2-9	Contenu de la requête relative aux équipements.....	2-15
Tableau 2-10	Superficie des salles .....	2-21
Tableau 2-11	Plan de disposition des installations.....	2-25
Tableau 2-12	Demande supplémentaire relative au mobilier.....	2-26
Tableau 2-13	Demande supplémentaire relative aux équipements Tableau.....	2-26
Tableau 2-14	Mobilier cible du Projet.....	2-27
Tableau 2-15	Résultats de l'évaluation des équipements.....	2-29
Tableau 2-16	Equipements cibles du Projet et quantité pour chaque salle .....	2-30
Tableau 2-17	Disposition du personnel de l'Agent d'approvisionnement.....	2-35
Tableau 2-18	Mise en place du personnel du Consultant.....	2-38
Tableau 2-19	Principaux éléments du contrôle de la qualité dans la phase de gros-œuvre (ébauche).....	2-41
Tableau 2-20	Pays d'approvisionnement et d'origine des principaux matériaux .....	2-42
Tableau 2-21	Evolution du budget du CRFPE de Fatick .....	2-44
Tableau 2-22	Liste des travaux à la charge de la partie sénégalaise .....	2-48
Tableau 2-23	Evolution du nombre d'élèves-maîtres et de formateurs au CRFPE de Fatick et l'estimation pour l'année 2016/2017 .....	2-49
Tableau 2-24	Situation de la maintenance dans les CRFPE.....	2-51
Tableau 2-25	Détails des frais à la charge de la partie sénégalaise .....	2-52
Tableau 2-26	Budget nécessaire estimé après l'aménagement du CRFPE de Fatick.....	2-53
Tableau 2-27	Salaire du personnel du CRFPE.....	2-54
Tableau 2-28	Estimation des frais de maintenance .....	2-55
Figure 2-1	Bloc de salles de cours : Plans et façades.....	2-31
Figure 2-2	Bloc d'administration : Plans et façades .....	2-32
Figure 2-3	Bloc de salles de cours spécialisées : Plans et façades.....	2-33
Figure 2-4	Schéma d'exécution du Projet (ébauche).....	2-34
Figure 2-5	Système de supervision des travaux de construction .....	2-37
Figure 2-6	Calendrier d'exécution du Projet .....	2-46

## ABREVIATIONS

AA	Accord d'Agent
A/D	Accord de don
ASI	Alimentation sans interruption
A/O	Appel d'offres
ADSL	Asymmetric Digital Subscriber Line
A/P	Autorisation de paiement
CRFPE	Centres Régionaux de Formation de Personnels de l'Education
CGE	Comité de Gestion d'Ecole
CB	Concrete Brock
CGE	Conseil de Gestion d'Établissement
CM	Conseil des Ministres
DEMSG	Direction de l'Enseignement Moyen Secondaire Général
DFC	Direction de la Formation et Communication
DPRE	Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education
DAGE	Direction de l'Administration générale et de l'Equipeement
DAJLD	Direction des Affaires Juridiques, des liaisons et de la documentation
DCS	Direction des Constructions Scolaires
DEqS	Direction des Equipements Scolaires
DRH	Direction des Ressources Humaines
DAO	Dossier d'appel d'offres
EFI	Ecole de formation des instituteurs
EPQ	Education Priorité Qualité
E/N	Exchange of Notes
FASTEF	Faculté des Sciences et Technologies de l'Education et Formation
G/A	Grant Agreement
HA	Haute Adhérence
IGEN	Inspecteurs Généraux de l'Education Nationale
IEF	Inspection de l'Education et de la Formation
IA	Inspections d'Académie
IA	Instituteur Adjoint
JICA	Japan International Cooperation Agency (Agence Japonaise de Coopération Internationale)
JICS	Japan International Cooperation System
LAN	Local Area Network (Réseau local)
MEN	Ministere de l'Education Nationale

NF	Normes françaises
PRF	Pôle régional de formation
PIB	Produit intérieur brut
PAQUET	Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence 2013-2025
PDEF	Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation
PAES	Projet pour l'amélioration de l'environnement scolaire
RNB	Revenu national brut,
SVT	Sciences de la vie et de la Terre
SNDES	Stratégie Nationale de Développement Économique et Social
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)
USAID	United States Agency for International Development

## **Chapitre 1 Arrière-plan du projet**



## **Chapitre 1 Arrière-plan du projet**

### **1.1 Contexte, historique et aperçu de la coopération financière non remboursable**

Le gouvernement de la République du Sénégal affiche l'éducation de base universelle de qualité dans le PDEF (2001-2011) dans lequel l'éducation de base est désignée pour l'un des domaines les plus importants. Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement élémentaire au Sénégal a considérablement augmenté, de 67,2% en 2000 à 94,1% en 2011, et le nombre d'élèves pour l'année scolaire 2011/12 a atteint 1.783.000. Dans la région de Fatick, ce taux s'est amélioré en passant de 67,3% en 2000 à 94,1% en 2011.

Pour faire face à l'évolution remarquable du nombre d'enfants scolarisés dans l'enseignement élémentaire, le gouvernement du Sénégal a introduit en 1995 le système des enseignants volontaires en vue de raccourcir le cycle de formation initiale de 4 ans à 6 mois. En outre, cette tentative s'est lancée avec un abaissement des exigences de la qualification éligible au cycle de formation initiale pour l'enseignement élémentaire – du baccalauréat au brevet de fin d'étude moyenne – qui a suscité finalement la dégradation de la qualité de l'enseignement élémentaire. En vue d'améliorer la qualité des enseignants, le gouvernement du Sénégal a décidé en 2011 la mise en place des CRFPE tout en unifiant les EFI et les PRF, qui étaient alors soumis à la tutelle des Inspections d'académie. De plus, le Ministère de l'Education Nationale a lancé une orientation pour la prolongation du cycle de formation initiale des enseignants de l'enseignement élémentaire jusqu'à un an et le retour au baccalauréat pour la qualification éligible à la formation du cycle d'enseignants. Il est attendu que le CRFPE, qui se chargera de manière intégrée de la formation des enseignants pour l'élémentaire et le moyen et du renforcement de la capacité de ceux-ci, jouera un rôle majeur dans le renforcement de la capacité des enseignants dans la région cible.

Le CRFPE de Fatick a été créé en 2004 dans les bâtiments utilisés depuis longtemps pour un autre but et assure la formation d'environ 300 personnes par an. Mais, ces dernières années, en raison de la vétusté des bâtiments, les cours sont dispensés dans des salles de cours provisoires, et faute de salles de cours, une partie d'élèves-maîtres suivent leur formation dans la région de Kaolack.

C'est dans ce contexte que le gouvernement du Sénégal a adressé au gouvernement du Japon une requête d'aide financière non remboursable pour le présent Projet.

### **1.2 Conditions naturelles**

Le climat du Sénégal est composé de la saison des pluies est de la saison sèche, la saison des pluies de juin à octobre et la saison sèche de novembre à mai, grosso modo. Dans la région de Fatick, située dans la zone intérieure, il arrive que la température dépasse 40°C. Durant la saison sèche, la terre devient sèche et poussiéreuse.

### **1.3 Considérations environnementales et sociales**

Le présent Projet porte sur la construction des infrastructures dans un site à 4km du centre-ville de

Fatick. Le Projet nécessite en effet l'abattage de quelques arbres, mais pas de grand terrassement. Par conséquent, le projet ne donne pas d'impacts négatifs sur le plan environnemental, ni sur le plan social, car la mise en œuvre du projet n'exige pas de déplacement des habitants, etc.

Il est donc considéré que le Projet correspond à la catégorie C, « projets dont les activités de coopération engendrent des risques d'impacts négatifs minimales ou quasi inexistantes » selon les Lignes directrices relatives aux considérations environnementales et sociales de la JICA.

## **Chapitre 2 Contenu du projet**

## **Chapitre 2 Contenu du projet**

### **2.1 Aperçu du projet**

#### **2.1.1 Objectif global et objectif du projet**

Le gouvernement de la République du Sénégal affiche l'éducation de base universelle de qualité dans le PDEF (2001-2011) dans lequel l'éducation de base est désignée pour l'un des domaines les plus importants.

Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement élémentaire au Sénégal a considérablement augmenté, de 75,8% en 2002/03 à 94,1% en 2011/12. Dans la région de Fatick, ce taux s'est amélioré en passant de 84,3% en 2002/03 à 94,1% en 2011/12. Et le nombre d'enfants scolarisés pour l'année scolaire 2011/12 était de 1.783.000 environ au Sénégal.

De même, le taux brut de scolarisation de l'enseignement moyen a augmenté de 27,2% en 2002/03 à 56,4% en 2011/12 au niveau national, et de 24,0% à 64,5% dans la région de Fatick dans la même période. Le nombre d'enfants scolarisés pour l'année scolaire 2011/12 était de 674.000 environ.

Pour faire face à l'évolution remarquable du nombre d'enfants scolarisés dans l'enseignement élémentaire, le gouvernement du Sénégal a introduit en 1995 le système des enseignants volontaires en vue de raccourcir le cycle de formation initiale de 4 ans à 6 mois. En outre, cette tentative s'est lancée avec un abaissement des exigences de la qualification éligible au cycle de formation initiale pour l'enseignement élémentaire – du baccalauréat au brevet de fin d'étude moyenne – qui a suscité finalement la dégradation de la qualité de l'enseignement élémentaire. En vue d'améliorer la qualité des enseignants, le gouvernement du Sénégal a décidé en 2011 la mise en place des CRFPE tout en unifiant les Ecoles de Formation d'Instituteur et les Pôles Régionaux de Formation, qui étaient alors soumis à la tutelle des Inspections d'académie. De plus, le Ministère de l'Education Nationale a lancé une orientation pour la prolongation du cycle de formation initiale des enseignants de l'enseignement élémentaire jusqu'à un an et le retour au baccalauréat pour la qualification éligible à la formation du cycle d'enseignants.

Le plan national d'éducation actuel est « le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence (PAQUET, 2013-2025) qui vise à instituer le cycle fondamental assurant une continuité de l'élémentaire au moyen et à réaliser le taux d'achèvement de 100% du curriculum de l'éducation de base à l'horizon 2025. Tels objectifs reflètent les orientations de la Lettre de politique générale pour le secteur de l'éducation et de la formation (2012-2025).

La concentration des enseignants à Dakar a provoqué de graves problèmes comme la disparité entre la capitale et les régions. Les autorités sénégalaises, y compris le Ministère de l'éducation, sont engagées à la décentralisation et la déconcentration.

L'accès à l'éducation a été en effet amélioré, mais la baisse de la qualité a été constatée au cours de

l'exécution du PDEF susmentionné. C'est ainsi que le PAQUET intègre également le volet « amélioration des formations initiale et continue ».

Le CRFPE de Fatick a été créé en 2004 en utilisant les bâtiments existants qui sont fort vétustes aujourd'hui. Le Centre loue les locaux pour assurer le cours, mais à cause du manque de salles de cours, une partie d'élèves-maîtres et de formateurs sont obligés de partir dans d'autres régions pour prendre des cours ou suivre la formation. En outre, le bloc d'administration, le bureau de formateurs et les blocs de salles de cours se trouvent dispersés, rendant inefficace la gestion y compris sur le plan financier, et les infrastructures et matériels minimum sont insuffisants. D'où la nécessité accrue d'aménager le CRFPE.

Dans ce contexte, le gouvernement du Sénégal a adressé au gouvernement du Japon une requête d'aide financière non remboursable pour le « Projet de construction et d'équipement du Centre régional de formation du personnel de l'éducation de Fatick (ci-après désigné « Projet »).

Ce projet a pour objectif de construire les infrastructures d'un centre régional de formation du personnel de l'éducation (ci-après désigné « CRFPE ») dans la région de Fatick en le dotant de l'ensemble des matériels et équipements nécessaires, en vue de l'amélioration de la qualité des formations initiale et continue dans cette région pour contribuer à la formation de personnels hautement qualifiés.

### **2.1.2 Aperçu du Projet**

Le Projet consiste à aménager un CRFPE dans la région de Fatick pour la formation de 300 personnes dans l'enseignement préscolaire, élémentaire et moyen, en vue d'atteindre les objectifs susmentionnés. Ce Projet vise à l'amélioration de la qualité d'enseignants dans la région ciblée, et l'utilisation adéquate des infrastructures et équipements ainsi aménagés du CRFPE de Fatick.

Les interventions qui feront l'objet de la coopération dans le cadre du Projet sont les suivantes : construction des infrastructures (8 blocs au total, à savoir, bloc de salles de cours, blocs de salles spécialisées 1 et 2, bloc d'administration, bloc d'auditorium, bloc de foyer socio-éducatif, blocs de toilettes 1 et 2), fourniture du mobilier scolaire et équipements (Installations électriques et mécaniques), et exécution de la composante soft relative à la maintenance des infrastructures et équipements.

## **2.2 Conception sommaire du projet de coopération**

### **2.2.1 Principes de la conception**

#### **2.2.1.1 Principes de base**

Le décret portant nouveau système de formation des enseignants promulgué en 2011 stipule que les CRFPE assurent la formation initiale des enseignants dans l'enseignant préscolaire, élémentaire, moyen et non formel ainsi que la formation continue des enseignants précités et des enseignants de secondaire. Dans ce contexte, le Projet aménagera un CRFPE de 300 effectifs d'élèves dans l'enseignement préscolaire, élémentaire et moyen.

Pour déterminer la taille des infrastructures, en raison d'absence de la prévision à moyen et à long terme sur le nombre des élèves-maîtres inscrits dans chaque CRFPE, le calcul a été effectué pour estimer la taille adéquate, sur la base des études et des statistiques réalisées au niveau central par le MEN et en se référant à la situation réelle d'inscription des CRFPE. Concrètement, la méthode de calcul adoptée était la suivante :

Le MEN, de concert avec l'USAID, a effectué en 2011 une étude de faisabilité des Centres régionaux de formation des personnels de l'éducation (CRFPE)<sup>1</sup>. Cette étude a quantifié le besoin en formation d'enseignants par région en utilisant le recensement de l'année 2010-11, la prévision sur l'évolution du nombre d'élèves et d'étudiants établie par le MEN disponible lors de l'étude en 2011 et le ratio élèves/maître dans l'élémentaire (33 élèves/maître) défini dans le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence (PAQUET) qui est le plan national du secteur de l'éducation en vigueur du Sénégal et en prenant en compte de la situation de scolarisation de chaque région.

Le besoin en formation des enseignants en élémentaire et moyen dans le CRFPE de Fatick à l'année 2015-16 qui correspond à l'année d'achèvement des travaux dans ce projet est estimé respectivement à 144 personnes et 160 personnes comme indiqué dans les tableaux 3-6 et 3-7, soit 304 enseignants au total)<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup>USAID/EPQ, Etude de faisabilité des Centres régionaux de formation des personnels de l'éducation (CRFPE), janvier 2012

<sup>2</sup>La formation des enseignants actuellement en exercice est assurée en principe par les formateurs qui se déplacent à chaque lieu de travail, et la fréquence d'utilisation des infrastructures est faible dans le CRFPE où les cours magistraux sont donnés pendant seulement un à quelques jours.

**Tableau 2-1 Besoin en formation d'enseignants en élémentaire par région**

IA/Année	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
Dakar	211	191	172	155	140	73
Diourbel	221	241	262	283	304	46
Fatick	29	153	154	154	155	144
Kafrine	40	40	41	76	76	71
Kaolack	448	486	527	573	624	392
Kédougou	12	12	12	40	38	42
Kolda	95	97	99	169	171	152
Louga	86	97	107	117	126	24
Matam	92	96	99	188	193	146
Sédhiou	65	125	129	134	138	103
Saint Louis	57	65	73	230	234	188
Tambacounda	115	120	125	130	135	72
Thiès	225	235	244	254	264	168
Ziguinchor	136	142	148	154	161	134
Total	1 832	2 100	2 192	2 657	2 759	1 755
Part du CRFPE de Fatick dans le total (%)	1,6	7,3	7,0	5,8	5,6	8,2

**Source :** USAID/EPQ, Etude de faisabilité des Centres régionaux de formation des personnels de l'éducation (CRFPE), 2012

**Tableau 2-2 Besoin en formation d'enseignants en moyen par région**

IA/Année	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
Dakar	548	536	554	521	453	180
Diourbel	80	95	104	131	166	210
Fatick	133	142	148	144	146	160
Kafrine	31	36	40	41	39	39
Kaolack	132	157	175	199	231	274
Kédougou	6	10	13	17	24	43
Kolda	91	96	102	92	84	78
Louga	72	81	92	104	116	139
Matam	62	62	68	65	63	68
Sédhiou	79	74	73	69	68	72
Saint Louis	75	92	102	113	127	153
Tambacounda	72	89	121	138	159	171
Thiès	164	200	228	252	287	338
Ziguinchor	164	146	130	121	117	114
Total	1 709	1 816	1 950	2 007	2 080	2 039
Part du CRFPE de Fatick dans le total (%)	7,8	7,8	7,6	7,2	7,0	7,9

**Source :** USAID/EPQ, Etude de faisabilité des Centres régionaux de formation des personnels de l'éducation (CRFPE), 2012

Pour examiner la validité de ces chiffres utilisés dans le calcul de cette étude, la prévision du nombre d'élèves et d'étudiants et le ratio élèves/maître à atteindre utilisés dans l'étude ont été vérifiés contre les chiffres réels publiés dans le Rapport national sur la situation de l'éducation 2012. Cette comparaison a permis de constater que les chiffres prévisionnels évoluaient proches du résultat jusque'à présent. Pour donner des exemples de ce travail de vérification, les tableaux 3-8 et 3-9 montrent le résultat de comparaison entre la prévision et le résultat dans l'évolution du nombre d'élèves et d'enseignants en élémentaire et du ratio élève/maître.

**Tableau 2-3 Evolution du nombre d'élèves en élémentaire (comparaison entre la prévision et le résultat)**

	2009/10 (L'année servant de base à la prévision)	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
Prévision du nombre d'élèves	-	1 747 903	1 805 219	1 867 122	1 933 770	2 005 312	2 045 320
Résultat	1 695 007	1 725 839	1 783 178	-	-	-	-

Source : chiffres prévisionnels (cases hachurées) : USAID/EPQ, Etude de faisabilité des Centres régionaux de formation des personnels de l'éducation (CRFPE), 2012 ; chiffres réels : Rapport national sur la situation de l'éducation 2012

**Tableau 2-4 Evolution du nombre d'enseignants en élémentaire (comparaison entre la prévision et le résultat)**

	2009/10 (L'année servant de base à la prévision)	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
Prévision du nombre de recrutés	-	1 831	2 098	2 191	2 657	2 761	1 755
Prévision du nombre d'enseignants	-	50 117	50 321	50 624	51 423	52 340	52 525
Résultat	50 369	44 704	56 284	-	-	-	-
Ratio élève/maitre (prévision)	-	33,7	34,4	35,4	35,8	36,4	37,7
Ratio élève/maitre (résultat)	33,7	38,6	31,7	-	-	-	-

Source : chiffres prévisionnels (cases hachurées) : USAID/EPQ, Etude de faisabilité des Centres régionaux de formation des personnels de l'éducation (CRFPE), 2012 ; chiffres réels : Rapport national sur la situation de l'éducation 2012

Étant donné que, de la vérification ci-dessus, la prévision de l'étude est jugée pertinente pour calculer le besoin en formation d'enseignants par région, le présent Projet fixe la capacité totale d'accueil de la filière de formation des des enseignants en élémentaire et moyen à environ 300 personnes.

### 2.2.1.2 Principes relatifs aux conditions naturelles

#### (1) Conditions climatiques

Le climat du site du Projet est composé de la saison des pluies est de la saison sèche, la saison des pluies de juin à octobre et la saison sèche de novembre à mai, grosso mode. Sur les côtes littorales, le climat est doux tout au long de l'année grâce au vent soufflant de la mer, mais la température dépasse parfois 40°C dans la zone intérieure comme Fatick.

La hauteur plafond des salles de cours et des salles spécialisées doit être suffisamment importante pour assurer le confort de la salle. Le climatiseur est installé pour les bureaux dans le bloc d'administration et les salles équipées d'ordinateurs. Comme le CRFPE se sert du matériel informatique et audio-visuel, la fenêtre avec châssis en aluminium est utilisée pour assurer l'étanchéité.

#### (2) Conditions topographiques

Concernant le relief du site, on constate la différence maximale d'à peu près un mètre. Quelques



arbres dépassant de dix mètres sont plantés dans le site avec des buissons de moins d'un mètre alignant le long de la limite du site. Il faudra donc procéder à l'abattage des arbres et au nivellement du terrain selon les besoins.

### (3) Conditions géotechniques

Dans le site du projet, l'absence du sol expansif est confirmée, mais le sol contient du sel. En tant que les mesures contre la salinité, l'épaisseur du béton sera augmentée pour ce qui est de la partie du sous-sol en contact avec le sol.

## **2.2.1.3 Principes relatifs aux conditions socioéconomiques**

### (1) Sécurité

Dans les villes de la Région de Thiès et de la Région de Fatick où seront logés les japonais, bien qu'il n'y ait pas de problème sécuritaire particulier, il est nécessaire de prendre les mesures de sécurité. Pour assurer la sécurité du personnel superviseur, il est nécessaire de se disposer du logement dont l'accès est contrôlé et du véhicule et du chauffeur dédiés à la mission de supervision. En outre, le site de construction doit être muni de la clôture provisoire et sécurisé par les agents de gardiennage pour dissuader le vol des matériaux/matériels.

### (2) Religion et genre

La population sénégalaise est en majorité musulmane (environ 95%). Tout de même, la séparation stricte des hommes et des femmes est rarement observée, et la religion et l'éducation sont séparées en principe. Par conséquent, la construction du lieu de prière dans l'enceinte du CRFPE n'est pas obligatoire.

Toutefois, un point d'eau sera mis en place derrière l'escalier pour ablution avant la prière, ce qui permet de faire la prière dans le CRFPE. Les portes des toilettes ne s'orienteront pas vers l'est, la direction de la Mecque, dans la mesure du possible.

### (3) Prise de mesures pour les personnes handicapées

Les toilettes polyvalentes seront prévues pour les personnes handicapées, et une rampe sera prévue pour faciliter leur accès au rez-de-chaussée. De plus, le bloc d'auditorium disposera d'un espace réservé aux handicapés<sup>3</sup>.

## **2.2.1.4 Principes relatifs à la situation de la construction et de l'approvisionnement**

### (1) Normes et autorisation

Comme le Sénégal ne dispose pas de ses propres normes de construction ou de structure, les normes

---

<sup>3</sup> Un grand espace est réservé pour chaises roulantes.

françaises (NF) sont généralement utilisées sur place.

Les infrastructures du Projet seront conçues sur la base des normes françaises et japonaises.

L'obtention du permis de construire est normalement exigée au Sénégal pour la construction des infrastructures, sauf le cas de construction par l'Etat ou dans le cadre de la coopération internationale comme le présent Projet.

#### (2) Matériels et matériaux de construction

Le transport est assuré par la route principale qui relie au centre-ville de Dakar, le lieu d'approvisionnement en matériels et matériaux, et la région de Fatick où se trouve le site du Projet. L'approvisionnement est ainsi facile, mais les prix unitaires des matériels et matériaux sont plus élevés à Fatick par rapport à Dakar, comme les frais de transport y sont intégrés.

Par ailleurs, au Sénégal, on utilise le béton malaxé aux chantiers, et des blocs de béton (ci-après désignés « CB ») fabriqués sur place, conformément à la méthode de construction locale. Le présent Projet opte pour la méthode de construction généralement utilisée au Sénégal.

### **2.2.1.5 Principes relatifs à l'utilisation des entrepreneurs et consultants locaux**

#### (1) Utilisation des entrepreneurs locaux

Les entreprises de construction sénégalaises sont classées par catégorie après l'enregistrement de la société. Les entreprises sont d'abord réparties en quatre catégories (travaux public, construction, électricité, eau/assainissement) puis classées en quatre niveaux (A à D) dans chaque catégorie. Le classement des entreprises par catégorie est comme indiqué dans le Tableau 2-5. Dans un souci du respect du délai et de la qualité, le présent Projet utilise des entrepreneurs classés en catégorie D.

**Tableau 2-5 Catégorie des entreprises de construction**

Classe	Chiffres d'affaires des trois dernières années
A	Moins d'un million de FCFA
B	Entre 1 et 3 millions de FCFA
C	Entre 3 à 6 millions de FCFA
D	Plus de 6 millions de FCFA

#### (2) Utilisation des consultants locaux

Pour les travaux d'appel d'offres et la supervision des chantiers, les agents sont envoyés par le consultant local, et ils travaillent en qualité d'assistants des ingénieurs japonais.

### **2.2.1.6 Principes relatifs à détermination de la qualité des infrastructures, mobilier et équipements**

La qualité des infrastructures sera au même niveau que celle des CRFPE existants (Dakar,

Saint-Louis et Louga).

Quant à la qualité des installations, qui sont majoritairement les produits importés, il est important de les sélectionner en fonction notamment de la disponibilité du service après-vente pour assurer l'entretien et la maintenance sur place.

Concernant le mobilier et les équipements, la qualité sera déterminée sur la base des mobilier/équipements aménagés dans les CRFPE existants (Dakar, Saint-Louis et Louga), et ils doivent être tous les produits pouvant s'approvisionner sur place du point de vue de la facilité de l'entretien.

Le tableau ci-dessous indique les spécifications des infrastructures des CRFPE existants et celles du CRFPE ciblées par le Projet.

**Tableau 2-6 Spécifications des infrastructures des CRFPE**

		CRFPE Fatick (Projet)	CRFPE de Dakar (existant)	CRFPE de Saint-Louis (existant)	CRFPE de Louga (existant)	
Extérieur	Toiture	Dalle en béton + bac (alu-zinc)	Dalle inclinée + tuile locale	Toiture plate en béton	Toiture plate en béton	
	Mur ext.	Tyrolienne	Tyrolienne	Tyrolienne	Tyrolienne	
	Fenêtre	Inclinaison en aluminium	Coulissantes en aluminium + moustiquaire	Jalousie en aluminium et verre	Jalousie en aluminium et verre	
	Porte	métallique	métallique	métallique	métallique	
Bloc de salles de cours	Salles de cours	Surface	64,4 m <sup>2</sup>	59,06 m <sup>2</sup>	72,96 m <sup>2</sup> /80,85 m <sup>2</sup>	51,04 m <sup>2</sup> /66,64 m <sup>2</sup>
		locaux	7	9	7	2+4
		Sol	Carreau 300 x 300	Finition en béton	Carreau 300 x 300	Carreau mosaïque
		Mur	Peinture mortier	Peinture mortier	Peinture mortier	Peinture mortier
		Plafond	Peinture mortier	Panneau isolant laine de roche	Peinture mortier	Peinture mortier
		Installat.	Ventilo plafond	Ventilo plafond, Ventilation	—	—
Bloc de salles spécialisées	Salle polyvalente	Surface	117,49 m <sup>2</sup>	—	—	—
		locaux	2			
		Sol	Carreau 300 x 300			
		Mur	Peinture mortier			
		Plafond	Peinture mortier			
		Install.	Ventilo plafond			
		Equipem.	CS			
	Obeserv.	Utilisable comme la salle d'expérience				
	Salle de micro-enseignement	Surface	Utilisée aussi comme la salle polyvalente	59,06 m <sup>2</sup>	Utilisation d'une école élémentaire voisine	66,64 m <sup>2</sup>
		locaux		1		
		Sol		Finition en béton		
		Mur		Peinture mortier		
		Plafond		Panneau isolant laine de roche		
		Install.		Ventilo plafond + Ventilation + Climatiseur		
Equipem.		SCR				
Obeserv.	—					
Product	Surface	Utilisée aussi comme la salle polyvalente	59,06 m <sup>2</sup>	—	—	
	locaux		1			
	Sol		Finition en béton			
	Mur		Peinture mortier			

		Plafond		Panneau isolant laine de roche		
		Install.		Ventilo plafond + Ventilation + Climatiseur		
		Equipem.		PRO, COPY		
		Obeserv.		—		
	Unité production didactiques stockage d'outils	Surface locaux	Utilisée aussi comme la salle polyvalente	59,06 m <sup>2</sup>		
		Sol		1		
		Mur		Finition en béton		
		Plafond		Peinture mortier		
		Install.		Panneau isolant laine de roche		
				Ventilo plafond + Ventilation + Climatiseur + Eau		
	Bibliothèque	Surface	64,4 m <sup>2</sup>	60,06 m <sup>2</sup>	76,8 m <sup>2</sup>	52,2 m <sup>2</sup> (salle de lecture) 51,04 m <sup>2</sup> (salle de consultation)
		locaux	1	1	1	1
		Sol	Carreau 300 x 300	Finition en béton	Carreau 300 x 300	Carreau mosaïque
		Mur	Peinture mortier	Peinture mortier	Peinture mortier	Peinture mortier
		Plafond	Peinture mortier	Panneau isolant laine de roche	Peinture mortier	Peinture mortier
		Install.	Ventilo plafond + Climatiseur	Ventilo plafond + Ventilation + Climatiseur	—	Ventilo plafond
		Equipem.	—	PC	—	PC, IMP
		Obeserv.	—	—	—	—
	Salle informatique	Surface	86,8 m <sup>2</sup>	60,06 m <sup>2</sup>	76,8 m <sup>2</sup>	47,56 m <sup>2</sup>
		locaux	1	1	1	2 (dont 1 en travaux anciens laboratoire)
		Sol	Carreau 300 x 300	Carreau 300 x 300	Carreau 300 x 300	Carreau mosaïque
		Mur	Peinture mortier	Peinture mortier	Peinture mortier	Peinture mortier
		Plafond	Peinture mortier	Panneau isolant laine de roche	Peinture mortier	Peinture mortier
		Install.	Ventilo plafond + Climatiseur	Ventilo plafond + Ventilation + Climatiseur	-	Climatiseur
Equipem.		PC, IMP, SCAN, OND	PC (16), OND	PC (24), OND	PC (25), IMP, SCAN, OND	
Obeserv.		Capacité de 36 pers.	—	—	—	
Laboratoire physique	Surface	Utilisée aussi comme la salle polyvalente	—	61,2 m <sup>2</sup>	—	
	locaux			1	1	
	Sol			Carreau 300 x 300	—	
	Mur			Peinture mortier	—	
	Plafond			Peinture mortier	—	
	Install.			Table encastrée	Ventilo plafond + Eau	
	Obeserv.			Utilisé comme salle de cours	Utilisé comme salle de cours	
Laboratoire chimique	Surface	Utilisée aussi comme la salle polyvalente	—	45,43 m <sup>2</sup>	—	
	locaux			1	1	
	Sol			Carreau 300 x 300	—	
	Mur			Peinture mortier	—	
	Plafond			Peinture mortier	—	
	Install.			—	—	
	Obeserv.			Utilisé comme salle de cours	Utilisé comme salle de cours	
Laboratoire biologique et	Surface	Utilisée aussi comme la salle polyvalente	—	81,32 m <sup>2</sup>	—	
	locaux			1		
	Sol			Carreau 300 x 300		
	Mur			Peinture mortier		
	Plafond			Peinture mortier		

		Install.				
		Obeserv.				
Bloc d'auditorium	Auditorium	Surface	293,16 m <sup>2</sup>	202,31 m <sup>2</sup>	—	219,04 m <sup>2</sup>
		locaux	1	1		1
		Sol	Carreau 300 x 300	Carreau 300 x 300		Carreau 400 x 400
		Mur	Peinture mortier	Peinture mortier		Peinture mortier
		Plafond	Panneau isolant laine de roche	Panneau isolant laine de roche		Peinture mortier
		Install.	Ventilo plafond	Ventilo plafond + Ventilation		Ventilo plafond
		Equipem.	PRO, ECR, OND	PRO, audiovisuel, OND		PRO, ECR, Haut-parleur
		Obeserv.	Capacité max. de 300 pers.	Capacité de 140 pers.		
Bloc de foyer socio-éducatif	Foyer socio-éducatif	Surface	130,55 m <sup>2</sup>	143,81 m <sup>2</sup>	134,52 m <sup>2</sup>	32,8 m <sup>2</sup>
		locaux	1	1	1	1
		Sol	Carreau 300 x 300	Carreau 300 x 300	Carreau mosaïque	Carreau mosaïque
		Mur	Peinture mortier	Peinture mortier	Peinture mortier	Peinture mortier
		Plafond	Peinture mortier	Panneau isolant laine de roche	Peinture mortier	Peinture mortier
		Install.	Ventilo plafond	Ventilo plafond, Ventilation	Ventilo plafond	Ventilo plafond
		Equipem.	—	—	ECR	—
	Obeserv.	Réfectoire de 72 places + Foyer	Espace suffisant pour l'auto-apprentissage de 2 classes	Utilisée comme auditorium	—	
	Cuisine	Surface	9,78 m <sup>2</sup>	13,06 m <sup>2</sup>	—	16 m <sup>2</sup>
		locaux	1	1		1
		Sol	Carreau 300 x 300	Carreau 300 x 300		Carreau mosaïque
		Mur	Peinture mortier	Peinture mortier		Peinture mortier
		Plafond	Peinture mortier	Panneau isolant laine de roche		Peinture mortier
		Install.	Ventilation	Ventilation + Eau		-
		Equipem.	—	—		Réfrigérateur
	Obeserv.	—	—	—	—	
	Magasin	Surface	9,78 m <sup>2</sup>	13,06 m <sup>2</sup>	—	—
		locaux	1	1		
		Sol	Carreau 300 x 300	Carreau 300 x 300		
		Mur	Peinture mortier	Peinture mortier		
Plafond		Peinture mortier	Peinture mortier			
Bloc d'administration	Bureau du Directeur du centre	Surface	18,76 m <sup>2</sup>	21,56 m <sup>2</sup>	19,44 m <sup>2</sup>	22,4 m <sup>2</sup>
		locaux	1	1	1	1
		Sol	Carreau 300 x 300	Carreau 300 x 300	Carreau 300 x 300	Carreau mosaïque
		Mur	Peinture mortier	Peinture mortier	Peinture mortier	Peinture mortier
		Plafond	Peinture mortier	Panneau isolant laine de roche	Peinture	Peinture mortier
		Install.	Ventilo plafond + Climatiseur	Ventilo plafond + Ventilation + Climatiseur	Climatiseur	Climatiseur
		Equipem.	—	PC, IMP, SCAN, OND	PC, IMP, SCAN, OND	PC, IMP, SCAN, Réfrigérateur
	Obeserv.	Toilettes de directeur	—	Toilettes de directeur, PC, COPY	2 toilettes occidentales, 1 toilette turque	
	Direct. études	Surface	18,76 m <sup>2</sup>	21,56 m <sup>2</sup>	15,6 m <sup>2</sup>	17,6 m <sup>2</sup>
		locaux	1	1	1	1
		Sol	Carreau 300 x 300	Carreau 300 x 300	Terrazzo 150 x 150	Carreau mosaïque
		Mur	Peinture mortier	Peinture mortier	Peinture mortier	Peinture mortier
		Plafond	Peinture mortier	Panneau isolant laine de roche	Peinture	Peinture mortier

		Install.	Ventilo plafond + Climatiseur	Ventilo plafond + Ventilation	Ventilo plafond	Ventilo plafond + Climatiseur
		Equipem.	—	PC, IMP	PC, IMP, OND	PC, IMP, SCAN, Réfrigérateur, OND
	Salle de formateurs/cadre	Surface	38,71 m <sup>2</sup>	60,06 m <sup>2</sup>	33,15 m <sup>2</sup>	32,8 m <sup>2</sup>
		locaux	1	1	1	1
		Sol	Carreau 300 x 300	Carreau 300 x 300	Terrazzo 150 x 150	Carreau mosaïque
		Mur	Peinture mortier	Peinture mortier	Peinture mortier	Peinture mortier
		Plafond	Peinture mortier	Panneau isolant laine de roche	Peinture mortier	Peinture mortier
		Install.	Ventilo plafond + Climatiseur	Ventilo plafond + Ventilation	Ventilo plafond	Ventilo plafond + Climatiseur (en panne)
		Equipem.	—	PC, IMP	TV	Réfrigérateur
		Obeserv.	—	—	Un autre salon pour formateurs	—
	Secrétariat	Surface	15,46 m <sup>2</sup>	21,56 m <sup>2</sup>	9,75 m <sup>2</sup>	19,2 m <sup>2</sup>
		locaux	1	1	1	1
		Sol	Carreau 300 x 300	Carreau 300 x 300	Terrazzo 150 x 150	Carreau mosaïque
		Mur	Peinture mortier	Peinture mortier	Peinture mortier	Peinture mortier
		Plafond	Peinture mortier	Panneau isolant laine de roche	Peinture	Peinture mortier
		Equipem.	—	PC, IMP, SCAN	PC, IMP, SCAN, COPY	PC, IMP, SCAN, COPY, OND
	Bur. gestionnaires	Surface	18,76 m <sup>2</sup>	—	15,6 m <sup>2</sup>	15,2 m <sup>2</sup>
		locaux	1	1	1	1
		Sol	Carreau 300 x 300	Carreau 300 x 300	Terrazzo 150 x 150	Carreau mosaïque
		Mur	Peinture mortier	Peinture mortier	Peinture mortier	Peinture mortier
Plafond		Peinture mortier	Panneau isolant laine de roche	Peinture	Peinture mortier	
Equipem.		—	—	—	PC	
Bureau comptable matière	Surface	18,76 m <sup>2</sup>	14,06 m <sup>2</sup>	29,9 m <sup>2</sup>	15,75 m <sup>2</sup>	
	locaux	1	1	1	1	
	Sol	Carreau 300 x 300	Carreau 300 x 300	Carreau mosaïque	Carreau mosaïque	
	Mur	Peinture mortier	Peinture mortier	Peinture mortier	Peinture mortier	
	Plafond	Peinture mortier	Panneau isolant laine de roche	Peinture mortier	Contreplaqué + peinture	
	Install.	Ventilo plafond + Climatiseur	Ventilo plafond + Ventilation	COPY	Non confirmé	
	Equipem.	—	PC, IMP, sonorisation	RTP, PC, IMP, SCAN, COPY	Non confirmé	
Bureau Surv. général.	Surface	18,76 m <sup>2</sup>	21,56 m <sup>2</sup>	42,78 m <sup>2</sup>	23,2 m <sup>2</sup>	
	locaux	1	1	1	1	
	Sol	Carreau 300 x 300	Carreau 300 x 300	Terrazzo 150 x 150	Carreau mosaïque	
	Mur	Peinture mortier	Peinture mortier	Peinture mortier	Peinture mortier	
	Plafond	Peinture mortier	Panneau isolant laine de roche	Contreplaqué + peinture	Contreplaqué + peinture	
	Equipem.	—	PC, IMP	PC, 4 bureaux	Néant	
Bureau surveillants	Surface	28,73 m <sup>2</sup>	29,06 m <sup>2</sup>	—	27,26 m <sup>2</sup>	
	locaux	1	1	1	1	
	Sol	Carreau 300 x 300	Carreau 300 x 300	Terrazzo 150 x 150	Carreau mosaïque	
	Mur	Peinture mortier	Peinture mortier	Peinture mortier	Peinture mortier	
	Plafond	Peinture mortier	Panneau isolant laine de roche	Contreplaqué + peinture	Contreplaqué + peinture	
	Equipem.	—	PC, IMP, Relieuse	PC, IMP, OND	Néant	
1	Surface	18,76 m <sup>2</sup>	21,56 m <sup>2</sup>	22,4 m <sup>2</sup>	—	

	locaux	1	1	1 (traitement/attente)	1
	Sol	Carreau 300 x 300	Carreau 300 x 300	Terrazzo 150 x 150	—
	Mur	Peinture mortier	Peinture mortier	Peinture mortier	—
	Plafond	Peinture mortier	Panneau isolant laine de roche	Contreplaqué + peinture	—
	Install.	Ventilo plafond + Climatiseur	—	Ventilo plafond + Eau	Ventilo plafond
	Equipem.	—	Non confirmé	Chaise consultation, Balance	PC
	Obeserv.	—	Utilisée comme magasin	Rénovation d'un ancien logement de formateur	Utilisation d'un ancien logement de formateur

(Légende) : PC : Ordinateur, PRO : Vidéoprojecteur, COPY : Photocopieuse, ECR : Ecran, IMP : Imprimante, SCAN : Scanner, CS : Caméscope, RTP : Rétroprojecteur, OND : Onduleur

### 2.2.1.7 Principes relatifs à la gestion de la qualité

Au Sénégal, les essais de résistance du béton et des blocs de béton sont effectués dans un laboratoire public ou privé. Comme tel laboratoire n'existe pas dans la région de Fatick, les essais seront exécutés au laboratoire de la région de Thiès.

La structure généralement utilisée est celle en ossature rigide. Cependant, en cas de construction des salles de cours à faible niveau, la méthode couramment utilisée est la maçonnerie de blocs de béton d'abord puis le coulage du béton pour les poteaux et poutres. La finition n'est pas en effet excellente mais une qualité équivalente ou supérieure à la pratique locale sera assurée.

### 2.2.1.8 Principes relatifs à la capacité de gestion et de maintenance de l'organisme d'exécution

Le CRFPE qui sera nouvellement aménagé abritera toutes les infrastructures dans un site, et sa capacité d'accueil augmentera de plus de 50%. De plus, de nouvelles installations seront aménagées, comme groupe électrogène, système de sonorisation, système audiovisuel, avertisseur d'incendie, réservoir d'eau, pompe d'eau, fosse septique, bouche d'incendie d'intérieur, etc.

Les infrastructures ciblées par le Projet seront en principe faciles à entretenir et qui ne nécessiteront pas de maintenance pendant quelques années après la réception. Tout cela pour maîtriser les frais de maintenance des infrastructures.

En outre, concernant la maintenance des infrastructures et équipements, la composante soft sera exécutée pour une meilleure pratique de la gestion et la maintenance des nouvelles infrastructures. D'autre part, la notice d'emploi des équipements sera élaborée, et une assistance technique sera apportée pour l'utilisation adéquate des équipements.

### 2.2.1.9 Principes relatifs à la durée d'exécution des travaux

Le Projet porte sur la construction de dix blocs. Etant donné que les travaux de deux blocs peuvent être démarrés simultanément sur place, les travaux commenceront successivement par les blocs disposés plus au nord. La durée totale des travaux est de 21 mois.

## 2.2.2 Plan de base (plan d'infrastructure et plan d'équipement)

### 2.2.2.1 Contenu de la requête

#### (1) Aperçu de la requête

Comme mentionné supra, le CRFPE Fatick actuel est composé du bloc d'administration, du bureau de formateurs et des salles de cours qui se trouvent dispersés, dont les détails sont les suivants :

- Bloc d'administration : Il comporte 7 diverses salles + les toilettes avec une superficie totale de 188,67 m<sup>2</sup>, et est occupé par 17 personnes comme le directeur du centre, le directeur des études, le directeur d'administration, les secrétaires et le comptable.
- Bureau de formateurs : Il comporte 8 diverses salles avec une superficie totale de 323,43 m<sup>2</sup> et est occupé par 23 formateurs.
- Salles de cours : Le Centre loue à l'école élémentaire existant 5 de ses 10 salles de cours (environ 322 m<sup>2</sup>).

Par ailleurs, le décret portant nouveau système de formation des enseignants promulgué en 2011 stipule que les CRFPE assurent la formation initiale des enseignants dans l'enseignant préscolaire, élémentaire, moyen et non formel ainsi que la formation continue des enseignants précités et des enseignants de secondaire. Il a été confirmé que le Projet vise la formation initiale des enseignants dans l'enseignement préscolaire, élémentaire et moyen.

#### (2) Composantes définitivement demandées

Le tableau ci-dessous indique les composantes d'infrastructures (avec l'ordre de priorité) demandées définitivement par le pays bénéficiaire.

**Tableau 2-7 Composantes d'infrastructures demandées**

Priorité	Nom des locaux	Priorité	Nom des locaux
1	Salles de cours	15	Bureau des surveillants
2	Unité de production et de stockage d'outils didactiques	16	Infirmierie / Salle traitement
3	Bibliothèque	17	Gardiennage
4	Salle informatique	18	Salle de micro-enseignement
5	Auditorium	19	Laboratoire
6	Foyer socio-éducatif	20	Crèche
7	Toilettes	21	Salle de reprographie
8	Bureau du directeur du centre	22	Logement du directeur du centre
9	Bureau du directeur des études	23	Logement des formateurs
10	Secrétariat d'administration	24	Restaurant / Cuisine
11	Salle des formateurs / cadre enseignant	25	Terrain foot / Piste athlétisme



12	Bureau des gestionnaires	26	Terrain multifonctionnel
13	Bureau du comptable matière et magasin	27	Gymnase
14	Bureau du surveillant général	28	Trottoir / Promenade

Le mobilier demandé est comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 2-8 Contenu de la requête relative au mobilier**

Salle	Mobilier
Micro-enseignement	Table banc pour élèves, Bureau et chaise pour professeur, Table banc et chaise pour professeur dans la salle, Table d'ordinateur à deux niveaux et chaise, Meuble de rangement
Unité de production et de stockage d'outils didactiques	Table et chaise pour professeur, Table et chaise de travail, Table d'ordinateur à deux niveaux et chaise, Meuble de rangement, Tableau blanc, Paillasse et chaise
Bibliothèque	Meuble de rangement, chaise, Table et chaise de travail, Armoire métallique haute, Table d'ordinateur à deux niveaux et chaise
Salle informatique	Table banc pour élèves, Table et chaise de travail, Armoire métallique haute, Table d'ordinateur à deux niveaux et chaise, Table de projection, Meuble de rangement, Bureau et chaise pour professeur
Foyer socio-éducatif	Table et chaise, Table et chaise de travail, Table d'ordinateur à deux niveaux et chaise
Auditorium	Table et chaise pour amphithéâtre, Tribune, Table de projecteur, Table et chaise de travail, Table d'ordinateur à deux niveaux et chaise
Bureau du directeur du centre	Bureau Ministre à deux caissons et deux tiroirs avec retour, Fauteuil Ministre dossier haut, Table et chaise de réunion, Bibliothèque vitrée, Planning mural, Table d'ordinateur à deux niveaux et chaise, Ordinateur complet
Bureau du directeur des études	Bureau Ministre à deux caissons et deux tiroirs avec retour, Fauteuil Ministre dossier haut, Table et chaise de réunion, Bibliothèque vitrée, Planning mural, Table d'ordinateur à deux niveaux et chaise, Ordinateur complet
Secrétariat de direction	Table d'ordinateur à deux niveaux et chaise, Planning mural, Meuble de rangement
Salle de formateurs / cadre enseignant	Table et chaise, Table de conférence, Table d'ordinateur à deux niveaux et chaise, Planning mural, Meuble de rangement
Bureau des gestionnaires	Bureau Ministre à un caisson, Fauteuil dossier bas, Meuble de rangement, Planning mural, Table d'ordinateur à deux niveaux et chaise, Table de conférence et chaise
Bureau du comptable matière	Meuble de rangement, Planning mural, Table d'ordinateur à deux niveaux et chaise, Table et chaise
Bureau du surveillant général	Bureau Ministre à un caisson, Fauteuil dossier bas, Meuble de rangement, Planning mural, Table d'ordinateur à deux niveaux et chaise, Table de conférence et chaise
Secrétariat	Bureau Ministre à un caisson, Fauteuil dossier bas, Meuble de rangement, Planning mural, Table d'ordinateur à deux niveaux et chaise, Table de conférence et chaise, Bibliothèque vitrée
Salle de reprographie	Table de décharge, Meuble de rangement, Table de reliure
Infirmierie / Salle traitement	Lit infirmerie, Table de consultation, chaise, Armoire vitrine infirmerie

Les équipements demandés sont comme indiqués dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 2-9 Contenu de la requête relative aux équipements**

Salle	Equipements * Chiffre dans la parenthèse signifie la quantité
Salle de cours	Jeu de matériel didactique auxiliaire
Micro-enseignement	Vidéo projecteur [1], Ecran de projection [1], Caméscope numérique [1], Scanner avec imprimante (avec trieuse) [1], Ordinateur complet, Logiciel de développement de contenu multimédia
Unité de production et de stockage d'outils didactiques	Caméscope numérique [1], Scanner avec imprimante (avec trieuse) [1], Ordinateur complet, Logiciel de développement de contenu multimédia, Trousse d'outils, Outils d'entretien
Bibliothèque	Unité informatique complète, Logiciel de gestion de la bibliothèque [ 1 ], Photocopieuse [1], Scanner avec imprimante [1], Appareil de reliure [1], Massicot [1]
Salle informatique	Caméscope numérique [1], Scanner avec imprimante [1], Ordinateur complet [20], Logiciel pédagogique, Matériel audio-visuel
Auditorium	Vidéo projecteur [1], Ecran de projection [1], Rideau noir, Matériel de sonorisation

### 2.2.2.2 Composantes du projet

(1) Principes de la conception par rapport aux composantes d'infrastructures demandées

Les composantes d'infrastructures objet de la requête seront examinées en fonction notamment de si elles sont planifiées ou non dans le plan standard, si elles sont nécessaires dans les matières enseignées et si elles sont aménagées ou non dans les CRFPE existante.

(i) Salles de cours, Bureau du directeur du centre, Bureau du directeur des études, Secrétariat d'administration, Salle des formateurs / cadre enseignant, Bureau des gestionnaires, Bureau du comptable matière et magasin, Bureau du surveillant général, Bureau des surveillants, Infirmerie, Auditorium, Foyer socio-éducatif, Bibliothèque, Gardiennage, Toilettes

Etant donné que ces composantes sont prévues dans le plan standard, nécessaires et conformes à l'utilité du bâtiment de l'école de formation des enseignants, et aménagées et exploitées dans les CRFPE existants, elles feront objet du projet.

(ii) Salle informatique

Etant donné que cette composante est prévue dans le plan standard, nécessaire et conforme aux matières actuellement enseignées, et, de plus, aménagée et exploitée dans les CRFPE existants, elle fera objet du projet.

(iii) Laboratoire

Cette composante est un local nécessaire prévu dans le plan standard, et conforme aux matières actuellement enseignées.

Dans la FASTEF, un laboratoire de chimie (8m x 8m), un laboratoire de physique (8m x 8m) et

des salles de préparations respectives sont aménagés et bien équipés.

Au CRFPE Saint-Louis, un laboratoire est aménagé, mais la formation est assurée par un enseignant du lycée voisin, car le formateur n'est pas affecté pour cette année.

Au CRFPE Fatick, il est prévu que les matières aussi littéraires que scientifiques seront dans le programme, mais, comme beaucoup de détails demeurent pour l'instant incertains, le laboratoire ne fera pas objet du projet.

Néanmoins, pour pouvoir s'adapter dans la future au cas où le CRFPE Fatick enseignera les matières aussi littéraires que scientifiques, deux de ses salles de cours ordinaires seront aménagées en tant que salle polyvalente, de sorte qu'on y puisse pratiquer des travaux de laboratoire.

(iv) Salle de micro-enseignement, Unité de production et de stockage d'outils didactiques

Ces composantes sont incluses dans le plan standard, et le micro-enseignement et la production d'outils didactiques sont pratiqués dans les CRFPE existants. Toutefois, comme la salle de cours ordinaire peut être utilisée en même temps à cette fin, les salles de cours polyvalente susmentionnées seront utilisées.

(v) Restaurant-cuisine

Dans le plan standard, le restaurant-cuisine est planifié comme un espace dédié à cette fin, mais dans les CRFPE existants, le foyer socio-éducatif fait office de restaurant-cuisine. Dans ce projet également, le foyer socio-éducatif sera aménagé de sorte qu'il assure aussi la fonction du restaurant-cuisine.

(vi) Salle de traitement

Cette composante est prévue dans le plan standard, et aménagée dans un CRFPE existant mais elle n'était pas utilisée. La nécessité est jugée faible puisque la présence d'un infirmier n'est pas permanente. Elle ne fera pas objet du projet.

(vii) Crèche

Cette composante est prévue dans le plan standard, mais n'est aménagée dans aucun CRFPE existant. Elle ne fera pas objet du projet.

(viii) Logement du directeur du centre

Cette composante est prévue dans le plan standard, et aménagée dans un des trois CRFPE existants. Mais, le site du projet est à la proximité de la ville de Fatick, et la distance du trajet (4km) est acceptable. Elle ne fera pas objet du projet.

(ix) Logement des formateurs

Cette composante est prévue dans le plan standard, mais le CRFPE Louga héberge leurs formateurs à l'hôtel. Dans ce projet également, comme le site est à la proximité de la ville de Fatick, les formateurs qui ont besoin d'hébergement peuvent être logés à l'hôtel dans la ville. Elle ne fera pas objet du projet.

(x) Salle de reprographie

Cette composante est prévue dans le plan standard, mais les matériels bureautiques ne peuvent pas être pris en charge par le projet de coopération. Elle ne fera pas objet du projet.

(xi) Terrain de foot, Piste athlétisme et Terrain multifonctionnel

Cette composante est prévue dans le plan standard, mais elle sera à la charge de la partie sénégalaise.

(xii) Gymnase

Cette composante est prévue dans le plan standard, mais elle n'est aménagée dans aucun CRFPE existants. Elle ne fera pas objet du projet.

(xiii) Trottoir / Promenade

Entraîné par le mouvement des utilisateurs, du sable pénètre dans le bâtiment de l'école. Pour minimiser cela, l'étendue où l'aménagement du trottoir/promenade est nécessaire sera déterminée.

(2) Principes de la conception par rapport aux équipements demandés

Le contenu de la liste des équipements objet de la requête remise par le Ministère de l'Education se divise en trois catégories : (i) équipements bureautiques (ordinateur, imprimante, photocopieuse, etc.), (ii) équipements scientifiques (physique, chimie, biologie-géologie et mathématique) et (iii) équipement de l'éducation physique (athlétisme, football et basketball).

Pour les matériels et équipements, sur la base du PV de l'étude sur le terrain I, « seules les activités à caractère pédagogique seront prises en charge par le projet, tandis que celles ayant trait au travail d'administration en seront principalement exclues. » Et même, les équipements à caractère pédagogique seront examinés pour déterminer la pertinence de les inclure dans le projet, (i) en terme de la cohérence avec les matières enseignées et (ii) par rapport à l'existence et l'utilisation dans les CRFPE existants.

Pour les détails, voir le tableau 2-15 Résultats de l'évaluation des équipements.

### (3) Composantes du Projet

#### (i) Composante « Infrastructures »

Bloc de salles de cours, blocs de salles spécialisées 1 et 2, bloc d'administration, bloc d'auditorium, bloc de foyer socio-éducatif, blocs de toilettes 1 et 2, bloc d'installations, gardiennage.

#### (ii) Composante « Mobilier et Equipements »

Le mobilier nécessaire sera aménagé pour bloc de salles de cours, blocs de salles spécialisées 1 et 2, bloc d'administration, bloc d'auditorium, bloc de foyer socio-éducatif, gardiennage. Toutefois, le mobilier existant fonctionnel sera toujours utilisé après l'aménagement des infrastructures.

#### (iii) Composante « Installations »

Il s'agit des installations électriques (électricité, communication, prévention incendie, équipements) et des installations mécaniques (eau/assainissement, traitement des eaux usées, prévention incendie, climatisation).

#### (iv) Composante « soft »

Voir infra « 2-2-4-7 Plan de composante soft ».

### **2.2.2.3 Taille du Projet**

Comme mentionné dans le paragraphe « 2-2-1-1 Principes de base », le Projet aménagera un CRFPE de 300 effectifs d'élèves dans l'enseignement préscolaire, élémentaire et moyen.

### **2.2.2.4 Plan d'architecture**

#### (1) Plan de disposition

##### (i) Situation du site

Le site du Projet préparé par la partie sénégalaise est situé à environ 4 km du centre-ville de Fatick, sur la route principale. La superficie du site est de 2,66 ha approximativement.

Dans ce site, le bloc de salles de classe de l'école élémentaire se trouve le long la route. Ce bâtiment a été construit en 2006 par le « Projet de construction de salles de classe dans l'enseignement élémentaire et moyen » exécuté dans le cadre de l'aide financière non remboursable pour le développement communautaire (si après désigné « ADC »). Le bloc de latrines se trouve le long du bord sud du site.

(ii) Travaux de préparation

Le terrassement autour des bâtiments et de la voie d'accès sera réalisé dans le cadre des travaux de préparation à la charge de la partie japonaise.

(iii) Plan de disposition

À l'issue des discussions avec l'IA de Fatick, les infrastructures ciblées par le Projet seront disposées à l'ouest du site, et un grand espace au centre sera réservé pour le terrain de sport. L'axe des bâtiments sera dans le sens nord-sud comme celui de l'école existante.

Par ailleurs, vu la fonctionnalité, les bâtiments seront disposés séparément autour de la cour intérieure, mais connectés avec le couloir ou l'escalier (pour bloc de salles de cours, blocs de salles spécialisées 1 et 2, bloc d'administration, bloc d'auditorium, bloc de foyer socio-éducatif, blocs de toilettes 1 et 2).

(2) Plan d'étage

(i) Bloc de salle de cours (6 salles)

Le bloc de salle de cours à un étage, dont la superficie est de 7,0 m x 9,0 m, la dimension correspondant au plan standard. L'espacement des poutres soutenant la dalle du premier étage est de 3,15 m dans le sens de longueur du bâtiment.

(ii) Bloc de salles spécialisées 1 (5 salles)

Le bloc de salles spécialisées 1 à un étage. La salle polyvalente avec local de préparation et le magasin seront disposés au rez-de-chaussée, et la bibliothèque et les salles de cours ordinaires au premier étage. La salle polyvalente sera équipée des installations d'approvisionnement en eau, pour que cette salle puisse être utilisée pour le cours ordinaire et l'expérience scientifique.

(iii) Bloc de salles spécialisées 2 (4 salles)

Le bloc de salles spécialisées 2 à un étage. La salle polyvalente avec local de préparation sera disposée au rez-de-chaussée, et la salle informatique et le magasin au premier étage. Tout comme le bloc de salles spécialisées 1, la salle polyvalente sera équipée des installations d'approvisionnement en eau, pour que cette salle puisse être utilisée pour le cours ordinaire et l'expérience scientifique.

(iv) Bloc d'administration (10 salles + toilettes)

Le bloc d'administration à un étage. Le bureau du directeur du centre, le bureau du directeur des études, le secrétariat, le bureau des gestionnaires et l'infirmierie seront disposés au rez-de-chaussée, et le bureau du surveillant général, le bureau des surveillants, le bureau du comptable matière, le magasin, la salle des formateurs/cadre enseignant au premier étage. La superficie des salles ordinaires est de  $3,95 \text{ m} \times 4,75 \text{ m} = 18,76 \text{ m}^2$  (surface de plancher nette) en principe. Concernant le bureau des surveillants (pour 5 personnes) et de la salle des formateurs/cadre enseignant (pour 24 personnes), la superficie sera déterminée en fonction du nombre d'utilisateurs.

(v) Bloc d'auditorium (3 salles + toilettes)

L'auditorium est utilisé pour organiser des séminaires, les séances d'orientation (pour tous les élèves-maîtres, pour les élèves-maîtres de l'enseignement élémentaire, pour les élèves-maîtres de l'enseignement moyen), la cérémonie d'entrée, la cérémonie de remise des diplômes. Les sièges sont les bancs fixés. Sur la base de l'espacement par personne de 600 mm, la capacité de la salle sera de 206 places (et 2 handicapés). En cas d'organisation d'un événement pour tous les élèves-maîtres (300 personnes), les bancs sont utilisés à l'espacement par personne de 450 mm pour assurer la capacité de 275 places + 2. Pour les sièges manquants, les chaises mobiles conservées dans le magasin sont mobilisées.

(vi) Bloc de foyer socio-éducatif (3 salles)

Le bloc de foyer socio-éducatif consiste en le réfectoire et le foyer, ayant la capacité de 300 personnes, à savoir toutes les élèves-maîtres de l'enseignement élémentaire et moyen. Selon l'emploi du temps du Centre, les cours sont donnés aussi à l'après-midi pour les élèves-maîtres de l'élémentaire. Sur cette base, et dans l'hypothèse où environ 150 élèves-maîtres de l'élémentaire utilisent le foyer comme le réfectoire et que les utilisateurs se renouvellent en une demie heure et une heure, la capacité d'accueil du foyer se fixe à 72 places.

(vii) Bloc de toilettes

Sur la base du nombre de salles de cours prévu par le Projet, neuf cabines et urinoirs confondus seront aménagés pour les toilettes hommes, et neuf cabines pour les toilettes femmes.

### (3) Superficie

**Tableau 2-10 Superficie des salles**

	Rez-de-chaussée	1 <sup>er</sup> étage	Total (m <sup>2</sup> )
Bloc de salles de cours	276,19	276,19	552,38
Bloc de salles spécialisées 1	189,09	183,80	372,89
Bloc de salles spécialisées 2	159,00	150,41	309,41
Bloc d'administration	207,40	207,40	414,80
Bloc d'auditorium	387,50	-	387,50
Bloc de foyer socio-éducatif	210,58	-	210,58
Bloc de toilettes	126,63	-	126,63
Bloc locaux techniques	94,50	-	94,50
Gardiennage	30,48	-	30,48
Couloir couvert	238,86	242,58	481,44
Superficie totale (m <sup>2</sup> )			2980,61

#### (4) Plan en coupe

##### (i) Protection contre le soleil

Les bâtiments ciblés par le Projet seront disposés dans l'axe nord-sud, tout comme les bâtiments existants. Afin d'éviter les rayons du soleil directs pénétrant par l'est et l'ouest, l'auvent sera mis en place sur le côté extérieur de la fenêtre.

##### (ii) Hauteur des bâtiments

Pour les bâtiments généraux, la hauteur d'étage est fixée à 3,6 m. Cette cote permettra d'assurer une hauteur plafond de plus de 3,4 m comme c'est le cas dans les autres CRFPE existants. Par contre, pour le bloc d'auditorium, il convient d'assurer une hauteur plafond minimale de 3,5 m, comme c'est une structure en escalier pouvant accueillir plus de 300 personnes.

##### (iii) Toiture

Les projets de construction de CRFPE au Sénégal optent pour la toiture terrasse sur hourdis. Etant donné que l'infiltration d'eau de pluie est souvent constatée dans les bâtiments existants à cause de l'étanchéité de la toiture plate probablement, le bac acier sera mis en place sur la toiture plate pour une meilleure étanchéité.



## (5) Plan des installations

### (a) Installations électriques

#### a) Alimentation électrique

##### (i) Alimentation et sous-station

- Brancher par câble aérien le courant à haute tension (3φ3W30kV) qui passe devant le site au côté est, jusqu'au local de transformateur installé dans le site (travaux à la charge de la partie japonaise).
- Modifier le courant à basse tension avec le transformateur (250kVA 3φ3W30kV/3φ4W380/220V) et brancher jusqu'au tableau de distribution principal situé dans le bloc des installations (travaux à la charge de la partie japonaise).

##### (ii) Groupe électrogène

- Installer le groupe électrogène comme la coupure de courant à lieu fréquemment.

##### (iii) Distribution du courant

- Distribuer le courant à basse tension (3φ4W380/220V) depuis le tableau principal dans le bloc des installations aux panneaux de distribution.

##### (iv) Système au sol commun pour l'alimentation électrique

- Prévoir le système au sol commun pour les installations électriques.

##### (v) Prise pour la lampe

- Acheminer le courant à basse tension (1φ2W220V ou 3φ3W380V) depuis le panneau de distribution jusqu'aux appareils d'éclairage et aux prises de courant.

#### b) Communication

##### (i) Téléphone

- Brancher une ligne téléphonique pour le téléphone.

##### (ii) Réseau LAN

- Brancher une ligne téléphonique pour Internet et s'abonner à l'ADSL.

##### (iii) Sonorisation

- Installer le système de sonorisation dans le Centre.

##### (iv) Audiovisuel

- Installer le système audiovisuel à l'auditorium.

##### (v) Récepteur commun de télévision

- Installer l'antenne réceptrice de RTS (Radiodiffusion Télévision Sénégalaise) sur le toit.

##### (vi) Système au sol pour la communication

- Prévoir le système au sol commun pour les installations de communication.

#### c) Prévention de l'incendie

##### (i) Eclairage sorti de secours

- Installer l'éclairage sorti de secours conformément à la loi sécurité incendie.

##### (ii) Avertisseur d'incendie

- Installer l'avertisseur d'incendie conformément à la loi sécurité incendie
- (iii) Système de protection contre la foudre
- Prévoir le système de protection contre la foudre, vu l'importance des bâtiments.

d) Equipements (fournis par la partie japonaise)

Comme mentionné dans le paragraphe « (6)-2 Plan d'équipement », à la suite de de l'évaluation des équipements (dont le résultat figure au Tableau 2-15), le nombre de types d'articles a été réduit. Les équipements, dont les détails sont indiqués ci-dessous, seront fournis dans le cadre de la composante des installations.

- (i) Ordinateur
- (ii) Onduleur (UPS)
- (iii) Imprimante Inkjet/scanneur (modèle combiné)
- (iv) Imprimante laser
- (v) Vidéoprojecteur
- (vi) Ecran de projection
- (vii) Caméscope numérique

(b) Installations mécaniques (eau/assainissement, climatiseur)

a) Alimentation en eau /assainissement

(i) Alimentation en eau

- Pour l'alimentation en eau, une méthode de pompage qui emploie un réservoir d'eau + un réservoir sous pression sera adoptée.
- La conduite d'eau principale sera installée au côté sud du site, et les travaux ont déjà commencé.
- Brancher la conduite d'eau dans le site, à supposer que la conduite principale soit installée.

(ii) Assainissement

- Concernant l'assainissement, lorsque les dispositifs d'assainissement publics sont inexistantes, on optera pour le système séparé (eaux vannes, eaux usées) à l'intérieur des bâtiments.
- De même, à l'extérieur des bâtiments et à l'intérieur du site, le réseau unitaire (eaux vannes et eaux usées) sera aménagé.
- Les eaux pluviales en provenance du toit seront laissées couler librement et pénétrer dans le sol à l'intérieur du site.

(iii) Appareils sanitaires

- Les appareils sanitaires sont installés comme suit.
- Blocs d'auditorium et d'administration : toilettes occidentales, urinoir, lavabo.
- Blocs de toilettes et gardiennage : toilettes turques, lavabo.

b) Assainissement

(i)-1 Fosse septique

- Installer la fosse septique (excréments et eaux usées) dans le site comme le réseau d'égouts n'existe pas autour du site.

(i)-2 Tranchée d'infiltration

- Laisser s'infiltrer dans la terre les eaux en provenance de la fosse septique et du réservoir d'eau.

c) Prévention de l'incendie

(i) Bouche d'incendie à l'intérieur

- Installer la bouche d'incendie à l'intérieur conformément à la loi sécurité incendie

(ii) Extincteur

- Installer l'extincteur conformément à la loi sécurité incendie.

d) Climatisation

(i) Climatiseur

- Le climatiseur est installé pour les salles suivantes.  
Bloc de salles spécialisées : bibliothèque, salle informatique.  
Bloc d'administration : bureau du directeur du centre et autres. (Voir le Tableau 2-11.)
- Le climatiseur sera du type split.

(ii) Ventilation

- Salles ordinaires : ventilation naturelle
- Blocs de toilettes : ventilation naturelle avec les blocs creusés - état d'ouverture permanente.
- Autres toilettes que celles dans les blocs de toilettes : aération de type III avec le ventilateur.
- Salles dans lesquelles le feu est utilisé : aération de type III avec le ventilateur à haute pression.

(iii) Ventilateur de plafond

- Le ventilateur de plafond sera installé pour les blocs suivants.  
Bloc de salles de cours, Bloc de salles spécialisées, Bloc d'administration, Bloc d'auditorium,  
Bloc de foyer socio-éducatif, Gardiennage.

**Tableau 2-11 Plan de disposition des installations**

Bloc	Abr. de salle	Salle	Eclairage	Prise	Téléphone	LAN	Sonorisation	Audiovisuel	TV	Avertisseur incendie	Climatiseur	Ventilateur plafond	Ventilateur	Extincteur
Bloc de salles de cours	SDC	Salle de cours	o	o	—	—	o	—	—	o	—	o	—	o
Bloc de salles spécialisées	SDC	Salles de cours	o	o	—	—	o	—	—	o	—	o	—	o
	SP	Salle polyvalente	o	o	Δ	o	o	—	—	o	Δ	o	—	o
	M	Magasin	o	o	—	—	—	—	—	o	—	—	—	o
	BIB	Bibliothèque	o	o	Δ	o	o	—	o	o	o	o	—	o
	SI	Salle informatique	o	o	Δ	o	o	—	o	o	o	o	—	o
Bloc d'administration	BDD	Bureau du Directeur du Centre	o	o	o	o	o	—	o	o	o	o	—	o
	BDDE	Bureau du directeur des études	o	o	o	o	o	—	—	o	o	o	—	o
	SEC	Secrétariat	o	o	o	o	o	—	—	o	o	o	—	o
	BDL	Bureau des gestionnaires	o	o	o	o	o	—	—	o	o	o	—	o
	BDC	Bureau du comptable matériel	o	o	o	o	o	—	—	o	o	o	—	o
	WC	Toilettes	o	o	—	—	—	—	—	—	—	—	o	—
	SDF	Salle des formateurs/cadre enseignant	o	o	Δ	o	o	—	—	o	o	o	—	o
	SDSG	Bureau du surveillant gén.	o	o	Δ	o	o	—	—	o	o	o	—	o
	SDS	Bureau des surveillants.	o	o	Δ	o	o	—	—	o	o	o	—	o
	INF	Infirmierie	o	o	Δ	o	o	—	—	o	o	o	—	o
	M	Magasin	o	o	—	—	—	—	—	o	—	—	—	o
Bloc d'auditorium	AU	Auditorium	o	o	Δ	o	o	o	—	o	—	o	—	o
	WC	Toilettes	o	—	—	—	—	—	—	—	—	o	—	o
Bloc de foyer socio-éducatif	FSE	Foyer socio-économique	o	o	Δ	o	o	—	o	o	Δ	o	—	o
	K	Cuisine	o	o	—	—	o	—	—	o	—	—	o	—
	M	Magasin	o	o	—	—	—	—	—	o	—	—	—	o
Bloc de toilettes	WC	Toilettes	o	o	—	—	—	—	—	—	—	—	o	
Gardiennage	GA	Loge	o	o	o	Δ	o	—	—	o	Δ	o	—	o
		Salle d'attente	o	o	o	—	o	—	—	o	Δ	o	—	o
	WC	Toilettes	o	—	—	—	—	—	—	—	—	o	—	o
Bloc des installations	LE	Local électrique	o	o	—	—	o	—	—	o	—	—	—	o
	LGC	Local Groupe Electrogène	o	o	—	—	o	—	—	o	—	—	—	o
	LT	Local technique	o	o	—	—	o	—	—	o	—	—	—	o

Local transfo			○	○	—	—	—	—	—	—	—	—	—	○
Extérieur			○	○	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

NB (1) ○ : Mise en œuvre

(2) — : Non concerné

(3) Δ pour téléphone : Le conduit sera installé par le Projet, pour la mise en œuvre par la partie sénégalaise.

(4) Δ pour LAN : Le conduit sera installé par le Projet, pour la mise en œuvre par la partie sénégalaise.

(5) Δ pour climatiseur : L'alimentation et le trou sont installés par le Projet, pour la mise en œuvre par la partie sénégalaise.

## (6) Plan de mobilier/équipements

Les éléments figurant dans les tableaux 2-12 et 2-13 ci-dessous font partie de la requête supplémentaire présentée par la partie sénégalaise au cours de l'étude sur le terrain I, en plus des éléments mentionnés dans les tableaux 2-7 et 2-8.

**Tableau 2-12 Demande supplémentaire relative au mobilier**

Salle		Mobilier * Chiffre dans la parenthèse signifie la quantité
Salle de cours		Table de cours [35], Chaise de cours [35], Armoire de rangement [1]
Bibliothèque		Table individuelle de travail [25], Chaise demi métallique [25], Bureau demi ministre [1], Fauteuil demi ministre [1], Rayonnage de rangement [2], Classeur à clapets 5 cases doubles [1], Tableau mural [1], Armoire métallique haute [1]
Salle informatique		Table ordinateur à 2 niveaux [40], Chaise bourrée simple [40], Tableau Padex [1], Armoire métallique haute [1]
Laboratoire (salle polyvalente)	Laboratoire	Tabouret [35], Chaise demi métallique pour professeur [1]
	Salle de préparation	Table de travail [1], Chaise demi métallique [1], Armoire métallique haute [1]
Salle de reprographie		Rayonnage de rangement [1], Armoire métallique [1], Table de travail [2], Chaise bourrée simple [2]

**Tableau 2-13 Demande supplémentaire relative aux équipements**

Salle		Equipements * Chiffre dans la parenthèse signifie la quantité
Cuisine		Réfrigérateur, Lave-vaisselle
Salle informatique		Ordinateur complet [40], Imprimante et accessoire [10]
Laboratoire (salle polyvalente)	Salle de préparation	Réfrigérateur [1], Matériel de physique (oscilloscope, condensateur, etc.), Matériel de chimie (microscope, réactif, etc.), Matériel de SVT (modèle anatomique, échantillon de roche, etc.), Matériel de mathématiques (règle, compas, etc.)
Salle de reprographie		Photocopieuse [1], Relieuse [1]
Terrain de football + Piste athlétisme, Terrain multifonctionnel, Gymnase		Poids (7kg, 5kg, 3kg, 2kg) [5], Corde à grimper [3], Javelot [10], Corde à sauter [5], Double décimètre [5], Sifflet [5], Toise [2], Ballon de football [5], Ballon de basket-ball [5], But et filet de football [2], Poteaux de but et filet de basket-ball [2]

### (6)-1 Plan de mobilier

Le mobilier ciblé par le Projet sera sélectionné en tenant compte des points suivants.

- 1) La pertinence est jugée sur la base de l'état d'aménagement et d'utilisation dans les CRFPE existants (Louga, Saint-Louis, Dakar).
- 2) Concernant le mobilier existant au CRFPE de Fatick, ceux qui sont fonctionnels seront toujours utilisés.
- 3) Pour la quantité, le nombre minimal nécessaire et suffisant pour l'utilisation par les effectifs de chaque salle. Le mobilier qui peut être partagé sera utilisé en commun.

Le tableau ci-dessous indique le mobilier qui sera aménagé par le Projet pour chaque salle et leur quantité.

**Tableau 2-14 Mobilier cible du Projet**

Salle		Mobilier fourni par la partie japonaise * Chiffre dans la parenthèse signifie la quantité par salle	Mobilier existant (Partie sénégalaise) * Chiffre dans la parenthèse signifie la quantité par salle
Bloc de salles de cours	Salles de cours	Table pour élèves (avec rangement) [36], Chaise pour élèves [36], Table pour professeur [1], Tableau noir [1]	Chaise de travail [1]
Bloc de salles spécialisées	Bibliothèque	Table pour élèves (sans rangement) [18], Etagère à livres (bois) [8], Bureau à un caisson [3], Etagère à livres (métallique) [5], Planning mural [1]	Chaise de travail [18], Fauteuil ministre dossier bas) [3]
	Salle informatique	Table de travail [2], Chaise pour élèves [36], Tableau noir [1], Bureau à deux caissons [1], Table d'ordinateur à deux niveaux [6]	Chaise de travail [5], Table d'ordinateur à deux niveaux [30]
	Salle polyvalente	Table pour élèves (avec rangement) [36], Table pour professeur [1], Chaise pour élèves [36], Tableau noir [2]	Chaise de travail [1]
	Salle de préparation	Table de travail [1], Meuble de rangement (métallique) [2], Etagère pour matériel (métallique) [1]	Chaise de travail [1]
	Magasin (à côté de salle spécialisée)	Table de travail [2], Meuble de rangement (métallique) [2], Etagère pour matériel (métallique) [6]	Chaise de travail [2]
	Magasin (à côté de salle informatique)	Table de travail [3], Meuble de rangement (métallique) [2], Etagère pour matériel (métallique) [2], Tableau blanc [1]	Chaise de travail [3]
Bloc de foyer socio-éducatif	Foyer socio-éducatif	Table de réunion [12], Chaise pour élèves [72]	
Bloc d'auditorium	Auditorium	Table de travail [2], Chaise pour élèves [24], Table de projecteur [2], Tableau blanc [2], Tribune [1]	
Bloc d'administration	Bureau du directeur du centre	Table basse [1], Fauteuil ministre dossier haut [1], Chaise pour trois personnes [2], Etagère à livres (métallique) [2], Planning mural	Bureau à deux caissons [1], Fauteuil ministre dossier bas) [2]
	Bureau du directeur des études	Table de réunion [1], Bureau à deux caissons [1], Fauteuil ministre dossier haut [1], Etagère à livres (métallique) [2], Planning mural [1]	Chaise de travail [6], Fauteuil ministre dossier bas) [2]

	Salle des formateurs/cadre enseignant	Table de réunion [4], Meuble de rangement (métallique) [8]	Fauteuil ministre dossier bas) [24]
	Secrétariat	Etagère à livres (métallique) [1], Etagère pour matériel (métallique) [1], Planning mural [1]	Bureau à un caisson [1], Chaise de travail [5]
	Bureau des gestionnaires	Bureau à un caisson [2], Meuble de rangement (métallique) [2], Armoire à classeurs (métallique) [2]	Fauteuil ministre dossier bas) [2]
	Bureau du comptable matière	Table de travail [1], Bureau à un caisson [1], Meuble de rangement (métallique) [2], Etagère pour matériel (métallique) [2]	Chaise de travail [2], Fauteuil ministre dossier bas) [1]
	Bureau du surveillant général	Table de réunion [1], Bureau à un caisson [1], Etagère à livres (métallique) [2], Planning mural [1]	Chaise de travail [6], Fauteuil ministre dossier bas) [1]
	Bureau des surveillants	Bureau à un caisson [5], Meuble de rangement (métallique) [5]	Fauteuil ministre dossier bas) [5]
	Infirmierie	Bureau à un caisson [1], Chaise pour trois personnes [1], Meuble de rangement (métallique) [2]	Chaise de travail [1]
	Magasin	Meuble de rangement (métallique) [2], Etagère pour matériel (métallique) [2]	
Extérieur	Gardiennage	Bureau à un caisson [1], Chaise pour trois personnes [1]	Chaise de travail [1]

#### (6)-2 Plan d'équipements

Les équipements ciblés par le Projet seront sélectionnés en tenant compte des points suivants.

- 1) Selon le procès-verbal des discussions de l'étude sur le terrain I, les équipements nécessaires à la formation sont ciblés par le Projet, mais le matériel bureautique est exclu.
- 2) Même pour les équipements nécessaires à la formation, la pertinence est jugée sur la base de (i) la cohérence avec les matières de formation, (ii) l'état d'aménagement et d'utilisation dans les CRFPE existants (Louga, Saint-Louis, Dakar).
- 3) Les équipements ayant risque d'usure ne font pas l'objet du Projet.
- 4) Concernant les équipements existants au CRFPE de Fatick, ceux qui sont fonctionnels seront toujours utilisés.
- 5) Pour la quantité, le nombre minimal nécessaire et suffisant pour l'utilisation par les effectifs de chaque salle. Les équipements qui peuvent être partagés seront utilisés en commun.

Le tableau ci-dessous indique les résultats de l'évaluation des équipements demandés.

**Tableau 2-15 Résultats de l'évaluation des équipements**

Salle	Equipements	Résul.	Fondement et remarques	
Salle des cours	Jeu de matériel didactique auxiliaire	×	Matériel existant à utiliser	
Cuisine	Réfrigérateur	×	Inclus dans les travaux de construction	
	Lave-vaisselle	×	Non aménagée dans les CRFPE existants	
Salle de micro-enseignement	Vidéo projecteur Ecran de projection	×	Utilisation commune du matériel d'une autre salle	
	Caméscope numérique	○	Nécessaire au micro-enseignement	
	Scanner avec imprimante (avec trieuse)	×	Utilisation commune du matériel d'une autre salle	
	Ordinateur complet Logiciel de développement de contenu multimédia	×	Non aménagée dans les CRFPE existants	
Unité de production et de stockage d'outils didactiques	Caméscope numérique, Scanner avec imprimante (avec trieuse), Ordinateur complet, Logiciel de développement de contenu multimédia, Trousse d'outils, Outils d'entretien	×	Non aménagée dans les CRFPE existants	
Laboratoire (salle polyvalente)	Salle de préparation	Réfrigérateur, Matériel de physique, Matériel de chimie, Matériel de SVT, Matériel de mathématiques	×	Non aménagée dans les CRFPE existants
Bibliothèque	Unité informatique complète Logiciel de gestion de la bibliothèque	×	Non aménagée dans les CRFPE existants	
	Photocopieuse, Relieuse, Massicot	×	Matériel bureautique ne font pas l'objet du Projet	
	Scanner avec imprimante	×	Utilisation commune du matériel d'une autre salle	
Salle informatique	Caméscope numérique	×	Utilisation commune du matériel d'une autre salle	
	Scanner avec imprimante, Imprimante et accessoire, Ordinateur	○	Nécessaire à la formation informatique et aménagée dans les CRFPE existants	
	Logiciel pédagogique, Matériel audio-visuel	×	Non aménagée dans les CRFPE existants	
Auditorium	Vidéo projecteur, Ecran de projection	○	Nécessaire à la formation et aménagée dans les CRFPE existants	
	Matériel de sonorisation	×	Inclus dans les travaux de construction	
	Rideau noir	×	A la charge du pays bénéficiaire	
Salle de reprographie	Photocopieuse, Relieuse	×	Matériel bureautique ne font pas l'objet du Projet	
Terrain de football + Piste athlétisme, Terrain multifonctionnel, Gymnase	Poids (7kg, 5kg, 3kg, 2kg), Corde à grimper, Javelot], Corde à sauter, Double décimètre, Sifflet, Toise], Ballon de football, Ballon de basket-ball, But et filet de football, Poteaux de but et filet de basket-ball	×	Non aménagée dans les CRFPE existants	

Selon les résultats de l'évaluation ci-dessus, la description et la quantité des équipements ciblés par le Projet sont indiqués dans le tableau ci-dessous.



Il est à noter que l'onduleur (dispositif de protection de l'appareil électronique contre la coupure de courant) a été ajouté dans la liste. Cet appareil, ne figurant pas dans la requête présentée par la partie sénégalaise, est aménagé dans d'autres CRFPE. Concernant les ordinateurs de bureau, ils seront fournis seulement en nombre déficitaire par rapport au nombre d'ordinateurs actuellement utilisés.

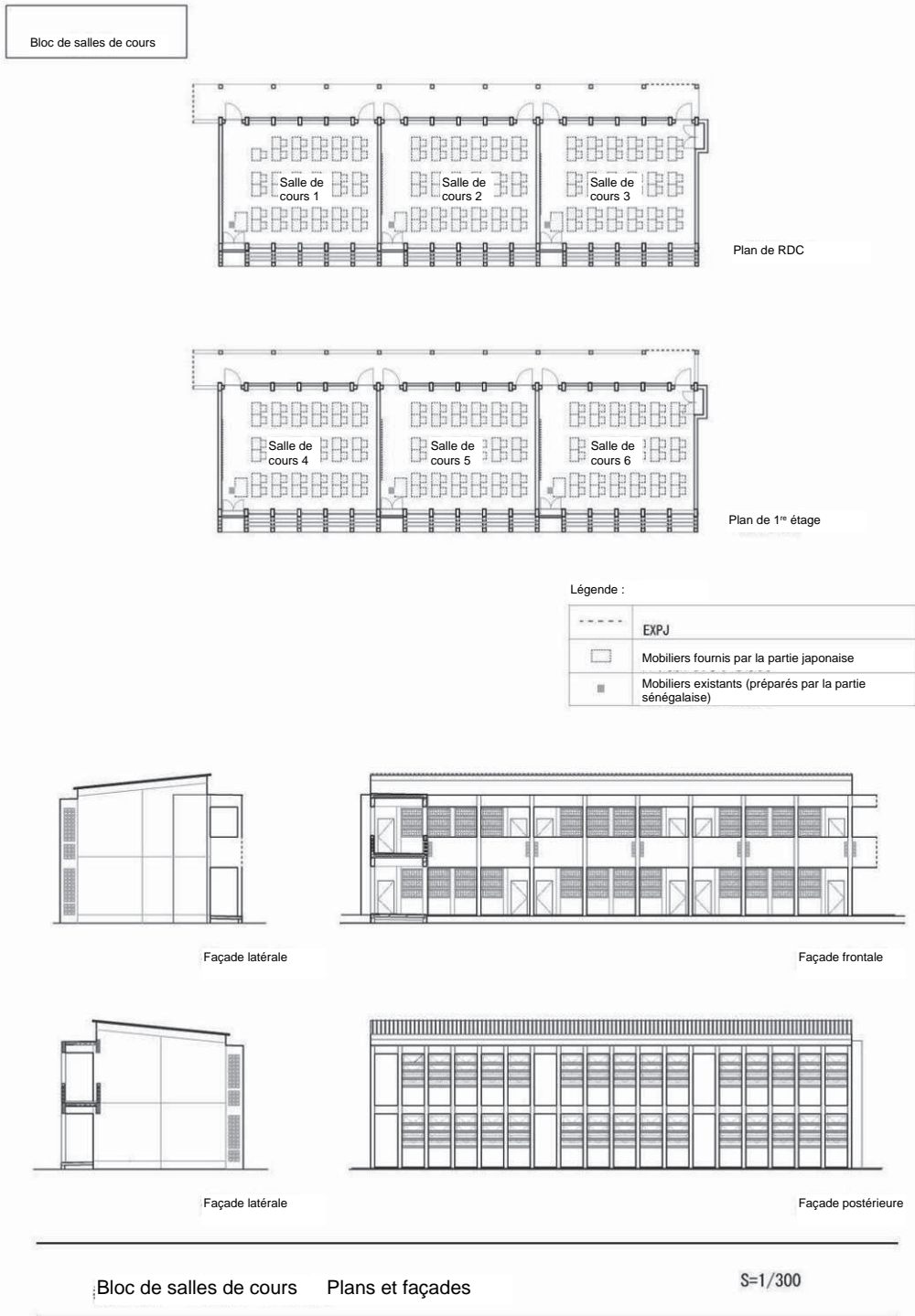
Les équipements seront fournis dans le cadre du contrat de construction en tant que ceux annexés aux installations aménagées.

**Tableau 2-16 Equipements cibles du Projet et quantité pour chaque salle**

Salle		Equipements fournis par la partie japonaise * Chiffre dans la parenthèse signifie la quantité	Mobilier existant (Partie sénégalaise) * Chiffre dans la parenthèse signifie la quantité
Bloc de salles spécialisées	Salle informatique	Ordinateur de bureau complet [8] Imprimante laser [2], Imprimante Inkjet/scanner (modèle combiné) [2], Onduleur (ASI) [19]	Ordinateur de bureau complet [30]
	Salle polyvalente	Caméscope numérique [2]	
Bloc d'auditorium	Auditorium	Vidéoprojecteur [2], Ecran de projection [2], Onduleur (ASI) [1]	

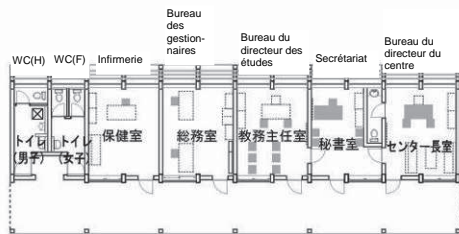
### 2.2.3 Plans de concept sommaire

Les plans, les façades et les coupes des principaux types de construction sont indiqués ci-dessous.

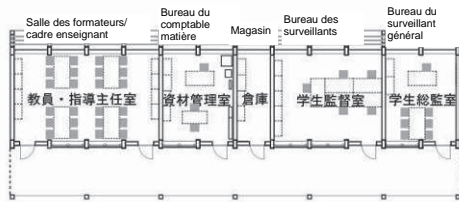


**Figure 2-1 Bloc de salles de cours : Plans et façades**

Bloc d'administration



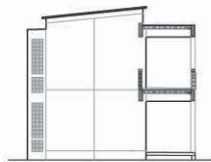
Plan de RDC



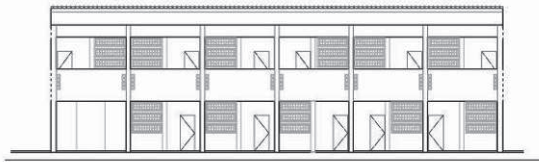
Plan de 1<sup>er</sup> étage

Légende :

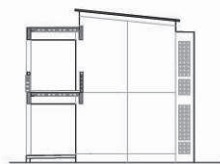
---	EXPJ
□	Mobiliers fournis par la partie japonaise
■	Mobiliers existants (préparés par la partie sénégalaise)
⊗	Regard (accès sous plancher) 600 x 600



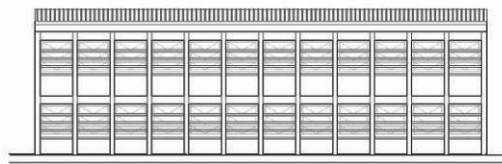
Façade latérale



Façade frontale



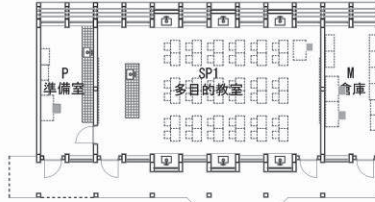
Façade latérale



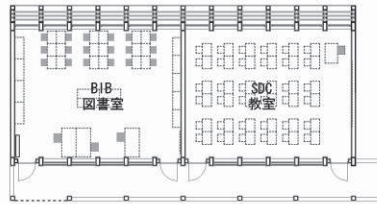
Façade postérieure

Figure 2-2 Bloc d'administration : Plans et façades

Bloc Salles de classe spécialisées 1  
特別教室棟1



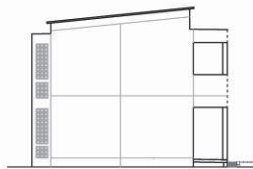
Vue en plan RDC  
1階平面図



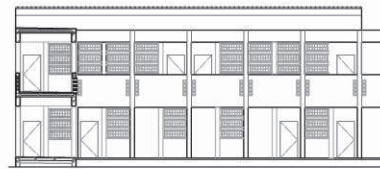
Vue en plan 1er  
2階平面図

Abreviation  
凡例

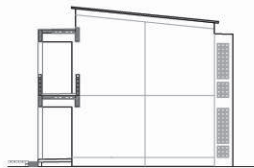
---	Joint de d'elitation EXPJ	P	Salle de Préparation
□	Mobilier à fournir par la partie japonaise 日本側が供与する家具	SP1	Salle de Spécialisées 1
■	Mobilier existant du CRFPE actuel 既存家具 (相手国持込)	M	Magasin
		BIB	Bibliothèque
		SDC	Salles de Classe



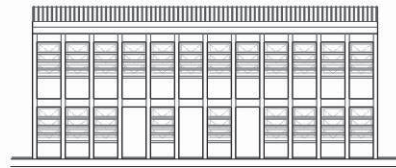
Façade Laterale  
側面 立面図



Façade Frontale  
正面 立面図



Façade Laterale  
側面 立面図



Façade Postérieure  
裏面 立面図

Bloc Salles de classe spécialisées 1 -Vue en plan, Façades  
特別教室棟1 平面図・立面図

S=1/300

Figure 2-3 Bloc de salles de cours spécialisées : Plans et façades

## 2.2.4 Plan d'exécution des travaux / Plan d'approvisionnement

### 2.2.4.1 Principes d'exécution des travaux / Principes d'approvisionnement

#### (1) Mise en œuvre du Projet par le système d'Agent d'approvisionnement

Le présent Projet dont les services consistent entre autres dans la supervision de l'approvisionnement en produits et services, la gestion financière et la construction des installations sera exécuté par l'Agent d'approvisionnement. L'Agent d'approvisionnement est une entité chargée de l'exécution du Projet en tant que mandataire du gouvernement sénégalais et pour le compte de ce dernier, et à ce titre il assure la gestion financière, l'approvisionnement en produits et services et la supervision de l'exécution. Dans le cadre du présent Projet, « Japan International Cooperation System » (ci-après désignée par le « JICS »), qui est un organisme spécialisé en approvisionnement au Japon, sera chargé des services d'approvisionnement.

Le présent Projet devra passer à l'étape de la mise en œuvre après la signature de l'Echange de Notes (E/N) relative à la mise en œuvre du Projet entre les deux gouvernements et celle de l'Accord de Don (A/D) entre le gouvernement du pays bénéficiaire et la JICA. Le gouvernement sénégalais conclura l'Accord de prestation des services pour l'approvisionnement avec l'Agent d'approvisionnement sur la base de l'Arrangement concernant les Modalités d'Application (M/A) annexé à l'Echange de Notes (E/N).

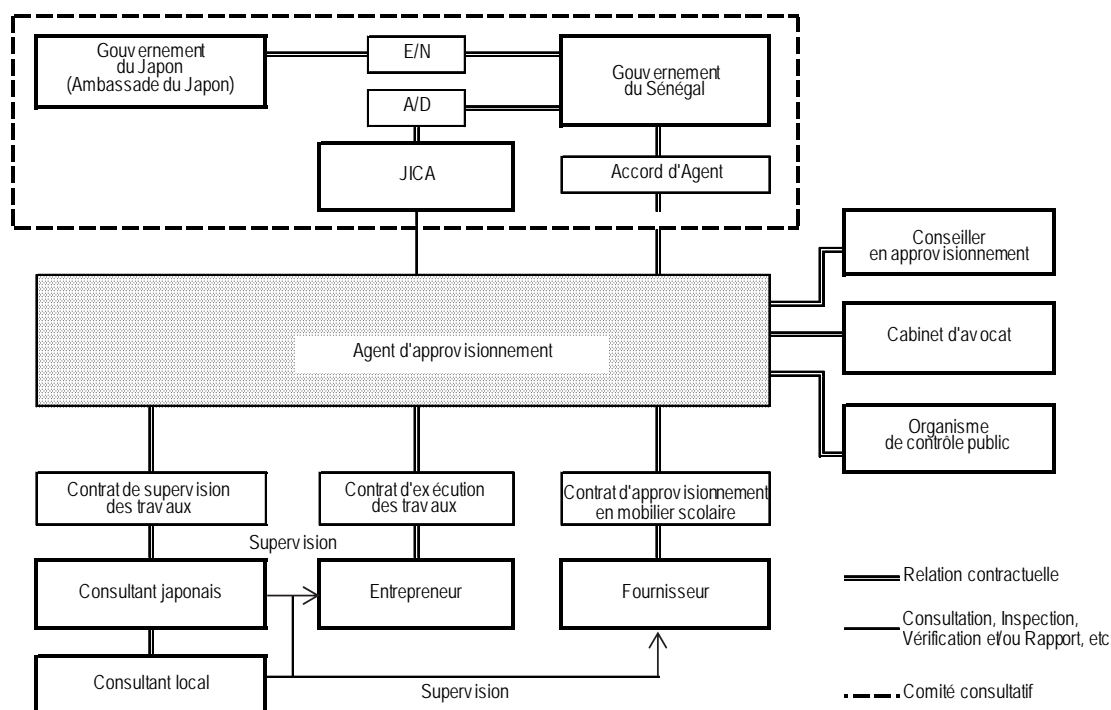


Figure 2-4 Schéma d'exécution du Projet (ébauche)

## (2) Comité consultatif

Après la signature de l'Echange de Notes (E/N), un comité consultatif sera mis en place (ci-après désigné par le « Comité »). Le Comité est composé de représentants du gouvernement sénégalais (le MEN et le Ministère des Finances) et de la JICA Sénégal ainsi que de l'Agent d'approvisionnement en tant que conseiller. Le Comité sera le lieu de discussion et d'ajustement des divers problèmes qui se posent pendant la mise en œuvre du Projet.

## (3) Agent d'approvisionnement

L'Agent d'approvisionnement procédera, en tant que représentant du MEN, à la gestion financière, aux divers approvisionnements (avocat, organisme de contrôle public, conseiller d'approvisionnement (expert-comptable), consultant pour la supervision d'exécution des travaux, entreprise(s) de construction, fournisseur(s) de mobiliers) et à la supervision d'exécution.

Le personnel à employer par l'Agent d'approvisionnement dans le cadre du présent Projet sera comme suit :

**Tableau 2-17 Disposition du personnel de l'Agent d'approvisionnement**

Personnel		Mission
Japonais	Superviseur	Superviser et gérer l'ensemble des services de l'Agent d'approvisionnement. Il sera envoyé sur place lors de la (les) soumission(s) et à l'achèvement du Projet.
	Superviseur adjoint résident	Rester au pays bénéficiaire tout au long de la période des services de la soumission et de la supervision des travaux en tant que responsable résident de l'Agent d'approvisionnement. (il est aussi chargé du projet de construction de salles de classe dans l'enseignement moyen dans la région de Dakar).
	Rédacteur du dossier d'appel d'offres	Créer les dossiers d'appel d'offres relatifs à la construction des installations et à l'approvisionnement des équipements au Japon.
	Gestionnaire des contrats et des financements	Travaillant dès le démarrage jusqu'à l'achèvement du Projet, il procède à la pratique de la gestion des fonds pour le Projet.
Personnel recruté localement	Administrateur	Travaillant dès le démarrage jusqu'à l'achèvement du Projet, il procède à la pratique de la gestion des fonds pour le Projet. (il est aussi chargé du projet de construction de salles de classe dans l'enseignement moyen dans la région de Dakar).
	Interprète	Il s'agit d'un interprète français-anglais (ou japonais) mis en place lors des séances d'explication sur place, de l'évaluation de la soumission, de la négociation du contrat pendant la période des services de l'appel d'offres et de l'achèvement du Projet.

## (4) Consultant chargé de la supervision des travaux

Le consultant chargé de la supervision des travaux est le consultant japonais ayant exécuté l'étude préparatoire. Il conclut le contrat avec l'Agent d'approvisionnement, après la recommandation de la JICA et vérification par le gouvernement du pays bénéficiaire.

La mission dudit consultant est comme mentionnée ci-dessous.

« Etape d'appel d'offres »

- Effectuer l'étude du site en vue de confirmer la faisabilité du démarrage des travaux.
- Etablir les plans détaillés, les spécifications techniques et le devis quantitatif, sur la base des

documents de référence préparés par le consultant local sous-traité pendant l'étude préparatoire.

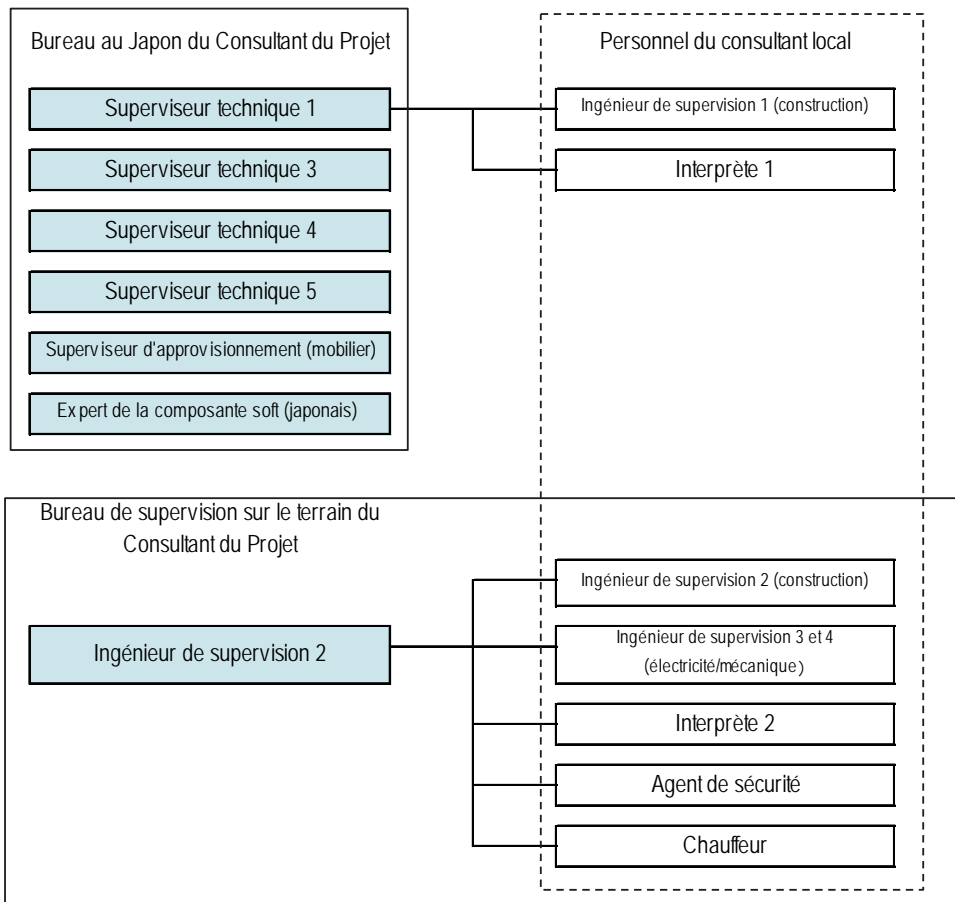
- Assister techniquement l'Agent d'approvisionnement dans l'élaboration du dossier d'appel d'offres.
- Assister techniquement l'Agent d'approvisionnement dans l'exécution de l'appel d'offres, l'évaluation de la soumission, la négociation du contrat.

« Etape de supervision des travaux de construction »

- Visiter le chantier en vue de contrôler la qualité des travaux mentionnés dans les spécifications techniques, le respect du calendrier et la gestion de la sécurité, et faire le rapport régulier à l'Agent d'approvisionnement.
- Contrôler l'avancement et le rendement des travaux, suite à la demande de paiement présentée par l'entrepreneur, et faire le rapport des résultats à l'Agent d'approvisionnement.
- Exécuter l'inspection à l'achèvement des travaux, et faire le rapport des résultats à l'Agent d'approvisionnement
- Effectuer, un an plus tard, l'inspection de défaut, et faire le rapport des résultats à l'Agent d'approvisionnement.
- Mettre en œuvre la composante soft

Le Consultant japonais se rend au Sénégal trois fois pendant la période des travaux de construction, y compris à l'occasion de l'inspection à la fin des travaux/réception, pour mener les travaux de composante soft.

Le système de supervision des travaux de construction et la mise en place du personnel du Consultant sont indiqués ci-dessous.



(Note :  : japonais ;  : sénégalais)

**Figure 2-5 Système de supervision des travaux de construction**



**Tableau 2-18 Mise en place du personnel du Consultant**

Personnel		Mission
Au Japon	Superviseur technique 1 (Appel d'offres)	Superviser l'ensemble des travaux du Consultant chargé de la supervision des travaux, et se charge des travaux d'appel d'offres et de l'inspection à l'achèvement des travaux.
	Superviseur technique 2 (Supervision des travaux de bâtiments)	Résider sur place du démarrage à l'achèvement des travaux de construction pour superviser l'exécution des travaux (contrôle de qualité, maîtrise du calendrier des travaux). Effectuer l'inspection de défauts un an après l'achèvement des travaux.
	Superviseur technique 3 (Supervision des travaux de bâtiments)	Envoyé sur place temporairement par le siège en vue de superviser la gestion de la qualité en matière de gros œuvre.
	Superviseur technique 4 (Supervision des travaux des installations)	Envoyé sur place temporairement par le siège pour effectuer l'inspection de contrôle de qualité des travaux électriques et des installations.
	Superviseur technique 5 (Estimation de coûts)	Assister le superviseur technique 1 à préparer le dossier d'appel d'offres, à évaluer la soumission, et à passer en revue les prix de référence avant chaque soumission.
	Superviseur d'approvisionnement (mobilier)	Assurer l'appel d'offres pour la fourniture des mobiliers
	Expert de la composante soft (japonais)	Superviser l'ensemble des activités de composante soft. Se rendre sur le terrain pendant les travaux de construction, lors de l'inspection à l'achèvement des travaux/réception et à l'occasion de l'inspection de défauts pour dispenser les encadrements techniques relatifs à la maintenance des infrastructures et équipements.
Au Sénégal	Ingénieur de supervision 1 (Chef de travaux de bâtiments)	Assister le Superviseur technique 1 pendant les travaux d'appel d'offres
	Ingénieur de supervision 2 (Travaux de bâtiments)	Basé sur le bureau de supervision des travaux, et assister le Superviseur technique 2.
	Ingénieurs de supervision 3 et 4 (Electricité / mécanique)	Basés sur le bureau de supervision des travaux, et assister le Superviseur technique 2.

(5) Entrepreneur(s)

Le(s) entrepreneur(s) sera (seront) sélectionné(s) par l'appel d'offres concurrentiel qui vise des entreprises locales de catégorie D, ayant les capacités financières et techniques suffisantes.

(6) Fournisseur (mobilier)

Au Sénégal, il existe de nombreux fournisseurs de mobilier, de petite et grande taille, mais seuls trois fournisseurs ont les capacités suffisantes (finances, équipements, main d'œuvre, expériences) et ont travaillé pour les projets précédents du Japon (aide financière non remboursable et celle pour le développement communautaire).

(7) Cabinet d'avocat

L'avocat-conseil sera recruté pour la vérification du contenu des contrats et le cas de contentieux et conflit. Il sera sélectionné parmi les cabinets d'avocat ayant des expériences de projets de coopération du Japon (aide financière non remboursable pour le développement communautaire) ou ceux d'autres partenaires techniques et financiers.

#### (8) Bureau de contrôle

Au Sénégal, la garantie décennale de la qualité est obligatoire pour les entreprises de construction après la réception. Normalement les entreprises confient l'inspection au bureau de contrôle pour la garantie décennale. Mais dans ce projet, pour éviter qu'une connivence se forme entre l'entreprise de construction et le bureau de contrôle, l'Agent d'approvisionnement passera le contrat directement avec le bureau de contrôle.

#### (9) Conseiller d'approvisionnement

En vue d'éliminer des entreprises de capacités financières faibles, un expert-comptable ou un consultant-comptable sera recruté pour l'étude de l'état financier des soumissionnaires ainsi que le suivi de l'état financier des entrepreneurs.

En effet, l'Agent d'approvisionnement exige des soumissionnaires la présentation des documents financiers, mais il n'analyse pas en détail leur situation financière. Par conséquent, il n'y a pas de duplication des travaux entre l'Agent d'approvisionnement et le conseiller d'approvisionnement.

### **2.2.4.2 Points à tenir compte pour l'exécution des travaux et l'approvisionnement**

#### (1) Système de supervision

En plus du superviseur résident japonais, le consultant local sera mobilisé en vue de consolider le système de supervision.

Le contrôle qualité et la supervision des travaux des installations seront assurés par les Japonais avec leur visite temporaire.

Le bureau de supervision sera construit au sein du site de construction. Les activités de supervision quotidiennes seront menées par les personnes techniques en bâtiments locaux sous l'encadrement du superviseur résident japonais. En ce qui concerne les travaux électriques et des installations, la supervision sera assurée de façon ponctuelle en mobilisant les personnels techniques en électricités et en installations sous l'encadrement du superviseur résident japonais. Ce dernier mènera les activités de supervision en faisant les tournées de chantiers pendant les jours où il n'y a pas de réunion avec les entreprises de construction à Dakar, confirmation de matériaux de construction, inspections et autres.

### **2.2.4.3 Répartition des travaux de construction/approvisionnement/installation**

Les travaux à la charge de la partie sénégalaise doivent être exécutés sans faute. Ceci est un élément

indispensable pour un bon déroulement du Projet.

Les travaux à la charge de la partie japonaise et de la partie sénégalaise sont respectivement indiqués ci-dessous.

(1) Travaux à la charge de la partie japonaise

- (i) Travaux de construction des infrastructures cibles du Projet
- (ii) Fourniture du mobilier cible du Projet
- (iii) Enlèvement et déplacement des ouvrages existants dans le site (ceux qui empêchent le démarrage des travaux)

(2) Travaux à la charge de la partie sénégalaise

- (i) Mise à la disposition du terrain
- (ii) Terrassement
- (iii) Abattage d'arbres
- (iv) Enlèvement du forage en béton armé existant
- (v) Enlèvement des ouvrages en bloc de béton
- (vi) Obtention de l'aire de dépôts provisoire des matériaux de construction dans le site
- (vii) Branchement électrique et adduction de l'eau de ville
- (viii) Raccordement de la ligne téléphonique et d'Internet
- (ix) Construction du mur en bloc de béton
- (x) Construction de la clôture
- (xi) Fourniture du mobilier et des équipements qui ne font pas l'objet du Projet

#### **2.2.4.4 Plan de supervision des travaux de construction/approvisionnement**

Les travaux de supervision (rapport minutieux à l'organisme responsable et l'organisme d'exécution du Sénégal, ainsi qu'à l'Agent d'approvisionnement, organisation des réunions, instructions et conseils appropriés aux entrepreneurs, etc.) doivent être exécutés adéquatement.

La supervision des travaux du Projet sera exécutée sous le système mentionné dans la Figure 2-5 ci-dessus.

Le Superviseur technique 2, ayant des expériences de supervision des travaux de construction, est basé au Sénégal pour exécuter, avec l'ingénieur local de supervision, le contrôle de la qualité mentionné dans l'alinéa 2-2-4-5. Par rapport à l'Agent d'approvisionnement, il assure la collecte de l'information sur la supervision, l'élaboration de rapports, le compte-rendu régulier du Projet.

### 2.2.4.5 Plan de contrôle de la qualité

Le contrôle de la qualité porte sur la vérification du plan d'exécution, les tracés d'exécution et des échantillons, la mise en œuvre des essais, l'inspection au chantier, sur la base des documents architecturaux et du plan de supervision d'exécution des travaux. Le tableau 2-19 indique les éléments du contrôle de la qualité dans la phase de gros-œuvre.

**Tableau 2-19 Principaux éléments du contrôle de la qualité dans la phase de gros-œuvre (ébauche)**

Travaux	Élément à contrôler	Moyen de contrôle	Fréquence de contrôle
Terrassement	Vérification du sol de fondation	Contrôle visuel	À l'achèvement de la fouille
Ferrailage et coffrage	Matériaux de ferrailage	Rapprochement avec le certificat de contrôle en usine ou Essai de traction	Par lot Par taille
	Pose de ferrailage	Contrôle de la pose de ferrailage	Avant le coulage du béton
	Coffrage	Contrôle du coffrage	Avant le coulage du béton
Bétonnage	Matériaux	Ciment : catégorie Agréats : granulométrie	Lors du planning de dosage
	Malaxage d'essai	Essai de résistance à la compression avec échantillon	Une fois par lot
	Après coulage	Essai de dureté avec marteau Schmidt (scléromètre)	Une fois par élément de structure
Charpente métallique	Matériaux d'armature	Contrôle de matériaux	Avant la transformation de l'acier

### 2.2.4.6 Plan d'approvisionnement en matériaux et matériels

Au Sénégal, il est possible d'acquérir en temps voulu le ciment, le sable, les agrégats et les produits secondaires du béton, et ce sont des produits locaux.

Deux types du fer HA sont disponibles sur le marché sénégalais : produits européens et locaux (fers ronds européens importés puis transformés en fer HA au Sénégal). Dans ce projet, le fer HA sénégalais ne sera pas utilisé car leurs diamètres sont plus faibles que les valeurs prescrites et il semble que beaucoup de produits n'ont pas de résistance à la traction conforme à la norme.

L'eau, les agrégats et le sable, destinés à la fabrication du béton et à la maçonnerie, doivent avoir une qualité en termes de la teneur en sel selon la norme applicable au Japon.

D'autres principaux matériaux de construction sont importés et transformés à partir des matières importées au Sénégal. Ils ne présentent pas de problèmes de qualité et de pénurie, et sont disponibles sur le marché local.

Concernant les appareils électriques et sanitaires, ce sont des produits étrangers qui sont généralement utilisés, et on peut les trouver sur le marché.

Les pays d'origine des principaux matériaux sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 2-20 Pays d’approvisionnement et d’origine des principaux matériaux**

Matériau	Pays d’origine			Remarques
	Local	Japon	Pays tiers	
« matériau »				
Ciment Portland	○			2 marques locales
Agrégats pour béton	○			Local, calcaire et andésite
Fer HA	○			local et importé (Espagne, Turquie, Portugal, Ukraine, Afrique du Sud)
Matériau de coffrage	○			Importé (Côte d’Ivoire, Bénin, Gabon)
Contre-plaqué	○			Importé (Côte d’Ivoire, Bénin, Gabon)
Bloc de béton	○			Local
Bois	○			Importé des pays voisins africains (Côte d’Ivoire, Bénin, Mauritanie, etc.)
Porte et fenêtre de bois	○			Matériaux importés (Côte d’Ivoire, Bénin, Gabon) puis transformés au Sénégal. Ou produits importés.
Porte et fenêtre métalliques	○			Tôle et poutrelle importées (Espagne, Turquie et Portugal) puis transformées au Sénégal.
Porte et fenêtre en aluminium	○			Matériaux importés de l’Europe puis montés au Sénégal, ou produits importés.
Verrerie	○			Importée de la France, du Japon de la Chine Taillé et transformé au Sénégal
Matériau de peinture	○			Local
Tôle pour toiture	○			Matériau importé (France, Belgique, Turquie, Chine, Japon) et façonné au Sénégal.
Tableau de distribution, etc.	○			Importé de l’Europe et de l’Asie
Câble et fil électriques	○			Importée de l’Europe et de l’Asie
Conduit électrique	○			Importé de l’Europe et de l’Asie
Appareil d’éclairage	○			Importé de l’Europe et de l’Asie
Conduite d’eau tuyau d’assainissement	○			Importée de l’Europe et de l’Asie
Soupape, accessoires de canalisation	○			Importés de l’Europe et de l’Asie

### 2.2.4.7 Plan de composante soft

#### (1) Etude sur la nécessité de la composante soft

L’étude relative au système de gestion/maintenance et à la situation d’exécution au CRFPE de Fatik, exécutée dans le cadre de l’étude préparatoire, a démontré les éléments suivants.

#### 1) Situation de la maintenance des infrastructures

##### (i) Système de gestion/maintenance

Le Conseil de perfectionnement est mis en place dans chaque CRFPE. Ce conseil est présidé par l’Inspecteur d’Académie et composé des membres ci-dessous.

Directeur du CRFPE, Directeur des Etudes, Chefs de département, Inspecteurs de l'Education et de la Formation (IEF) de la région, Président de la commission éducation du conseil régional, Président de l'association régionale des parents d'élèves, représentant du Collectif des Chefs d'établissement de la région, représentant des syndicats d'enseignant désigné par ses pairs, représentant de la FASTEUF, représentant des formateurs, représentant de l'IGEN, représentant des stagiaires du niveau moyen, représentant des stagiaires du niveau élémentaire.

Le Conseil est convoqué au moins deux fois par an, pour adopter le projet de budget et le plan d'activités proposés par le gestionnaire du CRFPE.

Au CRFPE de Louga est mis en place le comité de gestion, composé du directeur du centre, du directeur des études, du gestionnaire et de trois formateurs. Ce comité assure la gestion du budget alloué par le Ministère ainsi que le budget de gestion/maintenance.

D'autre part, le CRFPE de Saint-Louis a créé son propre comité qui fait la démarche auprès du conseil régional, l'inspection financière régionale, la trésorerie régionale et l'université de Saint-Louis pour obtenir leur soutien.

#### (ii) Budget

Le budget alloué par le Ministère a une rubrique pour les frais de maintenance des principaux équipements.

D'autres frais, y compris ceux de petite réparation, sont couverts par la rubrique « autres services » qui inclut le salaire de nettoyeur et de gardien.

Par ailleurs, les recettes propres du CRFPE sont générées par les frais d'inscription des élèves-maîtres (5.000 FCFA/personne). Le Centre a adressé au Ministère une demande d'autorisation de recouvrement des frais de location des locaux du Centre qui se fait à titre gracieux pour le moment.

D'après d'autres CRFPE, la location des locaux du Centre est autorisée par le Ministère à titre de « fonction de services » pour l'autonomie de chaque établissement. De ce fait, les CRFPE sont autorisés à générer les recettes propres en exerçant bien cette compétence.

Les frais d'eau et d'électricité sont à la charge du Ministère<sup>4</sup>. Dans le tableau ci-dessous, « matériel pédagogique » signifie : cahiers, règle, rapporteur, compas, craie, ballons, chronomètre, encre à imprimante.

---

<sup>4</sup> Jusqu'en 2010, le MEN a payé ces frais. Depuis 2011, ils ne sont plus couverts par le budget du MEN mais par le Ministère des Finances. Les frais de communication sont payés par chaque CRFPE.

**Tableau 2-21 Evolution du budget du CRFPE de Fatick<sup>5</sup>**

<b>Elément/année</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Fournitures	1 250 000	1 250 000	962 000	1 250 000
Consommables informatiques	850 000	850 000	646 000	850 000
Combustible	1 550 000	1 550 000	1 193 500	2 250 000
Bureautique	1 000 000	1 000 000	550 000	1 000 000
Abonnement mensuel (revue technique)	31 000	31 000	17 050	31 000
Matériel didactique	1 750 000	1 312 500	1 103 850	2 007 000
Maintenance des appareils informatiques	650 000	650 000	357 500	650 000
Réparation	600 000	600 000	468 000	600 000
Autres services	991 000	991 000	495 000	991 000
Accueil des missionnaires	500 000	500 000	275 000	500 000
Cérémonies	500 000	500 000	170 000	1 500 000
Autres achats	2 195 000	2 195 000	390 000	500 000
Sous-total : frais de fonctionnement	11 867 000	11 429 500	6 627 900	12 429 000
Indemnité Elèves (bourse d'études)	26 800 000	13 620 000	18 680 000	44 550 000
Total : frais de fonctionnement	38 667 000	25 049 500	25 307 900	56 979 000

(iii) Nettoyage

Le nettoyage des infrastructures se fait deux fois par semaine par le prestataire recruté directement par le CRFPE.

L'état de nettoyage des infrastructures dispersées sur d'autres sites (bloc d'administration et bloc de salles de cours), aucun problème particulier n'a été constaté avec le contrôle visuel.

2) Problèmes relatifs à la maintenance des infrastructures, installations et équipements

Le CRFPE Fatick a assuré, jusqu'à présent, la gestion et la maintenance des infrastructures réparties sur quelques sites, dont certaines sont vétustes. Mais après l'aménagement, le Centre abritera toutes les infrastructures dans le même site, et sa capacité d'accueil augmentera.

De plus, une attention particulière sera exigée pour la manipulation des installations et équipements nouvellement aménagés.

Par conséquent, il est efficace de donner une formation technique à travers la composante soft, y compris l'élaboration de la notice d'emploi, pour un bon déroulement de la gestion et de la

<sup>5</sup> D'après les explications données, le budget du CRFPE est légèrement en baisse, à cause des orientations de l'Etat en matière de réduction des coûts. Cependant exceptionnellement, le budget total de fonctionnement a connu une hausse pour l'exercice 2013 (janvier-décembre). Cela s'explique que la durée de formation a été prolongée de 7 mois à 9 mois pour l'enseignement élémentaire sous le nouveau système, et que le montant de la bourse d'études par élèves-maître a augmenté de 20.000 FCFA/mois à 25.000 FCFA/mois.

maintenance des nouvelles infrastructures, et pour que les installations précitées soient utilisées sans difficulté.

#### (2) Points à prendre en considération

Comme la région de Fatick est l'une des régions-pilotes du Projet d'amélioration de l'environnement scolaire – phase II (ci-après désigné « PAES2 »), projet de coopération technique de la JICA, la formation relative au comité de gestion de l'école (ci-après désigné « CGE ») y est organisée. Notamment, quelques formateurs du CRFPE de Fatick participent à la formation PAES2 en tant que conférencier. La région de Fatick et l'Inspection de l'Education et de la Formation (IEF), organismes de tutelle du CRFPE de Fatick, envoient leur personnel à cette formation comme formateurs. Ils contribuent en tant que personnes ressources même aujourd'hui<sup>6</sup>. Le PAES2 vise des écoles élémentaires, mais le contenu de la formation est aussi utile pour la gestion et la maintenance du CRFPE, comme l'élaboration du plan d'action de CGE et les tâches managériales, etc.

Il est attendu que telles expériences et connaissances des personnes concernées soient utilisées pour la gestion et de la maintenance du CRFPE.

Pour les détails, voir « Annexe 5: Plan de composante soft ».

### **2.2.4.8 Calendrier d'exécution**

#### (1) Allotissement

Les travaux du Projet sont divisés en deux lots, à savoir, la construction des infrastructures et la fourniture du mobilier. Les entrepreneurs seront sélectionnés par l'appel d'offres concurrentiel destiné aux entreprises locales, selon l'évaluation globale des côtés technique et financière.

#### (2) Calendrier d'exécution du Projet

Si l'on jette un coup d'œil sur les projets précédents au Sénégal, il s'avère que les travaux d'appel d'offres sont exécutés selon les modalités suivantes, après la conclusion du contrat d'agent d'approvisionnement et la signature du contrat du consultant chargé de l'appel d'offres et de la supervision des travaux : préparation du dossier d'appel d'offres (1,5 mois), approbation du dossier d'appel d'offres (0,5 mois), soumission, évaluation, négociation du contrat, approbation par des organismes concernés, contrat des travaux (3,5 mois).

---

<sup>6</sup> D'après des explications du responsable du PAES2, le contenu de la formation, à laquelle ont participé les inspecteurs d'IA/IEF et les formateurs du CRFPE (inspecteurs au CRFPE), porte sur la création du CGE, l'élaboration du plan d'activités, les tâches managériales, et la création de l'Union de CGE. Après cette formation, les inspecteurs d'IA/IEF et CRFPE ont été nommés responsables du Projet. Ils ont pris initiative d'assurer le suivi de l'Union de CGE, la participation à la réunion d'information pour partager les résultats du suivi, ainsi que l'élaboration des rapports intermédiaire et à la fin d'exercice et l'établissement des documents-type du CGE. Ils contribuent également à d'autres activités en tant que personnes ressources.



Sur cette base, la durée des travaux d'appel d'offres est fixée à 5,5 mois.

Pour les travaux de construction, le nombre de blocs est examiné pour le démarrage simultané des travaux sans difficulté, en vue d'adopter la construction des infrastructures en cascade dans le site.

La durée des travaux de construction est fixée à 21 mois (y compris la fourniture du mobilier), sur la base des résultats des projets précédents.

Le calendrier d'exécution du Projet est comme mentionné ci-dessous.

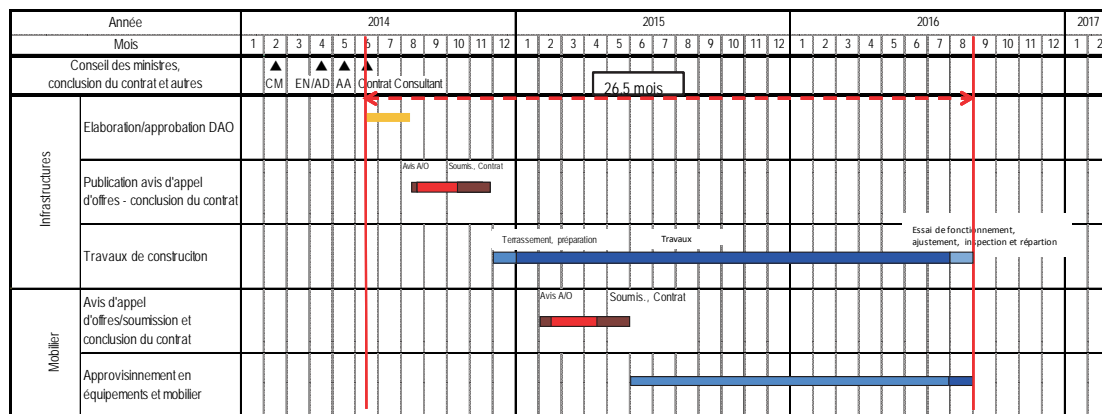


Figure 2-6 Calendrier d'exécution du Projet

### 2.3 Travaux et prestations à la charge du pays bénéficiaire

Les travaux et prestations pris en charge par le gouvernement sénégalais, pour l'exécution du Projet dans le cadre de l'aide financière non remboursable au développement communautaire du Japon, sont les suivants :

- (1) Mise à la disposition du terrain nécessaire pour la mise en œuvre du Projet, et obtention du droit de construction des bâtiments par le Ministère de l'Education Nationale ;
- (2) Exécution des travaux de démolition, de déplacement et d'enlèvement des infrastructures existantes et des obstacles, ainsi que le remblai et le nivellement des sites avant la mise en œuvre du Projet (toutefois, les travaux de démolition, de déplacement et d'enlèvement des obstacles se situant dans les endroits où la construction des infrastructures est prévue par ce Projet seront pris en charge par la partie japonaise, pour la réalisation des travaux sans retard. Voir le tableau 19.) ;
- (3) Mise en œuvre des travaux d'extérieur, tels que la construction et la réparation du mur de clôture, l'installation du portail d'entrée, les travaux paysagers, et d'autres travaux connexes après l'achèvement des travaux de construction ;
- (4) Exécution des travaux d'aménage et de branchement dans les sites de : l'électricité, l'eau de ville,

le réseau d'égouts et le téléphone avant l'achèvement des travaux de construction (Le branchement de l'électricité et de l'eau potable aux installations du Projet dans les sites sera pris en charge par la partie japonaise) ;

- (5) Prise en charge des commissions de notification de l'Autorisation de Paiement (A/P) et des commissions de paiement, sur la base de l'arrangement bancaire avec la banque au Japon ;
- (6) Prise de mesures nécessaires pour un bon déroulement de l'importation et du dédouanement des matériels et matériaux utilisés dans le cadre du Projet ;
- (7) Prise de mesures nécessaires pour faciliter l'entrée et le séjour au Sénégal des personnes morales et physiques concernées par le Projet, conformément à l'Accord d'Agent et à d'autres contrats conclus avec l'Agent d'Approvisionnement ;
- (8) Exonération des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges fiscales imposées au Sénégal à l'égard des personnes morales et physiques concernées par le Projet ;
- (9) Exonération des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges fiscales imposées au Sénégal à l'égard des produits et services fournis sur la base de l'Accord d'Agent et à d'autres contrats conclus avec l'Agent d'Approvisionnement ;
- (10) Prise en charge des frais de dédommagement provoqués par la non-exécution des travaux qui doivent être exécutés par la partie sénégalaise ;
- (11) Utilisation et maintien, de façon appropriée et efficace, des infrastructures et des équipements qui seront fournis dans le cadre du Projet ; et
- (12) Prise en charge de tous les frais autres que ceux qui sont couverts par l'aide financière non remboursable au développement communautaire du Japon dans le cadre du Projet.

**Tableau 2-22 Liste des travaux à la charge de la partie sénégalaise**

No	Désignation	Remarque
1	Terrassement	Différence de niveau H=50 cm environ
2	Débroussaillage	Hauteur des arbustes H=2,0 m ou moins
3	Abattage d'arbres	Hauteur des arbustes H=5,0 m ou plus
4	Enlèvement du forage en béton armé existant	Diamètre du forage D=1,8 m
5	Enlèvement de l'ouvrage bloc en béton	Enlèvement des déchets
6	Construction de la clôture bloc béton	Hauteur de la clôture H=3,0 m
7	Frais de demande pour le Branchement électrique	Frais de demande de nouvel abonnement incluent les frais de demande, frais d'étude sur le terrain exécutée par la compagnie d'électricité, frais de préparation des dessins pour les travaux de branchement, frais d'estimation de coût des travaux
8	Caution d'abonnement au service d'électricité	Abonnement capacité de 200A
9	Frais de demande de nouvel abonnement pour l'adduction d'eau	Frais de demande de nouvel abonnement incluent les frais de demande, frais d'étude sur le terrain exécutée par la compagnie des eaux, frais de préparation des dessins pour les travaux de branchement, frais d'estimation de coût des travaux
10	Frais d'abonnement pour l'adduction d'eau	Abonnement diamètre 40A (NF)
11	Raccordement téléphone	Branchement de ligne aérienne de téléphone
12	Raccordement téléphone	Frais de travaux de raccordement
13	Connexion internet	Frais de travaux initiaux
14	Connexion internet	Contrat 2MB avec le fournisseur
15	Connexion internet	Frais d'achat Modem ADSL

## 2.4 Plan de gestion et de maintenance du Projet

### 2.4.1 Plan de gestion

L'aménagement des infrastructures par le Projet nécessitera l'augmentation du personnel enseignant et administratif ainsi que l'obtention des frais de gestion.

Concernant le matériel pédagogique, la photocopie des livres existants est utilisée dans le cours. Les frais de fournitures (règle, craie, cahier et matériel de sport) sont couverts par le budget annuel du Ministère de l'Éducation, comme mentionné plus haut,

#### (1) Plan de gestion

##### 1) Affectation des formateurs

Les formateurs de l'enseignement préscolaire et élémentaire sont affectés par le Ministère, et les formateurs de l'enseignement moyen par des universités voisines<sup>7</sup>.

<sup>7</sup> Dans un premier temps, les formateurs seront envoyés par l'Université de Thiès. Après l'achèvement de la construction de l'Université du Sine Saloum dont le projet d'aménagement est en cours de préparation, les formateurs seront envoyés par cette université. Le campus de cette université serait réparti sur plusieurs régions de proximité, y compris celle de Fatick.

L'évolution de l'affectation du personnel au CRFPE de Fatick ainsi que l'estimation pour l'année 2016/2017 sont comme indiquées ci-dessous.

Le nombre de formateurs minimal et nécessaire est estimé à 10 pour l'enseignement élémentaire, et à 13 pour l'enseignement moyen.

**Tableau 2-23 Evolution du nombre d'élèves-maîtres et de formateurs au CRFPE de Fatick et l'estimation pour l'année 2016/2017**

	2010/11	2011/12	2012/13	2016/17 (estimation)	Remarques
Nombre d'élèves-maîtres dans la formation initiale	97	122	197	Elémentaire et moyen : 300	Vu le rapport entre le nombre d'enseignants dans l'enseignement élémentaire (y compris le préscolaire) et celui dans l'enseignement moyen, et en fonction des besoins en formation initiale, le nombre d'élèves est estimé à 150 pour chaque niveau d'enseignement.
Nombre d'élèves par formateur (valeur moyenne)	8	9	11	Elémentaire : 15 Moyen : 13	La valeur moyenne 2012/13 des données du CRFPE de Fatick et celles des autres Centres (Dakar, Louga, Saint-Louis, etc.) a été calculée respectivement pour les enseignements élémentaire et moyen, en arrondissant la décimale à l'entier supérieur.
Nombre de formateurs	13	14	18	Elémentaire : 10 Moyen : 13	Pour l'enseignement élémentaire, le nombre a été calculé sur la base de la situation des CRFPE de Fatick, Dakar, Louga et Saint-Louis, en tenant compte du nombre d'élèves pour deux formateurs. Pour l'enseignement moyen, la même méthode de calcul sur la base de la situation des CRFPE de Saint-Louis et Louga.
Nombre d'élèves par agent administratif (valeur moyenne)	11	13	16	Elémentaire et moyen : 22	Le chiffre compte le Directeur du Centre. Le nombre a été calculé sur la base de la valeur moyenne 2012/13 des CRFPE de Dakar, Loua, Saint-Louis et Fatick, en arrondissant la décimale à l'entier supérieur.
Nombre d'agents administratifs	9	10	14	Elémentaire et moyen : 15	On tient compte aussi du "Nombre d'élèves par agent administratif (valeur moyenne)" et le personnel nécessaire*. De ce fait, le chiffre comprend le poste de coordinateur de nouveaux enseignants dans l'enseignement moyen, actuellement non affecté mais prévu par le décret (un agent de plus).

La rubrique « formateurs » inclut les formateurs en chef de chaque niveau d'enseignement - préscolaire, élémentaire et moyen. Il existe le plan d'affectation de formateurs spécialisés en lettres et en sciences dans le cycle d'enseignement moyen, après l'aménagement du CRFPE de Fatick.

Cependant, étant donné que les matières précises ne sont pas connues pour le moment, le tableau ci-dessus montre à titre indicatif le nombre minimal de formateurs nécessaire.

## 2) Affectation du personnel administratif

Le personnel administratif à affecter est estimé comme suit. En principe, une personne est affectée pour chaque poste, mais certains postes sont composés de plusieurs agents, en fonction de la taille du Centre.

Directeur du Centre, directeur des études, gestionnaire, comptable matière, surveillant général, surveillant, bibliothécaire, secrétaire, coordinateur de nouveaux enseignants dans l'enseignement moyen
--

Tous les agents, sauf le coordinateur de nouveaux enseignants dans l'enseignement moyen, sont affectés au CRFPE de Fatick actuellement (2012/2013). Certains postes sont composés de plusieurs agents, tels que trois bibliothécaires et cinq surveillants. Comme montre le tableau ci-dessus, le nombre du personnel administratif estimé pour l'année 2015/2016 est de 15, soit un agent de plus par rapport au nombre actuel : il s'agit du coordinateur de nouveaux enseignants dans l'enseignement moyen susmentionné.

Les chauffeurs, nettoyeurs et gardiens sont recrutés directement par le CRFPE.

## (2) Plan de maintenance

### 1) Système

Comme mentionné dans le paragraphe « 2.2.4.7 (1) 1) i) ».

### 2) Budget

Comme mentionné dans le paragraphe « 2.2.4.7 (1) 1) ii) ».

### 3) Situation de la maintenance

- Nettoyage

Comme mentionné dans le paragraphe « 2.2.4.7 (1) iii) ».

- Maintenance

Comme indique la rubrique du budget du Tableau 2-21 les frais de petite réparation et de maintenance du matériel informatique sont couverts par le budget alloué par le Ministère. Cependant, au cas où une grande réparation serait nécessaire, le CRFPE fait une demande auprès du Ministère.

Le tableau ci-dessous indique la situation de la maintenance dans les CRFPE.

**Tableau 2-24 Situation de la maintenance dans les CRFPE**

	Louga	Saint-Louis	Dakar	Fatick	Remarques
Établissement	Ancien Ecole de Formation d'Instituteurs (EFI)	Ancien Ecole de Formation d'Instituteurs (EFI)	EFI construction en 2007 (aide financière non remboursable du Japon)	Le bloc d'administration, le bureau de formateurs de la formation continue dans l'enseignement moyen (ceux-ci sont fort vétustes) et le bloc de salles de cours en location sont situés dans	
Formation initiale	Préscolaire, élémentaire et moyen	Préscolaire, élémentaire et moyen	Préscolaire et élémentaire	Préscolaire et élémentaire	Projet de l'UNESCO pour la mise en marche de la formation initiale de l'enseignement non-formel à l'échelle nationale.
Formation continue	Préscolaire, élémentaire, moyen et secondaire	Préscolaire, élémentaire, moyen et secondaire	Préscolaire, élémentaire, moyen et secondaire	Préscolaire, élémentaire, moyen et secondaire	
Distinction lettres/sciences	en lettres	en sciences	-	-	
Nombre d'élèves de la formation initiale	Préscolaire/élémentaire : 143 Moyen : 104 Total : 247	Préscolaire/élémentaire : 138 Moyen : 133 Total : 271	242	197	Pour l'année 2012/13
Nombre de formateurs de la formation initiale	Préscolaire/élémentaire : 8 Moyen : 7 Total : 15	Préscolaire/élémentaire : 9 Moyen : 14 Total : 23	16	18 (dont 4 sont chargés des formations initiale et continue)	Idem. Les formateurs de l'enseignement moyen sont envoyés par l'Université de Saint-Louis.
Nombre d'agents administratifs	19	7	11	14	Pour l'année 2012/13. L'affectation standard du personnel est : Directeur du Centre, Directeur des études, formateur, surveillant général, surveillant, gestionnaire, secrétaire, comptable matière, bibliothécaire, chauffeur.
Budget du MEN	Environ 10 millions de FCFA alloués pour l'exercice 2013 et destinés à l'achat de papier-photocopie, craie, règle, etc.	Environ 13,1 millions de FCFA alloués pour l'exercice 2013. Une augmentation par rapport à l'année précédente (augmentation de 750 000 FCFA pour le matériel pédagogique, et de 1,5 millions FCFA pour l'achat des matériels et services. Comme la fusion de l'EFI et du PRF (Pôle Régional de Formation) a entraîné un déficit, le budget supplémentaire a été demandé, et il a été alloué après un an d'attente).	12 millions de FCFA par an. Le budget destiné à l'achat de fournitures, consommables, matériel pédagogique et essence. Ceci explique que les frais de maintenance ne sont pratiquement pas couverts par le budget du MEN.	12,43 FCFA pour l'exercice 2013. Le budget comporte les rubriques « maintenance du matériel informatique », « réparation » et « autres services ». Celle d'« autres services » est consacrée au paiement du salaire de prestataires comme nettoyeur et gardien.	Pour les frais d'électricité et d'eau, les factures sont envoyées au Département pour le paiement. Depuis 2011, le Ministère des finances a pris le relais.
Ressources financières et budget propres	Les frais d'inscription d'élèves-maîtres perçus sont destinés au salaire de nettoyeur et gardien et à la petite réparation. Les infrastructures du Centre étant vétustes, leur location pour des recettes propres n'est pas possible.	Possible de générer des recettes avec la location du car de transport des élèves (environ 8 fois par an) et du foyer. Telles activités rapportent une recette de 1,2 millions de FCFA par an, consacrée aux frais de petite et simple maintenance comme la réparation de la fuite d'eau. Les frais d'inscription d'élèves font partie aussi des ressources financières. Le CRFPE prend en charge le salaire de gardien, un nettoyeur et un manoeuvre. Pour le déficit, le Centre recourt au partenariat : le conseil régional prend en charge le salaire de chauffeur, et le conseil municipal (de Saint-Louis) le salaire de 3 nettoyeurs, etc.	Le Centre génère des recettes en espèces, avec la location des infrastructures (foyer, auditorium, salle de cours, etc.). Telles activités ont rapporté une recette d'environ 2 millions de FCFA l'année dernière. Par exemple, les frais de location de salle de cours pour la session de rattrapage pendant les vacances d'été étaient de 200 000 FCFA par mois. Dans la plupart des cas, la location se fait pour des mariages et activités culturelles. Toutefois, il faudra faire attention (et la sensibilisation) à la dégradation des infrastructures en cas de location. Au Centre, les frais de photocopie (15 FCFA par page A4) et les frais d'inscription d'élèves font partie des recettes propres aussi.	Seuls les frais d'inscription d'élèves sont les recettes propres du Centre pour le moment. Cependant il y a plusieurs mois, le Centre a formulé au MEN une demande d'autorisation pour la perception des frais de location des infrastructures du Centre (la location est gratuite actuellement).	Les frais d'inscription d'élève sont de 5.000 FCFA par personne (tarif unique). A titre de fonction de services, le Centre possède une compétence accordée par le MEN pour l'autonomie de l'établissement.
Système de maintenance	Le comité de gestion est mise en place, composé de : Directeur du Centre, Directeur des études, gestionnaire (une personne de chaque) et trois formateurs. Les frais d'inscription mentionnés ci-dessus sont gérés par ce comité.	Le Centre a mis en place son propre comité, composé des membres des organismes administratifs comme l'IA et les autorités régionales. Une requête du Directeur du Centre a porté ses fruits : la participation de (1) Conseil régional, (2) Inspection financière régionale (3) Trésorerie régionale (suite à la sollicitation relative à la dégradation de murs, le Préfet a accordé son soutien. D'autre part, le Centre a adressé une demande d'aide à l'Université de Saint-Louis à propos de 2 gardiens, et elle a donné une réponse positive.	En 2007, la composante soft a été exécutée dans les anciens bâtiments. La création du comité d'entretien a été préconisée, mais à cause de l'intérêt faible à la composante soft du Directeur du Centre nommé après l'inauguration des nouvelles infrastructures, le comité n'a pas été mis en place. Le manuel était conservé quand même. Il était difficile de poursuivre les activités après la période de la composante soft, car le contenu était trop précis. Actuellement des mesures sont prises cas par cas, à savoir le nettoyage si la saleté constatée, l'intervention en fonction de la disponibilité du fonds, etc.	Malgré non existence du comité de gestion/maintenance propre au Centre, le Conseil de perfectionnement du Centre joue le même rôle. D'autre part, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'amélioration de l'environnement scolaire – phase II (PAES 2), projet de coopération technique visant à établir le modèle de généralisation du CGE fonctionnel et le système de suivi, la région de Fatick a été sélectionnée comme une région pilote. Les acteurs du CRFPE de Fatick y ont alors participé en tant que conférencier, et ils travaillent toujours au Centre.	
Situation de la maintenance des infrastructures	Pour la ré-peinture, la casse de fenêtre et du réservoir de toilettes, une demande est adressée au Département. En cas de grande réparation, le Centre recourt à des volontaires. Au départ, il y avait 45 ordinateurs, mais aujourd'hui seuls 24 sont fonctionnels. La photocopieuse est aussi hors service. Aucun problème particulier n'est constaté pour l'état de nettoyage.	Les frais de maintenance mensuels coûtent environ 90.000 à 125.000 FCFA.	Le nettoyage des salles de cours est assuré par des élèves par groupe. Pour le nettoyage de la cour et du bureau du Directeur du Centre, etc., un prestataire est recruté. Grâce au nettoyeur, les infrastructures sont tenues propres, et de même pour les toilettes. Le salaire du nettoyeur et d'un gardien est couvert par les recettes générées par la perception des frais de photocopie, etc.	Notamment en ce qui concerne l'école élémentaire utilisée comme les salles de cours, aucun problème particulier n'a pas été constaté sur la propreté des infrastructures, y compris les toilettes.	

## 2.5 Coût approximatif du Projet

### 2.5.1 Coût approximatif du Projet de coopération

(1) Coût à la charge de la partie sénégalaise : 109 millions de FCFA (soit 21,7 millions de yens)

**Tableau 2-25 Détails des frais à la charge de la partie sénégalaise**

Description des frais	Montant (FCFA)	En yens japonais
Aménagement du site (terrassment, abattage d'arbres, enlèvement du forage existant en béton armé et des ouvrages en bloc de béton, construction de la clôture en bloc de béton).	104.300.500	20.741.197
Travaux de branchement électriques (y compris la caution de nouvel abonnement)	450.483	89.583
Travaux d'adduction d'eau (y compris la caution de nouvel abonnement)	279.566	55.594
Travaux de raccordement de la ligne téléphonique	420.000	83.521
Travaux de connexion Internet	208.000	41.363
Frais relatifs à la construction des infrastructures <sup>8</sup>	198.750	39.523
Commission bancaire	3.165.896	629.570
<b>TOTAL</b>	<b>109.023.195</b>	<b>21.680.351</b>

Le montant ci-dessus a été estimé selon le calcul fait par la partie japonaise sur la base de l'information collectée dans le cadre de l'étude préparatoire effectuée en juillet 2013.

#### (2) Conditions d'estimation

- (i) Date de calcul : juillet 2013
- (ii) Taux de change : 1 US\$ = 99,76 yens  
: 1 monnaie locale (FCFA : franc CFA) = 0,19886 yens  
: 1 euro = 130,45 yens
- (iii) Période d'exécution/approvisionnement : La période des travaux est comme mentionnée dans le calendrier d'exécution du Projet.
- (iv) Autres : L'estimation des coûts est exécutée conformément au système d'aide financière non remboursable du Japon.

<sup>8</sup> Les frais de transport relatifs à la participation au comité, à la visite régulière du site et à l'accompagnement de l'inspection à l'achèvement des travaux (frais de voyage si le déplacement inter-région) ont été calculés. Pour la mise en œuvre de la composante soft, « le coût d'exécution de la composante soft » est inscrit. Ce coût est en général calculé comme les frais de transport pour participer aux activités. Toutefois, concernant ce Projet, il n'est pas nécessaire de calculer les frais de transport, étant donné que les sessions sont organisées au CRFPE de Fatick ou à la proximité de l'IA de Fatick, ou encore sans exiger le transport particulier. Par conséquent, ce coût ne fait pas l'objet de l'estimation du coût du Projet.

## 2.5.2 Frais de gestion et de maintenance

### 2.5.2.1 Frais annuels

Les frais nécessaires pour la gestion et la maintenance du CRFPE de Fatick, qui sera aménagé par ce Projet, sont couverts grosso modo par trois ressources financières, à savoir (1) budget alloué par le Ministère, (2) prise en charge par l'administration centrale, (3) recettes propres du CRFPE de Fatick.

(1) Budget alloué par le Ministère

Le tableau ci-dessous montre le budget nécessaire approximatif, calculé sur la base des données de ces dernières années y compris le nombre d'élèves-maîtres. La rubrique « autres services » inclut le salaire de nettoyeur et de gardien, etc.

**Tableau 2-26 Budget nécessaire estimé après l'aménagement du CRFPE de Fatick**

Rubrique/année	a					b		c	
	2010	2011	2012	2013	Montant annuel moyen 2011-2013 (3 ans)	Nombre moyen d'élèves 2010/11-2012/13 (3 ans) *	a/b	c x 300 : 2017 (2016/17) **	
Fournitures	1 250 000	1 250 000	962 000	1 250 000	1 154 000	139	8 302	2 490 600	
Consommables informatiques	850 000	850 000	646 000	850 000	782 000		5 626	1 687 800	
Combustible	1 550 000	1 550 000	1 193 500	2 550 000	1 431 167		10 296	3 088 800	
Bureautique	1 000 000	1 000 000	550 000	1 000 000	850 000		6 115	1 834 500	
Abonnement mensuel (revue technique)	31 000	31 000	17 050	31 000	26 350		190	57 000	
Matériel didactique	1 750 000	1 312 500	1 103 850	2 007 000	1 474 450		10 608	3 182 400	
Maintenance des appareils informatiques	650 000	650 000	357 500	650 000	552 500		3 975	1 192 500	
Réparation	600 000	600 000	468 000	600 000	556 000		4 000	1 200 000	
Autres services	991 000	991 000	495 000	991 000	825 667		5 940	1 782 000	
Accueil des missionnaires	500 000	500 000	275 000	500 000	425 000		3 058	917 400	
Cérémonies	500 000	500 000	170 000	1 500 000	723 333		5 204	1 561 200	
Autres achats	2 195 000	2 195 000	390 000	500 000	1 028 333		7 398	2 219 400	
<b>Sous-total : frais de fonctionnement</b>	<b>11 887 000</b>	<b>11 429 500</b>	<b>6 627 900</b>	<b>12 429 000</b>	<b>9 828 800</b>		-	<b>21 213 600</b>	
Indemnité Elèves (bourse d'études)	26 800 000	13 620 000	18 680 000	44 550 000	-		-	101 250 000***	
Total : frais de fonctionnement	38 667 000	25 049 500	25 307 900	56 979 000	-	-	122 463 600		

\* Le nombre moyen d'effectifs d'élèves sur trois ans à partir de l'année 2010/11 (exercice 2011) dont les données étaient disponibles.

\*\* Le montant par élève calculé avec la colonne "C" est multiplié par 300, le nombre d'effectifs d'élèves estimé après l'aménagement du CRFPE de Fatick.

\*\*\* Le montant de la bourse a été estimé sur la base de 20 000 FCFA/mois/élève pour l'enseignement élémentaire et de 50 000 FCFA/mois/élève pour l'enseignement moyen, et 9 mois de formation par année. Le nombre d'élèves est de 150 pour les enseignements élémentaire et moyen.

(2) Prise en charge par l'administration centrale

Les frais à la charge de l'administration centrale (Ministère de l'Education, Ministère des Finances) sont le salaire du personnel enseignant et administratif et les frais d'électricité et d'eau.

Les dépenses de personnel sont estimées comme indiquées dans le tableau ci-dessous. Le calcul a été fait sur la base des éléments figurant dans le paragraphe «4-1 Plan de gestion (1)» - Tableau 2-23 Evolution du nombre d'élèves-maîtres et de formateurs au CFRPE de Fatick et l'estimation pour l'année 2016/2017 », à savoir, sur la base de 10 formateurs pour l'enseignement élémentaire, 13 formateurs pour l'enseignement moyen et 15 agents administratifs.

D'autre part, les frais d'électricité et d'eau sont payés par l'administration centrale (Ministère des Finances) tous les deux mois au prix coûtant. Pour cette année par exemple, les frais bimensuels moyens étaient de 154.545 FCFA pour l'électricité, et 88.000 FCFA pour l'eau. Sur cette base, les



frais annuels sont estimés à 927.270 FCFA pour l'électricité, et 528.000 FCFA pour l'eau.

**Tableau 2-27 Salaire du personnel du CRFPE**

(Unité : FCFA)

Poste	Salaire de base	Prime de poste	Formateur de la formation initiale dans l'enseignement moyen			Effectif par poste estimé	Salaire mensuel	Salaire annuel	Remarques	
			Salaire par heure	Nombre de cours en moyenne	Salaire par heure total					
Directeur du Centre	457 034	47 000	-	-	-	1	504 034	6 048 408		
Directeur des études	457 034	23 500	-	-	-	1	480 534	5 766 408	Faute d'information sur la prime de poste, le montant est estimé comme la moitié du Directeur du Centre.	
Formateur de la formation initiale dans l'enseignement élémentaire	457 034	-	-	-	-	10	4 570 340	54 844 080		
Formateur de la formation initiale dans l'enseignement moyen	-	-	5 000	2,6	13 000	13	676 000	6 084 000	Le salaire de base est inscrit dans le budget du Ministère de l'enseignement supérieur. Le calcul est fait sur la base de 9 mois pour une année.	
Gestionnaire	337 383	-	-	-	-	1	337 383	4 048 596		
Comptable matière		-	-	-	-	1	337 383	4 048 596		
Surveillant général		3 800	-	-	-	1	341 183	4 094 196		
Surveillant		-	-	-	-	5	1 686 915	20 242 980		
Secrétaire		-	-	-	-	1	337 383	4 048 596		
Bibliothécaire		-	-	-	-	3	1 012 149	12 145 788		
Coordinateur des nouveaux enseignants dans l'enseignement moyen		-	-	-	-	-	1	337 383	4 048 596	
<b>TOTAL</b>		-	-	-	-	-	38	10 620 687	125 420 244	

### (3) Recettes propres du CRFPE de Fatick

Le CRFPE de Fatick prend en charge les frais d'abonnement de la ligne téléphonique y compris la connexion d'Internet. Comme les frais bimensuels moyens étaient de 96,000 FCFA cette année, les frais annuels sont estimés à 576,000 FCFA.

Les seules recettes générées par le CRFPE de Fatick sont les frais d'inscription des élèves-maîtres (5.000 FCFA par personne). Comme le nombre d'élèves-maîtres est de 197 pour cette année, le CRFPE a perçu 985.000 FCFA au total. Ce montant permet de couvrir, sans aucune difficulté, les frais de ligne téléphonique.

Les frais minimaux nécessaires après l'aménagement du Centre sont estimés à environ 250 millions de FCFA<sup>9</sup> au total, comme mentionné plus haut. Mais ce montant n'inclut pas les recettes propres du Centre, telles que les frais d'inscription ainsi que les frais de location des infrastructures qui pourraient être perçus dans le futur. Etant donné que la somme totale des frais susmentionnés ne représente qu'environ 0,08% des frais de fonctionnement (316.176 millions de FCFA) par rapport au budget total en 2014 du Ministère de l'Education (372.436 millions de FCFA), le Ministère de l'Education pourra, sans problème, prendre en charge ces frais.

#### 2.5.2.2 Frais sur le moyen et long terme

Comme mentionnées plus haut, les infrastructures qui seront construites par ce Projet ne

<sup>9</sup> C'est le montant total des chiffres suivants : Le budget nécessaire après l'aménagement du Centre est estimé à 122.463.600 FCFA (dans le cadre du budget alloué par le MEN). Les salariales du personnel est de 125.420.244 FCFA. Les frais d'électricité calculée sur la base des factures de cette année sont de 927.270 FCFA, et les frais d'eau sont de 528.000 FCFA, les frais de téléphone de 576.000 FCFA (calculés de même manière).

nécessiteront pas de maintenance pendant quelques années après la réception. Le tableau ci-dessous indique les éléments, la fréquence et les frais de maintenance qui sont prévus après ladite période.

**Tableau 2-28 Estimation des frais de maintenance**

Désignation		Fréquence	Frais annuel nécessaire <sup>10</sup> (mille FCFA)	Remarques
Ré-peinture	Extérieur	Tous les 5 à 8 ans	278,8	A la charge du CRFPE de Fatick et de la collectivité locale
	Intérieur	Tous les 5 ans	822,7	
	Porte et fenêtre	Tous les 2 ans	879,6	
	Charpente métallique	Tous les 2 ans	1.662,2	
Nettoyage de la fosse septique des toilettes à chasse d'eau		Chaque année	20,0	
Vidange des sédiments des latrines		4 fois par an	20,0	
Remplacement d'ampoule		Tous les 3 ans	2,5	
Entretien du groupe électrogène		-	750,0	
TOTAL			4.435,8	

(Environ 0,88 million de yens)

Comme mentionnées dans le paragraphe 2-5-1-1, les recettes propres générées par le Centre sont les frais d'inscription (5000 FCFA par élève-maître). Le Projet vise la capacité d'accueil du Centre de 300 personnes. Dans l'hypothèse où les frais d'inscription ne changent pas après l'aménagement, le Centre percevra 1,5 million de FCFA.

Par ailleurs, comme susmentionné, les frais nécessaires pour la gestion et la maintenance du CRFPE de Fatick sont couverts par les différentes ressources financières, à savoir (1) budget alloué par le Ministère, (2) prise en charge par l'administration centrale, (3) recettes propres du CRFPE de Fatick. Le montant total était d'environ 14,9 millions de FCFA<sup>11</sup> pour l'exercice 2013. Vu ce montant, les frais peuvent être pris en charge sans problème.

En outre, comme mentionnées dans le paragraphe « 2-2-1-8 Principes relatifs à la capacité de gestion et de maintenance de l'organisme d'exécution », les infrastructures faisant l'objet du Projet seront en principe faciles à entretenir et ne nécessiteront pas de maintenance pendant quelques années après la réception, tout cela pour maîtriser les frais à cette fin. D'autre part, la composante soft relative à la maintenance des infrastructures et équipements sera exécutée. Dans ce cadre sera organisée une formation technique, telle que la mise en œuvre des sessions relatives à la génération des recettes propres du Centre, et avec la notice d'emploi élaborée dans le cadre de ces activités, on apprendra l'utilisation des équipements nouvellement aménagés sans difficulté. Il est attendu que le CRFPE de Fatick prenne des mesures nécessaires pour la mise en œuvre de ces activités.

<sup>10</sup> En ce qui concerne les éléments à entretenir une fois pour plusieurs années, le montant annuel a été estimé en divisant les frais de maintenance par le nombre d'années de durabilité (si la fréquence est variable, le nombre moyen).

<sup>11</sup> Ce montant n'inclut pas le salaire du personnel payé par l'administration centrale ni la bourse d'études.

## **Chapitre 3 Evaluation du Projet**

## **Chapitre 3 Evaluation du Projet**

### **3.1 Conditions préalables pour la mise en œuvre du Projet**

Les conditions préalables pour la mise en œuvre du Projet sont les suivantes :

- (i) Mise à la disposition du terrain nécessaire pour la construction des infrastructures ;
- (ii) Prise de mesures pour l'exonération des taxes ;
- (iii) Nivellement du terrain, abattage des arbres et démolition et enlèvement du forage existant en béton armé et des ouvrages en blocs de béton (toutefois, l'aménagement du terrain prévu pour la construction des infrastructures du Projet et la démolition et l'enlèvement des obstacles se trouvant dans l'emprise de construction seront assurés par la partie japonaise afin de pouvoir exécuter les travaux dans les délais impartis).

### **3.2 Intrants de la partie sénégalaise nécessaires pour l'atteinte de l'objectif global du Projet**

La partie sénégalaise est tenue d'assurer ce qui suit pour que le Projet puisse avoir les effets bénéfiques et que ces derniers puissent être pérennisés :

- (i) Les professeurs nécessaires seront affectés en temps voulu au CRFPE de Fatick qui seront construits par le Projet ;
- (ii) L'affectation du budget au CRFPE de Fatick qui seront construits par le Projet sera assurée en temps voulu afin que ce dernier puisse se procurer du matériel didactique nécessaire ;
- (iii) Le CRFPE de Fatick qui sera construit par le Projet sera doté d'un budget nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance ;
- (iv) Le fonctionnement et la maintenance des infrastructures et équipements du CRFPE qui seront construits par le Projet seront assurés de façon adéquate.

### **3.3 Hypothèse – risque**

Les conditions préalables pour la génération et la pérennisation des effets du Projet ainsi que les hypothèses-risques que le Projet ne peut pas contrôler sont les suivants :

- (i) La politique de la mise en œuvre de la SNDES et du PAQUET reste inchangée ;
- (ii) La politique de la décentralisation de l'administration éducative reste inchangée ;
- (iii) Aucune hausse de prix imprévue ne se produit, si bien que l'approvisionnement en matériels et matériaux nécessaires peut se faire comme prévu.

### **3.4 Evaluation du Projet**

#### **3.4.1 Pertinence du Projet**

Le Projet est jugé pertinent pour les raisons ci-dessous indiquées, comme projet de coopération

sous financement du don du gouvernement du Japon d'une part, et comme projet de construction des infrastructures qui seront exploitées et entretenues par la partie sénégalaise après leur achèvement d'autre part.

(1) Objectif du Projet et urgence

Le Projet a pour objectif l'amélioration de la formation initiale et de la formation continue pour former les enseignants de qualité dans la région de Fatick à travers la construction des infrastructures du CRFPE dans ladite région. Etant donné que la politique mise en œuvre auparavant a entraîné la dégradation de la qualité des enseignants d'une part, et que dans le CRFPE de Fatick, le bloc d'administration, le bureau de formateurs et les blocs de salles de cours se trouvent dispersés, rendant inefficace la gestion y compris sur le plan financier, que du fait du manque de salles de cours, une partie des enseignants sont obligés de suivre les cours dans la région de Kaolack, et que le délabrement des infrastructures constitue un problème sérieux d'autre part, il est de nécessité urgente, comme il en est mentionné ci-dessus, de construire les infrastructures et fournir les matériels pour pouvoir former les enseignants de qualité.

(2) Contribution à l'atteinte des objectifs du plan de développement à moyen et long terme du Sénégal

Le Projet consiste à contribuer à l'atteinte des objectifs de la SNDES qui est un plan national de développement et du PAQUET qui est un plan de développement du secteur de l'éducation du Sénégal. En effet, il permettra d'appuyer en partie l'initiative du gouvernement sénégalais pour répondre au besoin en formation des enseignants de qualité.

(3) Cohérence avec la politique et l'orientation de l'aide japonaise

L'orientation de la coopération japonaise au Sénégal élaborée en mai 2012 (révisée en septembre 2013) fixe comme l'un des secteurs prioritaires de la coopération « l'amélioration des services sociaux de base ». Pour le secteur de l'éducation du Sénégal il est fait mention que « le Japon fournit ses appuis pour rehausser la qualité et améliorer l'administration éducative ». Le Projet qui contribue à l'amélioration de la qualité de l'éducation est en cohérence avec ladite orientation.

En outre, le Japon fournit ses appuis continuellement au Sénégal, depuis les années 1990, dans le secteur de l'éducation, à travers notamment la construction des infrastructures scolaires sur le financement du don, les projets de coopération technique du type étude de développement en matière d'administration locale d'éducation et de gestion d'école et l'envoi de volontaires. Par conséquent, il peut se conclure le Japon maintient une position relativement prédominante dans le secteur de l'éducation.

(4) Contribution à la réalisation des objectifs internationaux du développement en matière d'éducation

L'objectif 2 « Assurer l'éducation primaire pour tous » des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) vise à « D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires ». Le présent Projet contribue à l'achèvement du cycle primaire à travers la formation des enseignants de haute qualité.

De même, dans le « Plan d'action Yokohama 2013-2017 » de la TICAD V, le Japon a inscrit comme un de ses domaines prioritaires de l'aide destiné à l'Afrique « l'amélioration de l'accès à un enseignement primaire et secondaire de qualité, ainsi qu'à la formation professionnelle, en tenant compte de l'équité en matière de fourniture d'équipements scolaires adéquats, de renforcement des capacités des enseignants et d'amélioration des capacités de gestion et d'administration des parties prenantes ». Pour cela, un objectif chiffré visant à « fournir l'éducation de qualité à 20 millions de nouveaux enfants » est fixé, avec comme une des actions concrètes « la construction des écoles primaires et moyens et des écoles de formation d'enseignants et l'aménagement des salles de classe ». De ce fait, le présent Projet s'inscrit justement dans la réalisation de cette activité et contribue ainsi à atteindre l'objectif des domaines prioritaires de l'aide du Japon.

### **3.4.2 Efficacité**

Les effets attendus de la mise en œuvre du Projet sont les suivants :

#### (1) Effets quantitatifs

- 1) Le nombre d'enseignants formés dans le CRFPE de Fatick qui était de 197 en 2012/2013 (valeur de référence) s'accroît à 300 en 2020/21 (3 ans après l'achèvement du Projet).

#### (2) Effets qualitatifs

- 1) L'amélioration de l'environnement d'apprentissage permettra de dispenser les formations d'enseignants de qualité ;
- 2) La formation d'enseignants de qualité permettra de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement élémentaire et moyen.

Il ressort de ce qui vient d'être mentionné que la mise en œuvre du Projet est jugée fort pertinente et hautement efficace.

## **Annexes**

## Annexe-1 Liste des membres des missions

### (1) Etude I (du 29 juin au 28 juillet 2013)

NOM Prénom	En charge de :	Qualité
TACHIBANA Hideharu	Chef de mission	JICA, Département développement humain, Groupe éducation de base, Section éducation de base II, Chef de section
MURAOKA Takayuki	Gestion du projet	JICA, Département développement humain, Groupe éducation de base, Section éducation de base II
KOIZUMI Kazuna	Chef du projet / Planificationion infrastructures	Mohri, Architect & Associates, Inc
YOKOBORI Junichi	Chef du projet adjoint/ Conception architecture	Mohri, Architect & Associates, Inc
IKEZAWA Yasuo	Planificationion installations	Mohri, Architect & Associates, Inc
KUMEKAWA Shinji	Planification exécution, approvisionnement, estimation des coûts	Mohri, Architect & Associates, Inc
SHITARA Tomohiro	Planificationion équipements	Mohri, Architect & Associates, Inc
TAGUCHI Junko	Planification education	Mohri, Architect & Associates, Inc
IGUCHI Norihiko	Interprète	Mohri, Architect & Associates, Inc

### (2) Etude II (du 7 décembre au 20 décembre 2013)

NOM Prénom	En charge de :	Qualité
TACHIBANA Hideharu	Chef de mission	JICA, Département développement humain, Groupe éducation de base, Section éducation de base II, Chef de section
MURAOKA Takayuki	Gestion du projet	JICA, Département développement humain, Groupe éducation de base, Section éducation de base II
KOIZUMI Kazuna	Chef du projet / Planificationion infrastructures	Mohri, Architect & Associates, Inc
KUMEKAWA Shinji	Planification exécution, approvisionnement, estimation des coûts	Mohri, Architect & Associates, Inc
BERTRAND Cédric	Planification education 2 (assistant de la mission)	Mohri, Architect & Associates, Inc
AOYAMA Maho	Interprète	Mohri, Architect & Associates, Inc

### (3) Etude III (du 12 avril au 20 avril 2014)

NOM Prénom	En charge de :	Qualité
KOIZUMI Kazuna	Chef du projet / Planificationion infrastructures	Mohri, Architect & Associates, Inc
FUKUSHIMA Ken	Planification exécution, approvisionnement, estimation des coûts	Mohri, Architect & Associates, Inc
TANAKA Hiromi	Interprète	Mohri, Architect & Associates, Inc



## Annexe-2 Programme des missions d'étude

### (1) Etude I

Date			Membres officiels	1	2	3	4	5	6	7
			Chef de mission Gestion de projet	Chef du Projet, Plan d'installation	Chef du projet adjoint, Plan d'architecture	Programme d'équipements	Plan d'exécution et d'approvisionnement, Estimation des coûts	Programme de matériels de formation	Plan d'éducation	Interprète
			JICA	Kazuna KOIZUMI	Jun-ichi YOKOBORI	Yasuo IKEZAWA	Shinji KUMEKAWA	Tomohiro SHITARA	Junko TAGUCHI	Hiromi TANAKA
			30 jours	20 jours+2 jours	23 jours	7 jours	23 jours	30 jours	29 jours	
1	29-juin-13	sam		Narita → Paris					Narita → Paris	
2	30-juin-13	dim	Narita → Paris	Paris → Dakar					Paris → Dakar	Narita → Paris
3	01-juil-13	lun	Paris → Dakar	Enquête sur le programme d'architecture					Discussion relative aux deux projets, Enquête sur l'éducation	Paris → Dakar
4	02-juil-13	mar	Viste de courtoisie au Ministère de l'Education , Discussion avec Bureau de la JICA, Visite de courtoisie à l'Ambassade du Japon						idem	idem
5	03-juil-13	mer	Discussion avec le Ministère de l'Education, Visite de la FASTEJ						idem	Accompagner (1)
6	04-juil-13	jeu	Visite du CRFPE Fatick						idem	idem
7	05-juil-13	ven	Discussion avec IA Dakar	Enquête sur des sous- traitants et la construction /architecture					idem	idem
8	06-juil-13	sam	Visite des écoles et CEM des phases précédentes, Visite des CEM dans la requête				Narita → Paris		Narita → Paris	idem
9	07-juil-13	dim	Rangement des documents recueillis		Djibouti → Paris → Dakar	Paris → Dakar		Paris → Dakar	Rangement des documents recueillis	Rangement des documents recueillis
10	08-juil-13	lun	Discussion du Procès-verbal		Enquête sur les construction/architecture	Enquête sur les équipements		Enquête sur les matériels de formation	Enquête sur l'éducation	Accompagner (1)
11	09-juil-13	mar	Signature du Procès-verbal, Compte-rendu au Bureau de la JICA et à l'Ambassade du Japon			idem	idem	idem	idem	idem
12	10-juil-13	mer		Visite du CRFPE Rouga				Visite du CRFPE Louga		idem
13	11-juil-13	jeu		Louga → Dakar				Louga → Dakar		idem
14	12-juil-13	ven		Visite du CRFPE Dakar				Visite du CRFPE Dakar		idem
15	13-juil-13	sam		Enquête sur le programme d'architecture	Enquête sur le programme d'architecture	Enquête sur les équipements		Enquête sur les matériels de formation	Etude sur l'éducation	idem
16	14-juil-13	dim		Rangement des documents recueillis				Rangement des documents recueillis		
17	15-juil-13	lun		Etude des sites				Etude des sites	Enquête sur l'éducation (Fatick)	Accompagner (6)
18	16-juil-13	mar		idem			idem	idem	idem	idem
19	17-juil-13	mer		idem			idem	idem	idem	idem
20	18-juil-13	jeu		Préparation de l'Atelier		Enquête sur les équipements		Enquête sur les matériels de formation	Enquête sur l'éducation (Dakar)	idem
21	19-juil-13	ven		1er Atelier			idem	idem	idem	idem
22	20-juil-13	sam		idem			idem	idem	idem	idem
23	21-juil-13	dim		Rangement des documents recueillis			Rangement des documents recueillis			
24	22-juil-13	lun		Etude du plan de zonage		Enquête sur les équipements	Enquête sur le programme de construction	Enquête sur les matériels de formation	Enquête sur l'éducation (Dakar)	Accompagner (6)
25	23-juil-13	mar		idem			idem	idem	idem	idem
26	24-juil-13	mer		idem			idem	idem	idem	idem
27	25-juil-13	jeu		2ème Atelier			idem	idem	idem	idem
28	26-juil-13	ven		Signature des notes techniques, Compte-rendu au Bureau de la JICA, Départ de Dakar →			idem, Départ de Dakar →	idem, Départ de Dakar →	idem, Départ de Dakar →	Accompagner (1)
29	27-juil-13	sam		→ Paris →				→ Paris →		
30	28-juil-13	dim		→ Narita	→ Djibouti	→ Narita		→ Narita		

## (2) Etude II

			JICA		1	2	7	8
			Chef de mission	Responsable de programmation de la mission	Chef du projet, programmation d'installations	Entrepreneur / Responsable d'Approvisionnement et d'estimation des coûts	Interprète	Interprète (Assistant de la mission)
			Hideharu TACHIBANA	Takayuki MURAOKA	Kazuna KOIZUMI	Shinji KUMEKAWA	Maho AOYAMA	Cedric BERTRAND
1	7 DEC	samedi	Arrivée à Dakar 01h15 (SA207)	Autre mission à Dakar	Tokyo→Paris (AF277)			
2	8 DEC	Dimanche	Classement des documents	Autre mission à Dakar	Paris→Dakar (AF718) 20h45			
3	9 DEC	Lundi	Matin: Visite de courtoisie à la JICA Sénégal Après-midi: Présentation d'avant projet du rapport au MEN	Autre mission à Dakar	Matin: Visite de courtoisie à la JICA Sénégal Après-midi: Présentation d'avant projet du rapport au MEN			
4	10 DEC	Mardi	Présentation d'avant projet du rapport au CRFPE Fatick	Matin: Autre mission à Dakar Après-midi: Discussion avec IA Dakar	Déplacement à Fatick Présentation d'avant projet du rapport au CRFPE Fatick			Tokyo→Paris (AF277)
5	11 DEC	Mercredi	Matin: Discussion sur P/V du projet en banlieue de Dakar Après-midi: Discussion sur P/V du projet au CRFPE Fatick		Matin: Retour à Dakar Après-midi: Discussion sur P/V du projet au CRFPE Fatick	Matin: Retour à Dakar Après-midi: Étude d'estimation des coûts	Matin: Retour à Dakar Après-midi: Discussion sur P/V du projet au CRFPE Fatick	Paris→Dakar (AF718) 20h45
6	12 DEC	Jeudi	Signature des P/V des 2 projets Compte rendu au Ministère d'Économie et finance Départ 01h05 (TU614)	Signature des P/V des 2 projets Compte rendu au MEF	Signature des P/V des 2 projets Compte rendu au MEF Étude d'Architecture	Étude d'Architecture Réunion interne	Signature des P/V des 2 projets Compte rendu au MEF Étude d'Architecture	Étude d'Architecture
7	13 DEC	Vendredi	Autre mission	Compte rendu à la JICA et à l'Ambassade du Japon Départ 18h35(EK795)	Compte rendu à la JICA et à l'Ambassade du Japon	Étude d'Architecture		
8	14 DEC	samedi	→Paris	→Dubai	Étude d'Architecture			
9	15 DEC	Dimanche	→Tokyo	→Tokyo	Classement des documents			
10	16 DEC	Lundi			Étude d'Architecture			
11	17 DEC	Mardi			Étude d'Architecture			
12	18 DEC	Mercredi			Étude d'Architecture Partir de Dakar (23h45)(AF719)			
13	19 DEC	Jeudi			→Paris→			
14	20 DEC	Vendredi			→Tokyo (AF276) (09h25)			

## (3) Etude III

Date			1	2	7	Personnes à rencontrer (Programme des réunions)	
			Chef du projet/ planification des installations	Planification des travaux/ Approvisionnement/Devis	Interprète		
			Kazuna KOIZUMI	Takeshi FUKUSHIMA	Hiromi TANAKA		
1	2014/4/12	Sa	Départ de Tokyo → Paris				
2	2014/4/13	Di	Départ de Paris → Dakar				
3	2014/4/14	Lu	09h00:Visite de courtoisie à la JICA (confirmed) Explication au Ministère de l'Éducation des documents de base des appels d'offres (confirmed)				Secrétaire Général du Ministère de l'Éducation, DAGE, DPRE, DCS, DFC, DEqS (Explication du document de base de l'appel d'offres / 1~1.5 heure pour chaque projet)
4	2014/4/15	Ma	AM : Déplacement à Fatick 10h30:Explication des documents de base des appels d'offres à l'IA de Fatick (confirmed)				Inspecteur de l'IA de Fatick Directeur du CRFPE (Explication du document de base de l'appel d'offres / prévoir environ 2 heures l'après-midi)
5	2014/4/16	Me	AM: Investigations à Fatick PM: retour à Dakar				
6	2014/4/17	Je	09h00:Discussion avec le MEN sur les notes techniques - 2 points (to be confirmed)	Etude budgétaire	Discussion avec le MEN sur les notes techniques - 2 projets	Secrétaire Général (Réunion sur les contenus des notes techniques / prévoir 1 heure pour chaque projet)	
7	2014/4/18	Ve	10h00:Signature des notes techniques (to be confirmed) 13h30:Compte rendu à la JICA (confirmed) 14h30 Compte rendu à l'Ambassade du Japon (to be confirmed) départ de Dakar	Etude budgétaire Compte rendu à la JICA, départ de Dakar	Signature des notes techniques Compte rendu à la JICA, départ de Dakar	Secrétaire Général (Signature des notes techniques / 1 heure pour 2 projets)	
8	2014/4/19	Sa	→ Arrivée à Paris, Départ de Paris →				
9	2014/4/20	Di	→ Arrivée à Tokyo				

### Annexe-3 Liste des personnes rencontrées

#### Ministère de l'Éducation Nationale

Nom et prénom	Organisation	Fonction
M. Baba Ousseynou LY	-	Secrétaire général (Etudes 1)
M. Mafakha TOURE		Secrétaire général (Etudes 2)
M. Serigne Oumar GAYE	-	Assistant de Secrétaire Général
M. El Hadji NDIAYE	Direction de la Planification et de la Réforme (DPRE)	Chef Bureau de Suivi
M. Amadou Lamine NDIAYE	Direction de la Planification et de la Réforme (DPRE)	Chef de Bureau Suivi de Projet
M. Amadou Guèye SEYE	DPRE	Chef de Division Statistique
M. Omar THIAM	DPRE	Chef de Bureau Suivi de Construction Scolaire
M. Abdoulaye DIATTA	Direction de la Formation et de la Communication (DFC)	Directeur
Mme Aissatou Lène SENE	DFC	Chef de Division Formation
M. Ablaye DIA	DFC	Bureau Formation Elementaire et préscolaire
M. Cheikh Tidiaw DIOP	DFC	Coordinateur Pédagogique
M. Aboul Aziz AW	Direction de la Construction Scolaire (DCS)	Directeur
M. Mamadou M. NDIAYE	DCS	Chef de Projet
M. Al-Hassanb NDIAYE	DCS	Architecte
M. Amadou Becaye DIOP	Direction des Equipements Scolaires (DEqS)	Directeur
M. Amar Mbène AMAR	DEqS	Adjoint au Directeur DEQS
M. Etienne SARR	Direction de l'Administration Générale et de l'Equipement (DAGE)	Directeur
M. Yankhoba SAGNA	DAGE	Conseiller en planification
M. Mountaga SOW	DAGE	Chef Bureau Salaires et Indemnités
M. Udiaye MASSEYNI	Direction des Ressources Humaines	Directeur par Intérim
M. Khalifa A. FALL	DRH	Responsable du Bureau Statistique
M. Ibrahima NDOUR	Direction de l'Enseignement Moyen et Secondaire Général (DEMSG)	Directeur
Mme Aminata Diouf DIOP	DEMSG	Chef de Division / Scolarité
M. Ibou DIAO	Direction des Affaires Juridiques, des liaisons et de la documentation (DAJLD)	Chef de la Division

**Inspections d'Académie de la région de Fatick**

M. Amadou Moustapha NDIAYE	Direction de la Construction Scolaire (DCS)	Chef de Projet
M. Abibou DIOP	DRH	Chef de Bureau
M. Cherif Assane NDIAYE	Planification	Agent de planification

**Inspection de l'Education et de la Formation (IEF) de la région de Fatick**

M. Saidou BA	-	Inspecteur Education Formation
M. Papa Baidy NIANGE	Planificateur	Agent de planification

## IEF Gosas

M. Bassirou TINE	-	Inspecteur départemental
------------------	---	--------------------------

**CRFPE de la région de Fatick**

M. Ibra NDIAYE	-	Directeur du Centre
M. Ibrahima CAMARA	-	Directeur des études
M. Demba NDIAYE	-	Gestionnaire

**Inspections d'Académie de la région de Louga**

M. Boubacar SOW	-	Adjoint à l'Inspecteur d'Académie de Louga
-----------------	---	--

**CRFPE de la région de Louga**

M. Moussa KANTE	-	Directeur du Centre
M. Abdoulaye MBOW	-	Directeur des études
M. Papa Moussa CONTYBOLY	Université Gaston Berger de Saint-Louis	Coordinateur Pédagogique
M. Omar SOUGOU	UGB	Directeur d'Unité de Formation et de Recherche

**Inspections d'Académie de la région St.Louis**

M. Serigne Abdou Ndar FALL	-	Inspecteur d'Académie
----------------------------	---	-----------------------

**CRFPE de la région de Saint-Louis**

Mme Aïstou Niang D.GUEYE	-	Directrice du Centre
M. Landing BADJI	-	Personne Ressources
M. Alioune Mar DIOP	-	Comptable Matières

**CRFPE de la région de Dakar**

M. Abdoul Aziz Aidara DIAW	-	Directeur du Centre
M. Badara GUEYE	-	Directeur des études

M. Amadu NIANG	-	Chef département
M. Ibou WADE	-	Gestionnaire

#### **Ministère de l'Economie et des Finances**

M. Mamadou MOUSTAPHA BA	Direction de la Coopération Economique et Financières	Directeur
Mme Aminata FALL	Direction de la Coopération Economique et Financières	Conseillère planification / chargée du programme de formations

#### **Agence des Etats-Unis pour le développement international : USAID/EPQ (USAID/Projet Education Priorité Qualité: EPQ)**

Mme Isabel DILLENER	-	Chef de projet
M. Ahmed Tidiane DIALLO	-	Adjoint au chef de projet
M. Ousmane SOW	-	Coordinateur national de formation et de développement professionnels des enseignants

#### **Banque mondiale**

M. Atou SECK	Bureau de la Banque mondiale au Sénégal	Economiste Sénior de l'Education
--------------	--	-------------------------------------

#### **Ambassade du Japon au Sénégal**

M. Tomoyuki ONO	Premier secrétaire	-
M. Syuhei KAWADA	Deuxième secrétaire	-

#### **Bureau de la JICA au Sénégal**

M. Kazunao SHIBATA	Chef de Bureau	-
Mme Sonoko IWAMOTO	Chef de Bureau	-
Mme Yuka ASAKAWA	Adjointe au Représentant Résident	-
M. Masazumi KONUMA	Adjoint au Représentant Résident	-
M. Nobuo SAMBE	Adjoint au Représentant Résident	-
M. Sow Abdoulaye Ibrahima	Consultant	-

## Annexe-4 Procès-verbaux des discussions

### Etudes I

**PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS SUR  
L'ETUDE PREPARATOIRE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT  
DU CENTRE REGIONAL DE FORMATION DU PERSONNEL DE L'EDUCATION (CRFPE)  
DE FATICK  
EN REPUBLIQUE DU SENEGAL**

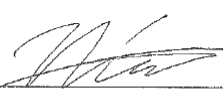
En réponse à la requête présentée par le gouvernement de la République du Sénégal (ci-après désigné le « Sénégal »), le gouvernement du Japon a décidé d'effectuer une étude préparatoire pour le Projet de construction et d'équipement du centre régional de formation du personnel de l'éducation (CRFPE) de Fatick au Sénégal (ci-après désigné le « Projet ») et a confié la mise en œuvre de l'étude à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée la « JICA »).


La JICA a envoyé au Sénégal une mission d'étude préparatoire dirigée par M. Hideharu TACHIBANA, Directeur de la 2<sup>ème</sup> Section d'enseignement de base, Groupe d'enseignement de base, Département de développement humain de la JICA (ci-après désignée la « Mission »), qui y séjournera du 30 juin au 26 juillet 2013.

A l'issue des discussions avec les différentes parties prenantes et de l'étude sur le terrain, la partie sénégalaise et la Mission ont confirmé les principaux éléments indiqués dans l'Appendice.


Fait à Dakar, le 8 juillet 2013



  
**Hideharu TACHIBANA**  
Chef de Mission  
Etude Préparatoire  
Agence Japonaise de Coopération  
Internationale (JICA)  
Japon

  
**Baba OUSMANE LY**  
Secrétaire Général  
Ministère de l'Éducation Nationale  
République du Sénégal



  
**Mamadou MOUSTAPHA BA**  
Directeur de la Coopération Économique et  
Financière  
Ministère de l'Économie et des Finances  
République du Sénégal

## APPENDICE

### 1. Objectif du Projet

L'objectif du présent Projet consiste à construire un CRFPE dans la région de Fatick en le dotant de l'ensemble des matériels et équipements nécessaires en vue de l'amélioration de la qualité des formations initiale et continue pour contribuer à la formation de personnels hautement qualifiés.

### 2. Organismes responsable et organisme d'exécution du Projet du pays bénéficiaire

- 2.1. L'organisme responsable de l'exécution du Projet est le ministère de l'Éducation nationale du Sénégal.
- 2.2. La coordination globale relative à la mise en œuvre du Projet sera assurée par la Direction de la Planification et de la Réforme de l'Éducation (DPRE) du ministère de l'Éducation nationale du Sénégal.
- 2-3 Quant à l'encadrement technique ayant trait au présent Projet, la Direction de la Formation et de la Communication (DFC), la Direction des Constructions Scolaires (DCS), la Direction des Équipements Scolaires (DEqS), la Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement (DAGE) ainsi que l'Inspection d'Académie et le CRFPE de la région de Fatick vont collaborer.
- 2-4 L'organigramme des organismes du pays bénéficiaire en ce qui concerne le présent Projet est attaché en **Annexe 1**.

### 3. Site faisant l'objet du Projet

Le plan du site de construction faisant l'objet du présent Projet situé dans la région de Fatick est attaché en **Annexe 2**. Après avoir expliqué à la Mission que le propriétaire du terrain prévu pour le site concerné est le Conseil Rural de la Communauté rurale de Niakhar, la partie sénégalaise s'engage à fournir à la Mission l'ensemble du document certifiant la propriété du terrain et son utilisation en tant que terrain réservé à la construction du CRFPE, et ce avant le 25 juillet 2013.

### 4. Composantes du Projet

- 4-1. La Mission demande à la partie sénégalaise de présenter avant le 10 juillet 2013 au plus tard la liste définitive des composantes qu'elle sélectionne pour le présent Projet sur la base de la conception type de la construction du CRFPE. La partie sénégalaise s'engage à la présenter avant le terme et prend note que la DCS s'occupe de la partie construction et la DEqS s'occupe de la partie matériels et équipements. Il va sans dire que la DFC valide la liste des composantes définitives ainsi préparés dans sa globalité. La partie sénégalaise discutera avec la Mission pour établir l'ordre de priorité des composantes demandées et l'informer par écrit avant le 25 juillet 2013.
- 4-2. Les deux parties ont confirmé que toutes les composantes faisant l'objet de la coopération financière non remboursable du Japon ne peuvent être déterminées qu'après la validation par ce dernier de leur pertinence aux points suivants par référence aux résultats des études effectuées sur le terrain et des analyses faites au Japon :



- Conformité avec les plans globaux ;
  - Conformité avec les cycles d'études de la formation initiale et les programmes d'études de la formation continue ;
  - Efficacité pour l'amélioration des cycles et programmes d'études de la formation initial et continue ;
  - Conception standardisée du CRFPE ;
  - Situation actuelle des aménagements, des installations et de l'utilisation des matériels et équipements des 2 CRFPE ayant démarré la formation initiale pour l'enseignement moyen ;
  - Stratégie de prise en charge de la gestion et de l'entretien de la partie sénégalaise (cadres personnel et budgétaire inclus). Les deux parties ont confirmé également que toutes les composantes demandées et inscrites dans la liste définitive ne sont pas nécessairement inclus dans le Projet. Par ailleurs, les deux parties peuvent intégrer avant le 25 juillet 2013 par un commun accord une composante non inscrite sur la liste définitive jugée nécessaire pour le bon fonctionnement du Projet.
- 4-3. Pour les matériels et équipements, les deux parties confirment que seules les activités à caractère pédagogique seront prises en charge par le Projet, tandis que celles ayant trait au travail d'administration en seront principalement exclues.
- 4-4 Quant au mobilier, il est prévu aussi bien pour les activités pédagogiques que pour les activités administratives.
- 4-5 La mise en œuvre de la Composante Soft sera examinée suite au résultat de l'étude.
- 4-6 La Mission et la partie sénégalaise ont convenu que, même après la validation du Projet, au cas où le fonds prévu pour le Projet n'arriverait pas à couvrir toutes les composantes définitives à cause de fluctuations des cours de change ou suivant le résultat d'appel d'offres, certaines composantes pourraient être révisées bien qu'elles soient inscrites dans la liste définitive. Dans le cas contraire, il serait possible de profiter d'un éventuel reliquat pour approvisionner une quelconque composante qui n'était pas prévue dans le Projet. Si l'un de ces deux cas se produits, le comité consultatif sera convoqué, comme indiqué à l'alinéa 7, pour statuer sur la base de l'ordre de priorité des composantes demandées à l'alinéa 4-1.
- 5. Système de la Coopération financière non-remboursable du Japon**
- 5.1. La partie sénégalaise a pris bonne connaissance du système de la coopération financière non remboursable du Japon pour le développement communautaire, mentionné dans les **Annexes 3, 4, 5 et 6.**
- 5.2. La partie sénégalaise s'engage à prendre les mesures mentionnées dans l'**Annexe 7** pour un bon déroulement du Projet, au cas où le Projet serait exécuté dans le cadre de l'aide financière non remboursable du Japon.



## 6. Cadre de mise en œuvre du Projet

La Mission a donné des explications sur le cadre de mise en œuvre du Projet comme suit :

- 6.1. Après l'approbation de l'aide financière non remboursable par le Conseil des ministres au Japon, l'Échange de Notes (E/N) sera signé entre le gouvernement du Japon et le gouvernement du Sénégal, puis l'Accord de Don (A/D) entre la JICA et le gouvernement du Sénégal. L'Accord de Don (A/D) détermine les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre du Projet, telles que les conditions de paiement, les obligations du pays bénéficiaire et les conditions d'approvisionnement, etc.
- 6.2. Après la signature de l'Échange de Notes (E/N) et de l'Accord de Don (A/D), le gouvernement sénégalais conclura l'Accord d'Agent avec l'Agent d'approvisionnement japonais.

## 7. Comité consultatif

- 7-1. Les deux parties ont consenti à la mise en place du comité consultatif composé des représentants des organismes concernés sénégalais et de la JICA, en vue d'un bon déroulement du Projet. Les membres de ce comité sont les suivants :
  - (1) Représentant du ministère de l'Éducation nationale  
Le représentant du ministère de l'Éducation nationale convoquera selon la nécessité les représentants de l'Inspection d'Académie et du CRFPE de la région de Fatick ;
  - (2) Représentant du ministère de l'Économie et des Finances ;
  - (3) Représentant du bureau de la JICA au Sénégal.
- 7-2. Le comité consultatif sera convoqué régulièrement afin de discuter tous les points relatifs au Projet, tels que l'état d'avancement, l'approvisionnement et les questions techniques.

## 8. Calendrier de la présente Étude (Prévision)

- 8.1. La Mission poursuivra l'étude jusqu'au 26 juillet 2013 pour confirmer le contenu et les spécifications techniques des composantes prévues, vérifier l'état de présentation des titres de propriété foncière, et collecter des informations nécessaires. Ces résultats seront rapportés dans les notes techniques.
- 8.2. Sur la base des résultats de l'étude au Sénégal, la Mission procédera à l'analyse au Japon jusqu'au mois de novembre environ. La JICA enverra au Sénégal une mission d'étude d'explication d'un avant-projet du rapport de l'étude préparatoire vers le mois de décembre 2013.
- 8.3. Après la deuxième analyse au Japon, la Mission se rendra au Sénégal en avril 2014 afin d'expliquer le document de référence pour l'appel d'offres.
- 8.4. Les deux parties ont convenu que le calendrier mentionné ci-dessus pourrait être modifié en fonction de l'état de préparation respectif.

## 9. Autres points discutés

- 9-1. Nécessité de construction d'un nouveau centre En ce qui concerne l'état actuel du CRFPE de



Fatick, la Mission constate que les 3 locaux tels que le bâtiment administratif, les bureaux des formateurs et les salles de classe où s'effectuent les cours du cycle de formation initiale sont géographiquement dispersées, ce qui rend fort inefficace la gestion des activités de formation y compris le financement. Il est également confirmé que 2 de ces 3 locaux du centre sont en location, ce qui ne permet d'aménager que le minimum requis de matériels et équipements. Les deux parties constatent qu'il est indispensable de construire un nouveau centre pour la réalisation efficace de la formation initiale et continue de bonne qualité.

9-2. Catégories d'enseignants de formation initiale et continue

La partie sénégalaise explique que, suivant le décret No.2011-625 du 11 mai 2011, le CRFPE de Fatick envisage le démarrage à partir de 2015 de la formation initiale des enseignants du moyen, pour compléter les cycles existants de l'enseignement préscolaire, élémentaire ainsi que la formation continue pour l'enseignement préscolaire, élémentaire, moyen et secondaire. Les deux parties conviennent que la première priorité sera donnée à la formation initiale pour l'enseignement élémentaire et moyen ainsi que la formation continue de tous les personnels de l'éducation, auxquelles seront prévues par priorité l'ensemble des installations, matériels et équipements dans le cadre du présent Projet.

9-3. Gestion et entretien

La partie sénégalaise s'engage à disposer l'ensemble du personnel et à s'assurer d'un budget nécessaires pour la gestion et l'entretien des installations, matériels et équipements approvisionnés. En ce qui concerne la formation initiale pour l'enseignement moyen, nouveau cycle à dispenser par le centre de Fatick, la Direction de la Formation et de la Communication (DFC) du ministère de l'Éducation nationale s'engage à prendre en charge la bonne coordination de manière à ce que les universités concernées puissent envoyer des formateurs nécessaires.

9-4. Travaux et prestations à la charge de la partie sénégalaise

La partie sénégalaise s'engage à procéder à temps aux travaux et prestations à prendre en charge par la partie sénégalaise portant sur l'aménagement du terrain du site de Projet y compris l'abattage et l'amenée d'eau, d'électricité et de téléphone, la construction d'une clôture, y compris la budgétisation de la prise en charge. Quant aux rubriques nécessaires à la prise en charge par la partie sénégalaise, il a été convenu que la Mission en informera avant le 25 juillet 2013 le contenu concret et le coût global selon lesquels la partie sénégalaise procédera rapidement à la budgétisation nécessaire. La partie sénégalaise prend note que le coût global estimé pendant l'étude sur le terrain n'est pas définitif ni limitatif qui pourrait donc être modifié en fonction du résultat de l'analyse effectuée par l'équipe technique.

9-5. Salles de cours de l'école primaire située dans l'enceinte du site de projet

La Mission a constaté que les cours de la formation initiale des élèves maîtres se déroulent dans les salles de classe de l'école primaire située dans l'enceinte du site du Projet. La partie sénégalaise prévoit de l'utiliser comme école primaire telle qu'elle a été conçue initialement. De ce fait, les autorités académiques préparent la procédure d'inauguration de la dite école primaire

au courant de cette année. En revanche, ces installations scolaires serviront d'école d'application au CRFPE de Fatick pour la formation initiale de l'enseignement élémentaire. La Mission a demandé à l'Inspection d'Académie de Fatick de lui remettre avant le 25 juillet 2013 l'ensemble des documents justifiant la mise en œuvre de cette procédure d'inauguration (exemple : liste d'inscriptions, plan de disposition des instituteurs et du directeur, évolution de l'effectif d'élèves dispersés dans la zone périphérique, etc.). L'Inspection d'Académie s'engage à le faire.

9-6. Partage d'information entre les organismes concernés

La partie sénégalaise s'engage à partager les informations entre toutes les structures concernées du ministre de l'Education nationale et de la Région de Dakar pour permettre une meilleure préparation de l'élaboration du programme du Projet.

9-7. Présentation des informations nécessaires

La Mission a demandé à la partie sénégalaise de remettre à la Mission (équipe technique) au plus tard le 19 juillet les réponses au questionnaire *Informations et documents à fournir préalablement au démarrage d'étude de 2 projets sénégalais* et au questionnaire annexé au rapport de commencement, et la partie sénégalaise l'a accepté.

9-8. Autres

La Mission a demandé à la partie sénégalaise de prendre des mesures pour remédier à la situation des charges à remplir non réalisées du précédent projet (Projet de Construction de Salles de classes pour l'Enseignement élémentaire et moyen dans les régions de Dakar et Thiès) de la coopération financière non remboursable du Japon. En outre, la Mission lui a indiqué que le non-respect de la mise en œuvre de ces charges pourrait empêcher la mise en place d'un nouveau projet. La partie sénégalaise s'engage à coordonner le financement des branchements des services d'eau et d'électricité par les collectivités locales avant fin octobre 2013. L'état d'avancement de la coordination sera transmis à la partie japonaise avant fin octobre 2013.

**Annexe 1 :** Organigramme des organismes concerné

**Annexe 2 :** Plan de localisation du site de projet

**Annexe 3 :** Système de l'aide financière non remboursable au développement communautaire du gouvernement du Japon

**Annexe 4 :** Schéma du principe de la réalisation de l'aide financière non remboursable au développement communautaire

**Annexe 5 :** Schéma du principe de la procédure de l'aide financière non remboursable au développement communautaire

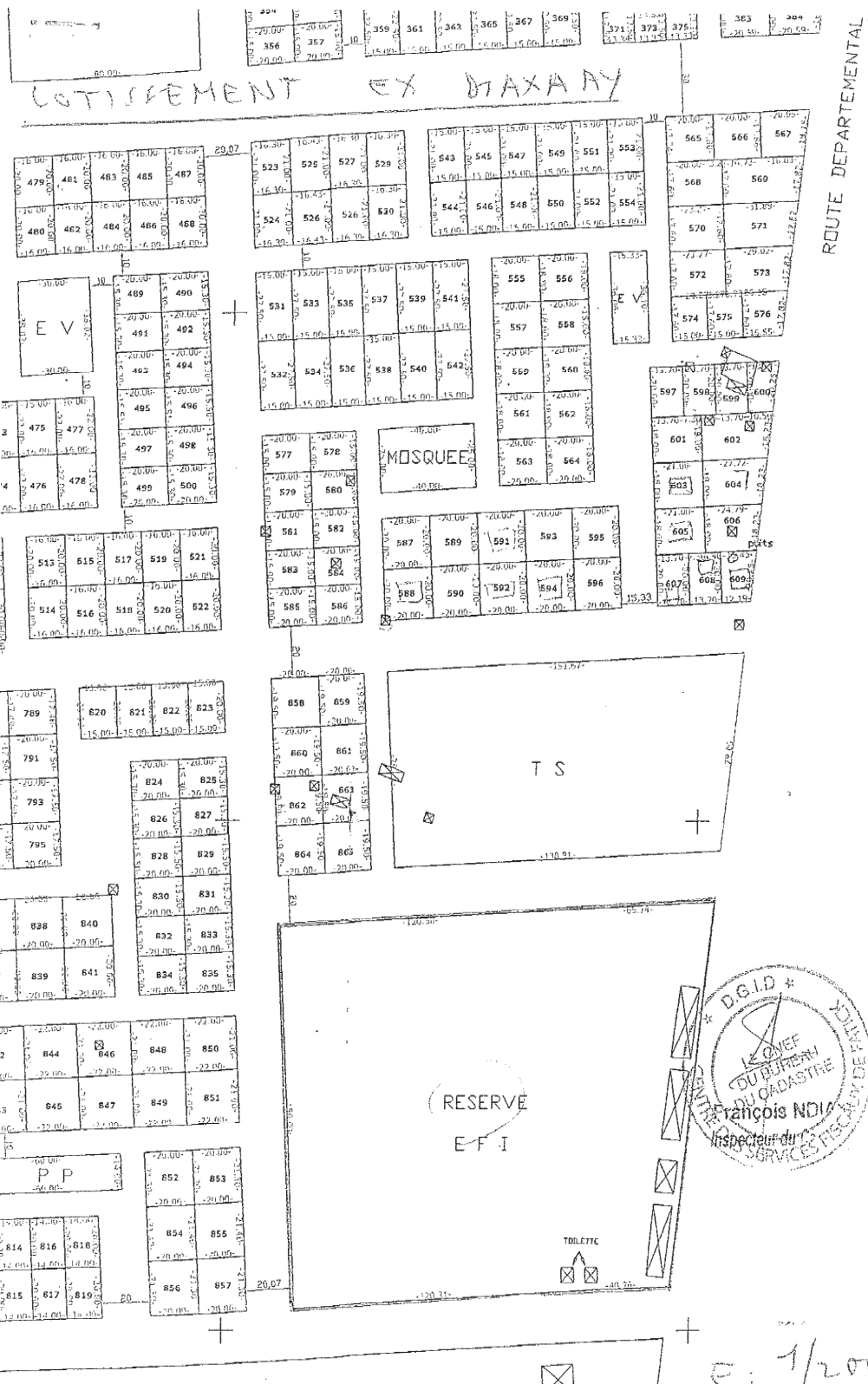
**Annexe 6 :** Schéma du principe du financement de l'aide financière non remboursable au développement communautaire

**Annexe 7 :** Travaux et prestations à prendre en charge par le pays bénéficiaire









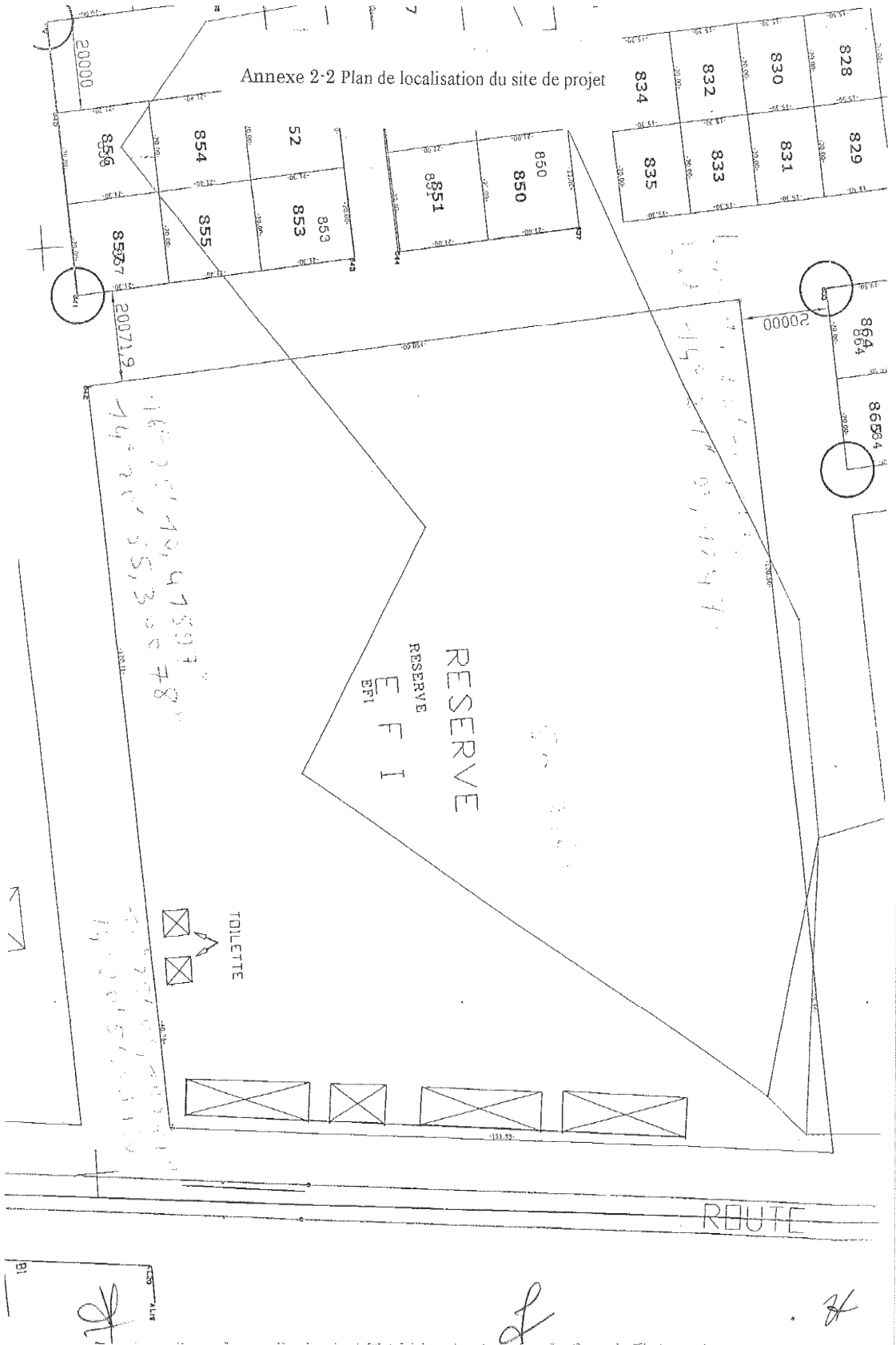
Annexe 2-1 Plan de localisation du site de projet

*Handwritten signature*

*Handwritten signature*

*Handwritten mark*

Annexe 2-2 Plan de localisation du site de projet



### ANNEXE 3

#### Aide Non-Remboursable au Développement Communautaire du Gouvernement du Japon

Le Gouvernement du Japon (ci-après dénommé « le GDJ ») est en train de mettre en place des réformes organisationnelles pour améliorer la qualité des opérations APD, et comme partie de cette réorganisation, la nouvelle réglementation de la JICA est entrée en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 2008. Sur la base de la loi et la décision du Gouvernement du Japonais (ci-après dénommé « le GDJ »), la JICA est devenue l'Agence d'Exécution de l'Aide Non-Remboursable au Développement Communautaire (Ci-après dénommée « l'ADC »).

L'Aide Non-Remboursable pourvoit le Gouvernement du Pays bénéficiaire (ci-après dénommé « le Bénéficiaire ») de fonds non-remboursables pour obtenir des installations, des équipements et services (services d'ingénierie et de transport de produits, etc.) pour le développement économique et social du pays suivant les principes en accord avec les lois et les règlements applicables du Japon. L'Aide Non-Remboursable ne fait pas de dons matériels en tant que tels.

#### 1. Procédures de l'ADC

L'ADC s'exécute selon les procédures suivantes :

Demande	Requête formulée par le pays bénéficiaire
Etude	Etude préparatoire conduite par la JICA
Evaluation et Approbation	Evaluation par le Gouvernement du Japon et la JICA, et Approbation par le Cabinet Ministériel du Japon
Détermination de la Mise en œuvre	Les Notes (Ci-après dénommés « E/N ») échangées entre les Gouvernements du Japon et du Pays bénéficiaire
Accord de Don (ci-après dénommé « l'A/D »)	Accord conclu entre la JICA et le Pays bénéficiaire
Exécution	Exécution du Projet sur la base de l'A/D

Tout d'abord, une demande ou requête pour un Projet ADC est soumise par le Bénéficiaire et examinée par le Gouvernement du Japon (le Ministère des Affaires



Etrangères) pour déterminer si le Projet est éligible pour l'ADC.

Deuxièmement, si la requête est jugée appropriée, le Gouvernement du Japon charge la JICA (Agence Japonaise de Coopération Internationale) de mener l'Etude Préparatoire, utilisant une firme japonaise de consulting.

Troisièmement, le Gouvernement du Japon et la JICA évaluent le Projet pour voir s'il convient à l'ADC du Japon, sur la base du rapport de l'Etude Préparatoire conduite par la JICA, et les résultats sont alors soumis au Cabinet ministériel du Japon pour approbation.

Quatrièmement, le Projet, une fois approuvé par le Cabinet, devient officiel avec les Echanges de Notes (E/N) signées par les Gouvernements du Japon et du Bénéficiaire.

Simultanément, l'Aide est rendu disponible par la conclusion de l'Accord de Don (Ci-après dénommé « A/D ») entre le Gouvernement du Pays bénéficiaire ou son autorité désignée et l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA). La JICA est désignée par le Gouvernement du Japon comme l'organisation responsable de l'exécution convenable de l'Aide.

L'Agent d'Approvisionnement (« l'Agent ») est désigné pour conduire les services d'approvisionnement des produits et services (y compris la gestion des fonds, la préparation des offres, les contrats et ainsi de suite) pour l'ADC au nom du Bénéficiaire. L'Agent est une entité impartiale et spécialisée et doit rendre les services suivant l'Accord d'Agent avec le Bénéficiaire. L'Agent est recommandé au Bénéficiaire par le Gouvernement du Japon et convenu par les deux Gouvernements dans le Procès Verbal Signé (« PV/S »).

## 2. Etude Préparatoire

### 1) Contenu de l'Etude

Le but de l'Etude Préparatoire (« l'Etude »), conduite par la JICA sur un Projet demandé (« le Projet »), est de produire un document de base nécessaire pour l'évaluation du Projet par le Gouvernement du Japon et la JICA. Le contenu de l'Etude est le suivant :

- (1) Confirmation du contexte, des objectifs et des avantages du Projet ainsi que la capacité institutionnelle des agences et communautés concernées du pays bénéficiaire, nécessaires à l'exécution du Projet.
- (2) Evaluation de l'opportunité du Projet à être exécuté suivant le système de l'Aide Non-Remboursable au Développement Communautaire d'un point de vue technique, social et économique ;
- (3) Confirmation des points convenus par les deux parties concernant le concept de

Annexe 3-2



base du Projet;

- (4) Préparation d'un concept sommaire du Projet;
- (5) Estimation des coûts du Projet; et
- (6) Préparation des documents de référence pour l'appel d'offres.

Le contenu de la requête originale par le Gouvernement du pays bénéficiaire n'est pas nécessairement approuvé dans sa forme initiale comme contenu du projet de l'Aide Non-Remboursable. Le concept de base du Projet est confirmé par rapport aux directives du système d'Aide Non-Remboursable du Japon.

La JICA demande au Gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer son auto-dépendance dans l'exécution du Projet. De telles mesures doivent être garanties même si elles sortaient hors du cadre de la juridiction de l'organisation du pays bénéficiaire qui exécute en fait le Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet est confirmée par toutes les organisations compétentes du pays bénéficiaire à travers les PV de Discussions

## 2) Sélection des Consultants

Pour une bonne exécution de l'Etude, la JICA utilise les firmes de consultation reconnues. La JICA choisit les firmes sur la base des propositions soumises par celles intéressées. La firme choisie mènera une Etude Préparatoire et fera un rapport écrit, en se basant sur les termes de référence de la JICA. La firme de consultation utilisée pour l'Etude est désignée comme le Consultant japonais responsable (ci-après dénommé le « Consultant Japonais ») pour entreprendre la supervision des travaux de construction du Projet sous l'Agent afin de garder la consistance technique. Le Consultant japonais doit organiser une équipe compétente de supervision de la construction en utilisant les consultants locaux.

## 3) Résultat de l'Etude

Le rapport de l'Etude est révisé par la JICA. Après avoir confirmé l'opportunité et la faisabilité du Projet, la JICA demande au Gouvernement du Japon d'évaluer la réalisation du Projet.

### 3. Mise en œuvre de l'ADC après l'E/N et l'A/D

#### 1) Exchange de Notes (E/N) et Accord de Don (A/D)

Une fois que le Projet est approuvé par le Cabinet des Ministres du Japon, l'E/N est

Annexe 3-3

signée entre le GDJ et le Gouvernement du pays bénéficiaire avec promesse d'assistance, suivi de la conclusion de l'A/D entre la JICA et le Gouvernement du pays bénéficiaire pour définir les différents articles nécessaires à l'exécution du Projet, tels que les conditions de paiement, les responsabilités du Gouvernement du pays bénéficiaire, et les conditions d'approvisionnement.

## 2) Détails de procédure

Les détails de procédure sur les produits et services d'approvisionnement sous l'ADC seront convenus entre le bénéficiaire et la JICA au moment de la signature de l'A/D. Les points essentiels à convenir sont résumés comme suit :

- a) La JICA exécute le Don en payant le montant convenu dans l'E/N et prête une attention particulière pour assurer la responsabilité financière sur l'utilisation effective et convenable du Don pour le Projet.
- b) Les produits et services doivent être obtenus et fournis en accord avec les « Directives d'Approvisionnement de l'Aide au Développement du Japon (Type I-C) ».
- c) Le Gouvernement du pays bénéficiaire doit conclure un contrat de travail avec l'Agent.
- d) Le Gouvernement du pays bénéficiaire doit désigner l'Agent comme le représentant agissant au nom du Gouvernement du pays bénéficiaire pour tous les transferts de fonds à l'Agent.

## 3) Les Points Focaux des « Directives d'Approvisionnement de l'Aide Non-Remboursable du Japon (Type I-C) » de la JICA

### a) L'Agent

L'Agent est une entité qui fournit des services d'approvisionnement de produits et services au nom du Bénéficiaire selon l'Accord d'Agent avec le Bénéficiaire. L'Agent est recommandé au Bénéficiaire par le Gouvernement du Japon et convenu entre les deux Gouvernements en PV/S.

### b) Accord d'Agent

Le Bénéficiaire doit conclure un Accord d'Agent, dans les deux (2) mois suivant la date d'entrée en vigueur de l'A/D, en accord avec le PV/S. L'étendue des services de l'Agent doit être clairement spécifiée dans l'Accord d'Agent.

### c) Approbation de l'Accord d'Agent

Annexe 3-4

L'Accord d'Agent qui est préparé en deux documents identiques, doit être soumis à la JICA par le Bénéficiaire à travers l'Agent. La JICA confirme si l'Accord d'Agent est conclu en conformité avec l'E/N, l'A/D, et les Directives d'Approvisionnement de l'Aide Non-Remboursable au Développement Communautaire du Japon, et approuve l'Accord. L'Accord d'Agent qui est conclu entre le Bénéficiaire et l'Agent doit être effective après l'approbation sous forme écrite par la JICA.

d) Méthodes de paiements

L'Accord d'Agent doit stipuler que « pour tous les transferts de fond à l'Agent, le bénéficiaire désignera l'Agent pour agir au nom du bénéficiaire et émettra l'Autorisation de Déboursement Global « l'ADG ») pour faire le transfert de fond (Avances) du Compte d'Approvisionnement au Compte du Bénéficiaire. »

L'Accord d'Agent doit clairement préciser que le paiement à l'Agent doit se faire en yen japonais à partir des Avances et que le paiement final à l'Agent doit être fait lorsque le Montant total Restant est inférieur à 3% de l'Aide et de ses intérêts courus sans les frais de l'Agent.

e) Produits et Services Eligibles pour l'Approvisionnement

Les Produits et services à procurer doivent être choisis parmi ceux définis dans l'A/D.

f) Firme de Consultants

En principe, la firme de consultants (personnes physiques ou personnes juridiques, y compris des universités, ONGs et d'autres avec expertise et expériences) qui seront recrutés pour l'exécution de la conception détaillée et la supervision des travaux pour le Projet/ le Programme, pourront être des nationaux japonais recommandés par la JICA pour assurer la cohérence technique avec l'étude préparatoire et les autres études concernées et réalisées avant la signature de l'A/D.

g) Entreprises de Construction & de Fourniture

En principe, seuls les Entreprises de travaux de construction de nationalité du pays bénéficiaire pourraient contracter en tant qu'entreprises de construction à condition que l'entreprise satisfasse les conditions spécifiées dans les dossiers d'appel d'offre.

h) Méthode d'Approvisionnement

Annexe 3-5



---

Au moment de la mise en œuvre de l'approvisionnement, une attention particulière doit être accordée afin d'éviter une injustice entre les soumissionnaires éligibles pour l'approvisionnement des produits et services. A cette fin, une soumission compétitive devrait être employée en principe.

i) Dossiers d'Appel d'Offre

Les dossiers d'appel d'offre devraient contenir toutes les informations nécessaires pour permettre aux soumissionnaires de préparer des offres valides pour les services et produits à être procuré par l'ADC. Les droits et obligations du Bénéficiaire, de l'Agent et des Fournisseurs de produits et services doivent être stipulé dans les dossiers d'appel d'offre préparés par l'Agent. En plus de cela, les dossiers d'appel d'offre seront préparés en consultation avec le Bénéficiaire.

j) Examen de Pré-qualification des Soumissionnaires

L'Agent peut mener un examen de pré-qualification des soumissionnaires avant l'offre de sorte à ce que l'appel d'offre soit étendu seulement aux entreprises éligibles. L'examen de pré-qualification devra être fait seulement en considérant si tous les soumissionnaires potentiels ont la capacité de réaliser les dits-contrats sans faille. Dans ce cas, les points suivants devraient être pris en compte :

- (1) Expérience et Résultats passés obtenus dans des contrats similaires ;
- (2) Fondement des biens et propriété ou la crédibilité financière; et
- (3) Existence de bureaux, etc. à spécifier dans les dossiers d'appel d'offre.

k) Evaluation de l'Offre

L'évaluation de l'offre devrait être faite sur la base des conditions spécifiées dans les dossiers d'appel d'offres. Ces offres, conformes en substance aux spécifications techniques, et répondant aux autres stipulations des dossiers de l'offre, seront jugées en principe sur la base des prix soumis, et le soumissionnaire qui offrira le moindre coût sera attributaire.

L'Agent doit préparer un rapport détaillé d'évaluation de l'offre clarifiant les raisons du choix de l'offre retenue et la disqualification des autres et le soumettre au bénéficiaire pour obtenir sa confirmation avant de signer le contrat avec l'attributaire. L'Agent doit faire un rapport détaillé d'évaluation des offres, avant toute décision finale d'attribution, donnant les raisons d'acceptation ou de rejet des offres.



l) Approvisionnement supplémentaire

Si l'on découvre un approvisionnement supplémentaire après soumission compétitive et/ou sélective et/ou une négociation directe de contrat, et que le Bénéficiaire aimerait un approvisionnement supplémentaire, l'Agent est autorisé de faire un approvisionnement supplémentaire, en suivant les points mentionnés ci-dessous :

(1) Approvisionnement des mêmes produits et services

Lorsque les produits et services à obtenir en plus sont identiques à l'offre initiale et qu'une soumission compétitive est jugée désavantageuse, l'approvisionnement supplémentaire peut être exécuté par un contrat direct avec l'attributaire de l'offre initiale

(2) Autres Approvisionnements

Lorsque les produits et services autres que ceux mentionnés ci-dessus en (1) doivent être obtenus, l'approvisionnement devrait être exécuté à travers une soumission compétitive. Dans ce cas, les produits et services pour l'approvisionnement supplémentaire doivent être choisis parmi ceux en accord avec l'E/N et l'A/D.

m) Conclusion des Contrats

Afin de procurer des produits et services en accord avec l'A/D, l'Agent doit conclure des contrats avec les entreprises choisies par soumission ou autres méthodes.

n) Termes de Paiement

Le contrat doit clairement spécifier les termes de paiement. L'Agent doit faire le paiement à partir des « Avances », contre dépôt de documents nécessaires par l'Entreprise sur la base des conditions spécifiées dans le contrat, après que les obligations de l'Entreprise aient été accomplies. Lorsque les services font l'objet d'approvisionnement, l'Agent peut payer en avance une certaine portion du montant du contrat aux entreprises à condition que de telles entreprises soumettent la garantie d'avance de paiement, égale au montant du paiement de l'avance par l'Agent.

4) Principales Mesures à prendre par le Gouvernement du Pays bénéficiaire

(a) Dans l'exécution d'un Projet d'Aide Non-Remboursable, il est requis au pays bénéficiaire d'entreprendre les mesures nécessaires suivantes :

Annexe 3-7





- (1) Obtenir des superficies de terrain nécessaires pour la mise en œuvre du Projet et déblayer les sites ;
  - (2) Fournir des installations pour la distribution de l'électricité, de l'eau et le drainage et autres installations accessoires nécessaires à la mise en œuvre du Projet hors du site en référence au point (a) ci-dessus ;
  - (3) Assurer le dédouanement rapide et assister au transport à l'intérieur du pays bénéficiaire et en cela assister au transport interne des produits ;
  - (4) S'assurer que les taxes douanières, les taxes internes et autres prélèvements fiscaux qui pourraient faire l'objet d'imposition dans le pays bénéficiaire pour l'achat des composantes aussi bien que l'emploi de l'Agent soient exonérées/supportées par son autorité désignée sans utiliser l'Aide et ses intérêts courus ;
  - (5) Accorder aux nationaux japonais et/ou aux nationaux de pays tiers, y compris ceux qui sont employés par l'Agent, dont les services seront nécessaires pour la fourniture des composantes, les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours dans le pays bénéficiaire, afin qu'ils puissent effectuer leur travail. (Le terme "nationaux" lorsque utilisé dans l'A/A signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises contrôlées par des personnes physiques japonaises pour les nationaux japonais, et les personnes physiques ou morales des pays tiers pour les nationaux des pays tiers.);
  - (6) S'assurer que les installations et les composantes sont entretenues et utilisées convenablement et efficacement pour la réalisation du Projet;
  - (7) Supporter tous les frais, autres que ceux couverts par l'Aide et ses intérêts courus, nécessaires à la réalisation du Projet, et
  - (8) Accorder une pleine considération sociale et environnementale dans la réalisation du Projet.
- (b) Sur demande de la JICA, le bénéficiaire doit fournir à la JICA toutes les

Annexe 3-8



informations nécessaires sur le Projet.

(c) Par rapport à l'expédition et l'assurance maritime des produits procurés par le Projet, le Bénéficiaire doit s'abstenir d'imposer des restrictions de tout genre qui pourraient empêcher une libre et juste compétition entre les compagnies d'assurance.

(d) les produits procurés par le Projet ne doivent pas être exportés ou réexportés à partir du pays bénéficiaire.

(e) le Bénéficiaire doit s'assurer qu'aucun membre du Gouvernement n'entreprenne aucune part du travail des nationaux japonais et/ou du travail des nationaux de tiers pays pour l'achat des composantes.

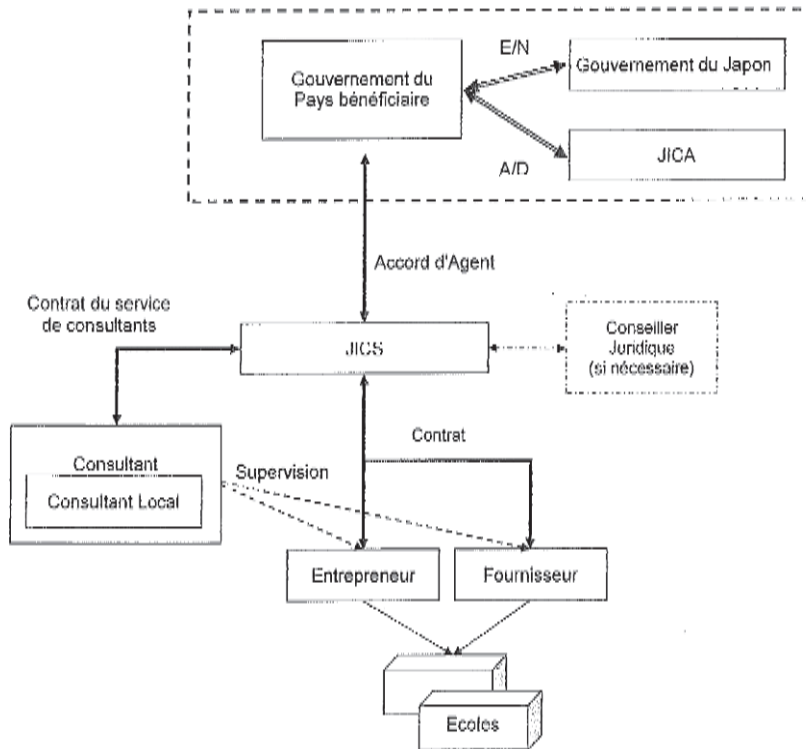


Annexe 3-9





ANNEXE 4 Schéma d'exécution de l'aide non-remboursable du Japon au développement communautaire après l'E/N (Echange de Notes) et l'A/D (Accord de Don)

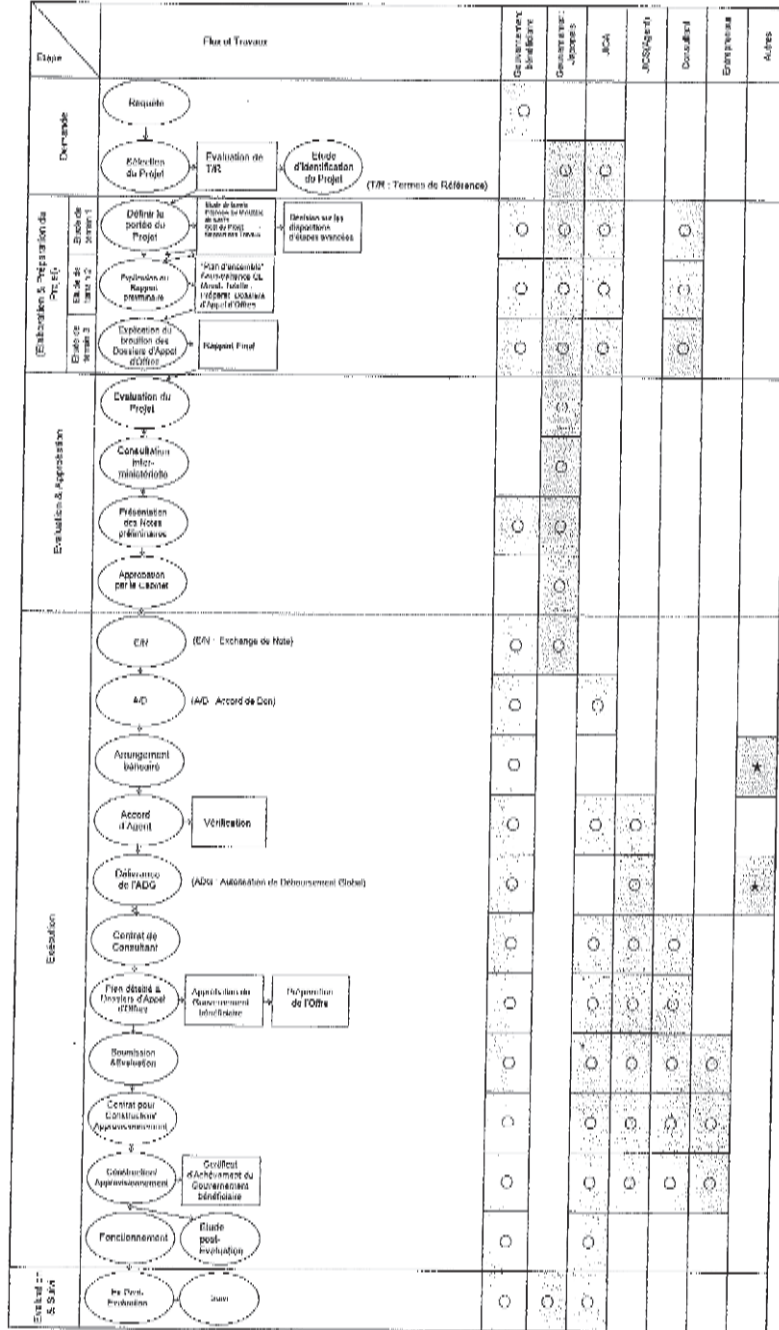


*[Handwritten signature]*

*[Handwritten signature]*

*[Handwritten signature]*

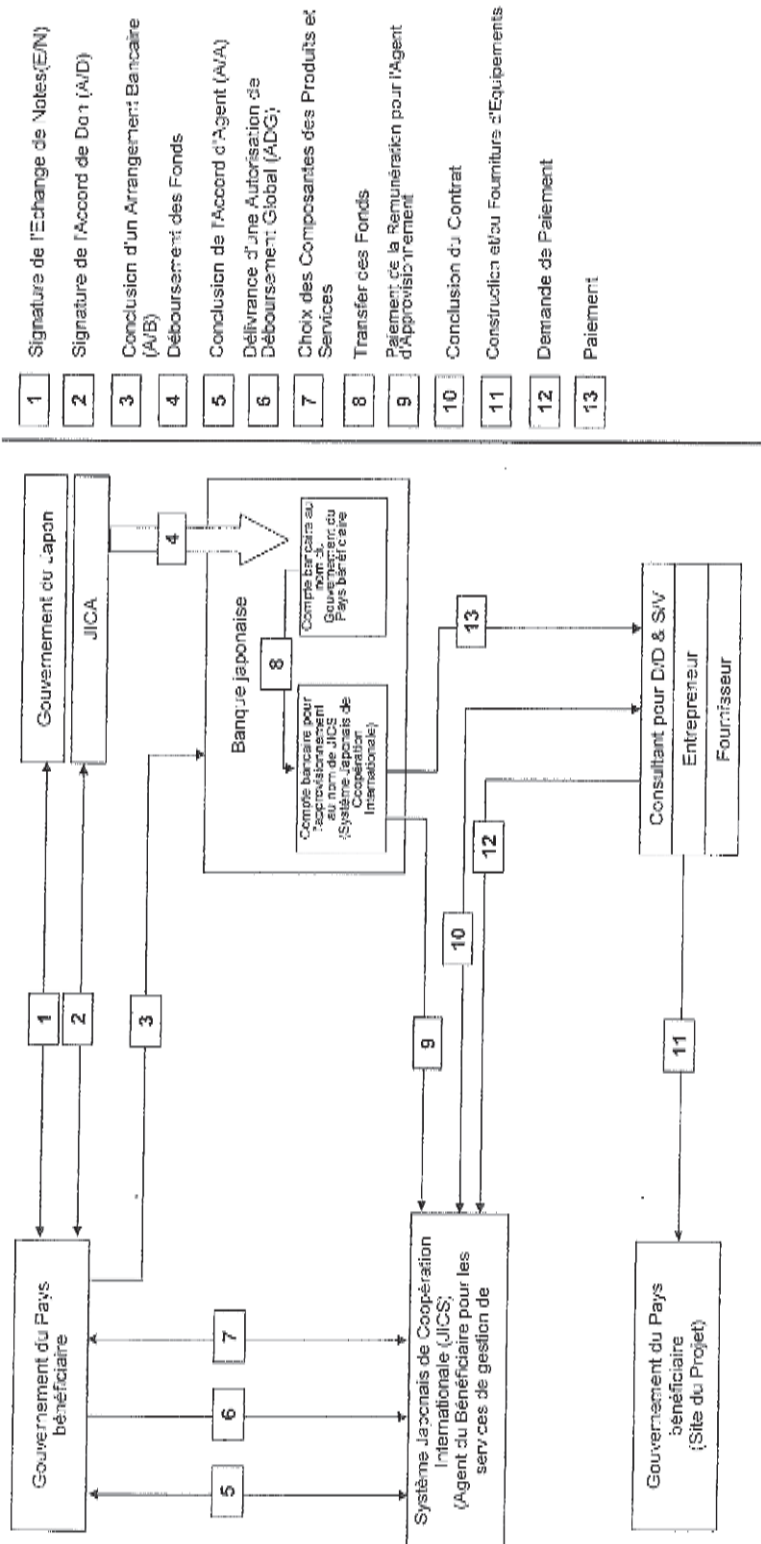
ANNEXE 5 Schéma de procédure de l'aide non-remboursable du Japon au développement communautaire



\* L'étude de terrain 2 et la procédure d'évaluation seront mises en œuvre simultanément.

\* Banque japonaise

ANNEXE 6 Schéma d'exécution et procédure de l'aide non-remboursable du Japon au développement communautaire



ANNEXE7 Principales mesures à prendre par chaque gouvernement

No	Éléments	à couvrir par le Don	à couvrir par la partie bénéficiaire
1	Obtenir une superficie de terrain suffisante		●
2	Démolition des installations, défrichage, mise à niveau et récupération du terrain si nécessaire		●
3	Construction de portails et des clôtures autour du terrain		●
4	Construction de pare de stationnement		●
5	Construction de la route		
	1) A l'intérieur du site	●	
	2) A l'extérieur du site		●
6	Construction de bâtiment	●	
7	Fournir les installations pour la distribution d'électricité, l'eau courante, l'égout et les autres installations accessoires :		
	1) Electricité		
	a. La ligne de distribution jusqu'au site		●
	b. Le câblage de branchement et le câblage interne sur le site	●	
	c. Le circuit principal et transformateur	●	
	2) Alimentation en eau		
	a. Conduite principale d'eau courante urbaine jusqu'au site		●
	b. Système d'alimentation sur le site (réservoir de réception et château d'eau)	●	
	3) Drainage		
	a. Conduite principale urbaine d'égout (pour évacuer l'eau de pluie, les eaux d'égout etc. du site)		●
	b. Système d'égout sur le site (pour les eaux d'égout, les déchets ordinaires, l'eau de pluie etc.)	●	
	4) Alimentation en gaz		
	a. Conduite principale de gaz jusqu'au site		●
	b. Système d'alimentation sur le site	●	
	5) Téléphone		
	a. Ligne téléphonique de jonction jusqu'au répartiteur d'entrée (MDF) du bâtiment		●
	b. MDF et extension après le répartiteur	●	
	6) Mobilier et équipement		
	a. Meuble général		●
	b. Equipements du projet	●	
8	Prise en charge des commissions de la banque japonaise pour les services bancaires basés sur les arrangements bancaires (A/B)		●
9	Assurer le dédouanement rapide et assister au transport à l'intérieur du pays bénéficiaire et en cela assister au transport interne des produits		●
10	Assurer que les taxes douanières, les taxes internes et autres prélèvements fiscaux qui pourraient faire l'objet d'imposition dans le pays bénéficiaire pour l'achat des composants aussi bien que l'emploi de l'Agent soient exonérées/supportées par son autorité désignée sans utiliser l'Aide et ses intérêts courus.		●
11	Accorder aux nationaux japonais et/ou aux nationaux de pays tiers, y compris ceux qui sont employés par l'Agent, dont les services seront nécessaires pour la fourniture des composants, les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours dans le pays bénéficiaire, afin qu'ils puissent effectuer leur travail. (Le terme "nationaux" lorsque utilisé dans l'A/D signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises contrôlées par des personnes physiques japonaises pour les nationaux japonais, et les personnes physiques ou morales des pays tiers pour les nationaux des pays tiers.)		●
12	Assurer que les installations et les composants sont entretenus et utilisés convenablement et efficacement pour la réalisation du Projet		●
13	Supporter tous les frais, autres que ceux couverts par le Don et ses intérêts courus, nécessaires à la réalisation du Projet.		●
14	Accorder une pleine considération sociale et environnementale dans la réalisation du Projet.		●

(A/B : Arrangement Bancaire, A/D : Accord de Don)

**PROCES VERBAL DES DISCUSSIONS RELATIVES A  
L'ETUDE PREPARATOIRE (ETUDE SUR LE TERRAIN II)  
POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT DU  
CENTRE REGIONAL DE FORMATION DU PERSONNEL DE L'EDUCATION  
(CRFPE) DE FATICK  
EN REPUBLIQUE DU SENEGAL**

En réponse à la requête présentée par le gouvernement de la République du Sénégal (ci-après désignée le « Sénégal » ou la « partie sénégalaise »), le gouvernement du Japon a décidé d'effectuer une Etude préparatoire au « Projet de construction et d'équipement du centre régional de formation du personnel de l'éducation (CRFPE) de Fatick » (ci-après désigné le « Projet ») et a confié la mise en œuvre de l'Etude à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée la « JICA »).

La JICA a envoyé au Sénégal une mission d'étude préparatoire (Etude sur le terrain I) pour le Projet en juin-juillet 2013 afin de mener des discussions et des enquêtes sur le terrain et, après avoir examiné au Japon les résultats de l'Etude au point de vue technique, elle a élaboré le Rapport de l'Etude préparatoire (avant-projet).

Pour expliquer à la partie sénégalaise son contenu et prendre l'avis de cette dernière, la JICA a envoyé une autre mission d'étude préparatoire (Mission d'étude II) dirigée par Monsieur Hideharu TACHIBANA, Directeur de la 2<sup>ème</sup> Section d'enseignement de base, Groupe d'enseignement de base, Département de développement humain de la JICA (ci-après désignée la « Mission ») du 8 au 13 décembre 2013.

A l'issue des discussions avec les différentes parties prenantes, la partie sénégalaise et la Mission ont confirmé les principaux éléments indiqués dans l'Appendice.

à Dakar le 13 décembre 2013

Pour le Ministre  
et son Délégué  
Le Secrétaire Général

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL  
Ministère de l'Éducation Nationale

Le Secrétaire Général  
Baba OUSSEYNOU LY

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL  
Ministère de l'Éducation Nationale

Le Directeur  
Mamadou MOUSTAPHA BA

Mamadou MOUSTAPHA BA  
Directeur de la Coopération Economique  
et Financière  
Ministère de l'Economie et des Finances  
République du Sénégal

橘 秀治  
Hideharu TACHIBANA  
Chef de Mission  
Mission d'étude préparatoire  
Agence Japonaise de Coopération  
Internationale (JICA)  
Japon

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL  
Ministère de l'Économie, de la Coopération  
Economique et Financière  
Le Directeur

## APPENDICE

### 1. Contenu du rapport de l'Etude préparatoire (avant-projet)

La partie sénégalaise a donné son accord de principe sur le contenu du rapport de l'Etude préparatoire (avant-projet) expliqué par la Mission et l'a accepté.

### 2. Système de l'aide financière non remboursable du Japon et tâches (contreparties) à prendre en charge par la partie sénégalaise

La partie sénégalaise a compris le système de l'aide financière non remboursable du Japon pour le développement communautaire mentionné dans les annexes 4, 5, 6 et 7 du procès-verbal qui a été signé le 8 juillet 2013 entre les deux parties, et s'est mise d'accord avec la Mission sur la prise de mesures nécessaires pour exécuter les éléments énumérés dans son annexe 8. La Mission lui a expliqué le contenu des « tâches à prendre en charge par la partie sénégalaise » (Annexe 3) qui seront nécessaires pour la mise en œuvre du Projet ainsi qu'une proposition du « calendrier d'exécution du Projet » (Annexe 4). La partie sénégalaise s'est engagée à effectuer ces tâches d'une manière fiable conformément au calendrier en assurant le budget à cet effet.

### 3. Installations / équipements faisant l'objet du présent Projet

La Mission a donné à la partie sénégalaise une explication des installations, du mobilier et des équipements faisant l'objet du présent Projet (Annexe 1), ce que cette dernière a accepté. Elle a également compris qu'il y avait une possibilité de réduire certaines composantes en raison des fluctuations du taux de change et en fonction des résultats de l'appel d'offres ouvert ou encore pour d'autres raisons. Pour prévoir de tels cas, un accord a été conclu, d'une part, sur la réduction éventuelle des composantes selon les ordres de priorité mentionnés à l'Annexe 1 et, d'autre part, sur ce que la décision finale sera prise par la partie japonaise à l'issue de l'analyse au Japon.

En outre, les deux parties ont confirmé que l'utilisation du reliquat sera déterminée après concertation à la réunion du comité consultatif au cas où il se produirait.

### 4. Confidentialité / Maintien du secret des informations relatives au Projet

Les deux parties ont confirmé que tous les documents liés au Projet ne seront pas communiqués à de tierces personnes autres que les personnes concernées par le Projet avant que le processus de l'appel d'offre ne soit terminé. De plus, les deux parties ont convenu que le prix prévu du Projet mentionné à l'Annexe 2 ne serait pas rendu public avant que tous les contrats/marchés n'aient été conclus.

### 5. Composante soft

Les deux parties se sont entendues sur l'exécution d'une composante soft dans le cadre du présent Projet se rapportant à l'entretien des installations à aménager.

### 6. Coût approximatif du Projet

La Mission a expliqué le coût approximatif du Projet (Annexe 2). Les deux parties ont confirmé qu'il ne sera pas communiqué à de tierces personnes autres que les personnes concernées par le Projet avant la détermination des entrepreneurs. La Mission a également expliqué que le prix approximatif du Projet a été calculé à titre estimatif et donc était sujet à révision. La partie sénégalaise a compris ce point.

### 7. Mesures à prendre pour assurer une bonne gestion et un entretien approprié

La partie sénégalaise s'est engagée à affecter le personnel supplémentaire nécessaire pour la mise en œuvre du Projet avant l'achèvement des travaux de construction. En outre, elle s'est aussi engagée à

procéder sans retard à la mise en place d'un système de gestion et d'entretien des établissements ainsi qu'à la prise de mesures pour assurer et distribuer un budget à cet effet.

8. Programme à suivre d'ici l'année prochaine

Il est prévu que la JICA achève le rapport final sur la base des résultats de cette rencontre et le remette au gouvernement sénégalais au cours du mois de mai 2014 sous réserve de l'approbation officielle du gouvernement japonais.

Fin de document

Annexe 1 : Liste des installations / équipements faisant l'objet du Projet  
Annexe 2 : Coût approximatif du Projet  
Annexe 3 : Tâches à prendre en charge par la partie sénégalaise  
Annexe 4 : Calendrier d'exécution du Projet

84

f

df

Annexe 1

Bloc	Salle	Priorité (*)	Mobilier fourni par la partie Japonaise * Chiffre dans la parenthèse signifie la quantité par salle	Équipements fournis par la partie Japonaise * Chiffre dans la parenthèse signifie la quantité
Bloc de salles de cours	Salles de cours	1	Table pour élèves (avec rangement) (36), Chaise pour élèves (36), Table pour professeur (1), Tableau noir (1)	
Bloc de salles spécialisées (2)	Bibliothèque	3	Table pour élèves (sans rangement) (18), Étagère à livres (bois) (8), Bureau à un caisson (3), Étagère à livres (métallique) (5), Planning mural (1)	
	Salle informatique	4	Table de travail (2), Chaise pour étudiants (36), Tableau noir (1), Bureau à deux caissons (1), Table d'ordinateur à deux niveaux (6)	Ordinateur de bureau complet (8), Imprimante laser (2), Imprimante Inkjet/Scanner (modèle combiné) (2), Onduleur (ASI) (1)
	Salle polyvalente	2, 18, 19	Table pour élèves (avec rangement) (36), Table pour professeur (1), Chaise pour élèves (36), Tableau noir (2)	Caméscope numérique (2)
	Salle de préparation	19	Table de travail (1), Meuble de rangement (métallique) (2), Étagère pour matériel (métallique) (1)	
	Magasin (à côté de salle spécialisée)	-	Table de travail (2), Meuble de rangement (métallique) (2), Étagère pour matériel (métallique) (6)	
	Magasin (à côté de salle informatique)	4	Table de travail (3), Meuble de rangement (métallique) (2), Étagère pour matériel (métallique) (2), Tableau blanc (1)	
Bloc de foyer socio-éducatif	Foyer socio-éducatif	6	Table de réunion (12), Chaise pour étudiants (72)	
Bloc d'auditorium	Auditorium	5	Table de travail (2), Chaise pour étudiants (24), Table de projecteur (2), Tableau blanc (2), Tribune (1)	Vidéoprojecteur (2), Écran de projection (2), Onduleur (ASI) (1)
Bloc d'administration	Bureau du directeur du centre	8	Table basse (1), Fautel ministre dossier haut (1), Chaise pour trois personnes (2), Étagère à livres (métallique) (2), Planning mural	
	Bureau du directeur des études	9	Table de réunion (1), Bureau à deux caissons (1), Fautel ministre dossier haut (1), Étagère à livres (métallique) (2), Planning mural (1)	
	Salle des formateurs/ cadre enseignant	11	Table de réunion (4), Meuble de rangement (métallique) (8)	
	Secrétariat	10	Étagère à livres (métallique) (1), Étagère pour matériel (métallique) (1), Planning mural (1)	
	Bureau des gestionnaires	12	Bureau à un caisson (2), Meuble de rangement (métallique) (2), Armoire à classeurs (métallique) (2)	
	Bureau du comptable matériel	13	Table de travail (1), Bureau à un caisson (1), Meuble de rangement (métallique) (2), Étagère pour matériel (métallique) (2)	
	Bureau du surveillant général	14	Table de réunion (1), Bureau à un caisson (1), Étagère à livres (métallique) (2), Planning mural (1)	
	Bureau des surveillants	15	Bureau à un caisson (5), Meuble de rangement (métallique) (5)	
	Infirmierie	16	Bureau à un caisson (1), Chaise pour trois personnes (1), Meuble de rangement (métallique) (2)	
Magasin	-	Meuble de rangement (métallique) (2), Étagère pour matériel (métallique) (2)		
Bloc de toilettes	-	7		
Bloc d'installation	-	-		
Extérieur	Gardiennage	17	Bureau à un caisson (1), Chaise pour trois personnes (1)	
	Couloir couvert	28		

(\*) Les chiffres correspondent à l'ordre de priorité défini sur la note technique du 26 juillet 2013 signée par les deux parties.

24

25

26



Annexe 2

Coût approximatif du Projet de coopération

施工・調達業者契約締結まで非公表。

Cette Partie n'est pas mentionné en raison de la confidentialité.

(1) Coût à la charge de la partie japonaise

施工・調達業者契約締結まで非公表。

Cette Partie n'est pas mentionné en raison de la confidentialité.

(2) Coût à la charge de la partie sénégalaise : 109 millions de PCEA (soit 21,7 millions de yens)

Ventilation des dépenses à la charge de la partie sénégalaise

Poste	Année 2014 (PCEA)	Année 2015 - (PCEA)	Montant (PCEA)	En yens japonais
Aménagement du site (terrassement, enlèvement d'arbres, de puits existant en béton armé et des ouvrages en bloc de béton, construction du mur en bloc de béton)	0	104.300.500	104.300.500	20.741.197
Travaux de branchement électriques (y compris la création de nouvel abriement)	266.000	184.483	450.483	89.583
Travaux d'adduction d'eau (y compris la création de nouvel abriement)	279.566	0	279.566	55.594
Travaux de raccordement de la ligne téléphonique	0	420.000	420.000	83.521
Travaux de connexion Internet	0	208.000	208.000	41.363
Frais relatifs à la construction des infrastructures <sup>1</sup>	0	198.750	198.750	39.523
Commission bancaire	3.165.896	0	3.165.896	629.570
TOTAL	3.711.462	105.311.733	109.023.195	21.680.351

<sup>1</sup> Les frais de transport relatifs à la participation au comité, à la visite régulière du site et à l'accompagnement de l'inspection à l'achèvement des travaux (frais de voyage si le déplacement inter-région) ont été calculés. Pour la mise en œuvre de la composante soft, le coût d'exécution de la composante soft a été inscrit. Ce coût est en général calculé comme les frais de transport pour participer aux activités. Toutefois, concernant ce Projet, il n'est pas nécessaire de calculer les frais de transport, étant donné que les réunions sont organisées au CRPPE de Dakar ou à la proximité de l'IA de Yatick, ce espace sans exiger le transport particulier. Par conséquent, ce coût ne fait pas l'objet de l'estimation du coût de Projet.

Le coût ci-dessus est une estimation par la partie japonaise, calculée sur la base des données obtenues lors de l'étude sur le terrain effectuée en juillet 2013.

(3) Conditions d'estimation

- (i) Date de calcul : juillet 2013
- (ii) Taux de change : 1 US\$ = 99,76 yens  
: 1 monnaie locale (FCFA : franc CFA) = 0,19886 yens  
: 1 euro = 130,45 yens
- (iii) Période de construction et d'approvisionnement :  
: La période des travaux est mentionnée au calendrier d'exécution des services.
- (iv) Autres : L'estimation du coût devra être réalisée conformément au système de l'aide financière non remboursable du gouvernement du Japon.

*H*

*L*

*SP*

### Annexe 3

Les travaux et prestations pris en charge par le gouvernement sénégalais, pour l'exécution du Projet dans le cadre de l'Aide non remboursable au développement communautaire du Japon, sont les suivants :

- (1) Préparation des terrains nécessaires pour la mise en œuvre du Projet, et obtention du droit de construction des bâtiments par le Ministère de l'Education Nationale ;
- (2) Exécution des travaux de démolition, de déplacement et d'enlèvement des infrastructures existantes et des obstacles, ainsi que le remblai et le nivellement des sites avant la mise en œuvre du Projet (toutefois, les travaux de démolition, de déplacement et d'enlèvement des obstacles se situant dans les endroits où la construction des infrastructures est prévue par ce Projet seront pris en charge par la partie japonaise, pour la réalisation des travaux sans retard) ;
- (3) Mise en œuvre des travaux d'extérieur, tels que la construction et la réparation du mur de clôture, l'installation du portail d'entrée, les travaux paysagers, et d'autres travaux connexes après l'achèvement des travaux de construction ;
- (4) Exécution des travaux d'amenée et de branchement dans les sites de : l'électricité, l'eau de ville, le réseau d'égouts et le téléphone avant l'achèvement des travaux de construction (Le branchement de l'électricité et de l'eau potable aux installations du Projet dans les sites sera pris en charge par la partie japonaise) ;
- (5) Prise en charge des commissions de notification de l'Autorisation de Paiement (A/P) et des commissions de paiement, sur la base de l'arrangement bancaire avec la banque au Japon ;
- (6) Prise de mesures nécessaires pour un bon déroulement de l'importation et du dédouanement des matériels et matériaux utilisés dans le cadre du Projet ;
- (7) Prise de mesures nécessaires pour faciliter l'entrée et le séjour au Sénégal des personnes morales et physiques concernées par le Projet, conformément à l'Accord d'Agent et à d'autres contrats conclus avec l'Agent d'Approvisionnement ;
- (8) Exonération des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges fiscales imposées au Sénégal à l'égard des personnes morales et physiques concernées par le Projet ;
- (9) Exonération des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges fiscales imposées au Sénégal à l'égard des produits et services fournis sur la base de l'Accord d'Agent et à d'autres contrats conclus avec l'Agent d'Approvisionnement ;
- (10) Prise en charge des frais de dédommagement provoqués par la non-exécution des travaux qui doivent être exécutés par la partie sénégalaise ;
- (11) Utilisation et maintien, de façon appropriée et efficace, des infrastructures et des équipements qui seront fournis dans le cadre du Projet ; et
- (12) Prise en charge de tous les frais autres que ceux qui sont couverts par l'aide financière non remboursable au développement communautaire du Japon dans le cadre du Projet.

N°	Désignation des ouvrages/Renseignements	Limite temporelle	Désignation des ouvrages	Remarques	Unité	Qté	Pricunaires (FCFA)	Prixtotal (FCFA)
	Travaux à effectuer par le parti bénéficiaire		Frais de travaux à la charge de la partie bénéficiaire					
1	Terrassement Différence niveau -10cm environ		Terrassement	Différence de niveau H=50cm environ	m <sup>2</sup>	14 236	900	12 812 400
2	Dérouillage Hauteur arbuste -2,0m ou moins		Dérouillage	Hauteur des arbustes H=2,0m ou moins	U	487	22 000	10 714 000
3	Abattage Hauteur arbre ≥5,0		Abattage d'arbres	Hauteur d'arbres H≥5,0m	U	12	53 000	636 000
4	Enlèvement Puits bétonné existant D=1,8m	Avril 2016	Enlèvement du puits en béton armé	Diamètre du puits D=1,8m	U	1	65 000	65 000
5	Prélevement Outrage bloc en béton Branchements dérivés tuyaux		Prélevement de l'ouvrage en bloc de béton	Enlèvement des déchets	m <sup>2</sup>	28,1	21 000	590 100
6	Construction Culture bloc béton H=2,0m		Frais de construction de la clôture en bloc de béton	Hauteur de la clôture H=2,0 m	m	651,5	122 000	79 483 000
7	Branchements électriques Cotation nouvel abonné y compris : Frais de demande de nouvel abonnement incluant les frais de demande, Frais d'étude sur le terrain exécutée par la compagnie d'électricité, Frais de préparation des dessins pour les travaux de branchements, Frais d'estimation des coûts des travaux.	Février 2014	Frais de demande de branchements de l'électricité	Frais de demande de nouvel abonnement incluant les frais de demande, Frais d'étude sur le terrain exécutée par la compagnie d'électricité, Frais de préparation des dessins pour les travaux de branchements, Frais d'estimation des coûts des travaux.	U	1	266 000	266 000
8	Caution d'abonnement au service d'électricité 200A	Avril 2016	Caution de nouvel abonnement de l'électricité	Abonnement capacité de 200A	U	1	184 483	184 483
9	Adjonction d'eau Tuyau d'amenée d'eau y compris : Frais de demande de nouvel abonnement incluant les frais de demande, Frais d'étude sur le terrain exécutée par la compagnie d'eau, Frais de préparation des dessins pour les travaux de branchements, Frais des travaux.	Décembre 2014	Frais de demande de branchements de la conduite d'eau	Frais de demande de nouvel abonnement incluant les frais de demande, Frais d'étude sur le terrain exécutée par la compagnie d'eau, Frais de préparation des dessins pour les travaux de branchements, Frais des travaux.	U	1	266 000	266 000
10	Adjonction d'eau Cotation nouvel abonné 40A (NF)		Caution de nouvel abonnement de l'eau	Abonnement diamètre 40A (NF)	point	1	13 566	13 566
11	Raccordement téléphone Branchement ligne système téléphone		Frais de travaux de raccordement de la ligne téléphonique	Branchement de ligne système de téléphone	m	200		Pris en charge par l'ANCP.
12	Raccordement téléphone Raccordement	Avril 2016	Frais de travaux de raccordement de la ligne téléphonique	Frais de travaux de raccordement	Ligne téléphone	2	210 000	420 000
13	Connexion internet Travaux extérieurs		Frais de travaux de connexion internet	Frais de travaux extérieurs	Evénement	1	72 000	72 000
14	Connexion internet Contrat 2M		Frais de travaux de connexion internet	Contrat avec Fournisseur 2MB	Décembre	1	68 000	68 000
15	Connexion internet Modem		Frais de travaux de connexion internet	Frais d'achat Modem ADSL	U	1	68 000	68 000
16	Commission bancaire	2014	Commission bancaire	Ouverture de compte bancaire	U	1	3 165 896	3 165 896
17	Coûts relatifs à la construction des installations	2015	Coûts relatifs à la construction des installations	Les frais de transport relatifs à la participation au comité, à la venue régulière du site et à l'accompagnement de l'inspection à l'achèvement des travaux.	U	1	198 750	198 750
	Total		Total					109 023 195

(N.B.)

Pour l'année budgétaire 2014, la totalité des frais nécessaires s'élève à 3 711 462 FCFA dont 266 000 FCFA pour la demande de branchements de l'électricité, 279 566 FCFA pour la demande de branchements de la conduite de l'eau (y compris la caution de nouvel abonnement) et 3 165 896 FCFA pour la commission bancaire. Toutefois, parmi ces frais susmentionnés, la demande de branchements de l'électricité a déjà été effectuée.

7

f

sp



**PLAN DE COMPOSANTE SOFT**  
**pour le Projet de construction et d'équipement du**  
**Centre Régional de Formation du Personnel de l'éducation (CRFPE) de Fatick**  
**en République du Sénégal**

**1. Contexte de préparation de la composante soft**

Le « Projet de construction et d'équipement du Centre régional de formation du personnel de l'éducation de Fatick en République du Sénégal (ci-après désigné « Projet ») a pour objectif de construire les infrastructures d'un centre régional de formation du personnel de l'éducation (ci-après désigné « CRFPE ») dans la région de Fatick, Sénégal, en le dotant du mobilier scolaire, en vue de l'amélioration de la qualité des formations initiale et continue dans cette région pour contribuer à la formation de personnels hautement qualifiés. Les principales infrastructures à construire sont le bloc de salles de cours, le bloc de salles spécialisées, le bloc d'auditorium et le bloc de foyer socio-éducatif, etc.

**1-1. Résultats et défis de la composante soft exécutée dans le cadre du projet précédent**

**(1) Résultats de la composante soft exécutée dans le cadre du projet précédent**

En 2005, le Projet de construction et d'équipement d'Ecole de Formation des Instituteurs (actuel Centre Régional de Formation du Personnel de l'Education de Dakar, ci-après désigné le CRFPE de Dakar) a été exécuté dans la Région de Dakar par l'aide financière non remboursable du Japon. Dans ce cadre, la composante soft a été mise en œuvre avant l'inauguration des nouvelles infrastructures.

La composante soft a été préparée pour former et accompagner les personnes concernées, telles que les formateurs, les agents administratifs du CRFPE de Dakar ainsi que les enseignants de l'école d'application, en vue de (1) susciter la nécessité de former les élèves-maîtres sur la gestion et la maintenance des infrastructures et équipements du Centre, (2) diffuser la notion d'hygiène en milieu scolaire, (3) généraliser les technologies de l'information dans l'éducation à travers la formation de base sur le matériel informatique.

Les objectifs de la composante soft étaient comme mentionnés ci-dessous.

- (1) Former les personnes concernées y compris celles de l'école d'application, par rapport à leur domaine respectif, sur la compréhension et la diffusion de la notion de gestion/maintenance des infrastructures et équipements ainsi que la notion d'hygiène.
- (2) Elaborer le manuel de formation sur la gestion/maintenance des infrastructures et équipements (y compris le matériel informatique) et sur l'éducation hygiénique, avec la participation volontaire des personnes concernées y compris celles de l'école d'application.

- (3) Les élèves-maîtres sortants du CRFPE entrent dans leur enseignement avec le manuel susmentionné (les manuels sont accumulés au CRFPE comme les ressources pédagogiques, et utilisés par les élèves-maîtres chaque année).

Les résultats attendus de l'introduction de la composante soft visant aux objectifs ci-dessous, étaient les suivantes.

- (1) Concernant la méthode adéquate et durable de maintenance des infrastructures et équipements ainsi que la situation d'hygiène au CRFPE de Dakar et à l'école d'application, les personnes concernées analysent des problèmes auxquels ils font face, proposent des solutions, et élaborent le rapport d'étude de l'état de maintenance.
- (2) Elaborer le manuel sur l'importance de la maintenance et sa méthode ainsi que la notion d'hygiène, pour former et sensibiliser les personnes concernées du CRFPE de Dakar.
- (3) La méthode d'éducation/formation en utilisant le manuel ainsi que le savoir-faire sur la base de leurs résultats sont accumulés au CRFPE de Dakar, et aussi dans d'autres établissements scolaires comme les écoles auxquelles les élèves-maîtres sortants du Centre sont affectés, pour leur exploitation.

## **(2) Défis de la composante soft exécutée dans le cadre du projet précédent**

En vue d'obtenir les résultats susmentionnés, les activités ont été menées par une ONG à laquelle les tâches ont été confiées. Cependant, le nouveau directeur du Centre, ayant pris ses fonctions au moment de l'inauguration des nouvelles infrastructures, ne prenait pas suffisamment de conscience vis-à-vis de la composante soft. D'autres agents du Centre ne savaient même pas l'existence du manuel. Au cours de la présente étude, il a été constaté que des manuels sont conservés dans le bureau du directeur, mais ils n'étaient pas utilisés.

A ce propos, le CRFPE a donné les explications suivantes. Etant donné que les activités de composante soft étaient bien définies et détaillées, comme par exemple la vérification de la situation des locaux à l'aide de la fiche de contrôle très précise concernant la période de ré-peinture et celle de nettoyage de ventilateurs, etc., il était difficile de continuer les activités par les agents du Centre eux-mêmes, après l'achèvement de la composante soft.

Ainsi actuellement, s'il y a des défauts/problèmes au niveau des infrastructures, les mesures sont prises cas par cas, à savoir chaque fois qu'un inconvénient a lieu, en fonction de la disponibilité financière. Cependant, aucun problème particulier n'a été constaté généralement.

D'autre part, le nettoyage régulier des installations est assuré par le prestataire, et l'état d'utilisation des toilettes était relativement bon.

Au CRFPE de Dakar, les recettes propres sont générées par les activités suivantes : frais d'inscription des élèves-maîtres, frais de location du foyer/auditorium/salles de cours, frais de photocopie, etc.

## **1-2. Situation actuelle et défis du CRFPE de Fatick**

### **(1) Situation actuelle du CRFPE de Fatick**

Actuellement, le CRFPE de Fatick est obligé de gérer son établissement d'une manière peu efficace, même sur le plan économique, étant donné que les trois infrastructures (bâtiment d'administration, salle de formateurs, bloc de salles de classe) sont dispersées. De plus, le Centre ne dispose même pas d'infrastructures, installations et équipements minimales en tant qu'établissement de formation des enseignants.

Suite à cette situation, le présent projet aménagera les infrastructures et équipements du Centre. Cependant, si l'on jette un coup d'œil sur le système actuel du CRFPE de Fatick, son propre comité de gestion n'existe pas, alors que tel comité est fonctionnel au CRFPE de Louga ou de Saint-Louis, par exemple. Toutefois, le Conseil de perfectionnement, une structure commune à tous les centres, est organisé, et ce Conseil joue aussi le rôle du comité de gestion.

En somme, les infrastructures dispersées sont en effet vétustes. Mais le nettoyage régulier est assuré par le prestataire, et on n'a constaté aucun problème particulier sur l'état d'utilisation. Concernant la gestion des infrastructures, les frais de maintenance des principaux équipements sont couverts par le budget du Département. Et d'autres frais, comme pour la petite réparation, sont également inscrits sur le budget du Département.

### **(2) Défis du CRFPE de Fatick et nécessité de la composante soft**

Contrairement aux infrastructures existantes dispersées, le centre nouvellement aménagé abritera toutes les installations sur le même site et la capacité d'accueil augmentera de plus de 50%. Pour la mise en œuvre de ce projet, l'augmentation du budget du Centre s'impose. Étant donné que le budget du Département ne peut pas tout couvrir, il faudra que le CRFPE génère ses propres recettes. Actuellement, les seules recettes générées par le CRFPE de Fatick sont les frais d'inscription des élèves-maîtres. Le centre a par ailleurs demandé au Ministère de l'Éducation l'autorisation d'introduction du système de recouvrement des frais de location des infrastructures du Centre qui se fait à titre gracieux pour le moment. Telle location payante a été déjà introduite dans plusieurs CRFPE, y compris celui de Dakar comme mentionné plus haut.

Dans ce contexte, une assistance technique sera apportée à travers la composante soft pour un bon déroulement de la gestion et la maintenance des nouvelles infrastructures, à savoir la confirmation de l'évolution du dossier d'introduction du système de recouvrement des frais de location mentionnée ci-dessus, la mise en œuvre des explications sur les frais de maintenance nécessaires sur le moyen et long termes<sup>12</sup>, et la préparation de la notice d'emploi des équipements.

---

<sup>12</sup> La ré-peinture des murs extérieurs et intérieurs, tableau noir, portes et fenêtres, charpente métallique, le nettoyage de la fosse septique des toilettes à chasse d'eau, l'enlèvement des sédiments des latrines, et le remplacement des lampes et ampoules.



## **2. Objectifs de la composante soft**

Les objectifs de la composante soft sont comme suit.

Objectif global : Les infrastructures et équipements aménagés sont utilisés et exploités de manière adéquate et durable.

But : Le système de maintenance des infrastructures et équipements aménagés est renforcé.

## **3. Résultats de la composante soft**

- (1) La nécessité d'un plan de maintenance des infrastructures et autres à moyen et long terme est comprise.
- (2) Des mesures sont prises pour obtenir des ressources financières propres sur le moyen et long terme, y compris l'entretien quotidien des infrastructures et autres.
- (3) Les connaissances sur le mode d'emploi des équipements sont développées.

## **4. Moyen de vérification de la réalisation des résultats**

L'état de réalisation des trois résultats attendus sera confirmé comme suit.

- (1) La nécessité du plan de maintenance des infrastructures sur le moyen et long terme est comprise.  
→ Enquête pendant la mise en œuvre de la session et du suivi. Vérification lors du suivi, à partir du degré de compréhension, de la conscience et du comportement des participants.
- (2) Des mesures sont prises pour obtenir des ressources financières propres sur le moyen et long terme y compris l'entretien quotidien des infrastructures et autres.  
→ Vérification par l'intermédiaire du contact avec les personnes concernées (trimestriel), en vue de partager la situation de l'élaboration du plan d'obtention des ressources financières propres, l'état d'exécution et des problèmes rencontrés (s'il y en a).
- (3) Les connaissances sur le mode d'emploi des équipements sont développées.  
→ Enquête pendant la mise en œuvre de la session et du suivi, contact régulier avec les personnes concernées (trimestrielle)

## **5. Activités de composante soft**

### **5-1. Personnes faisant l'objet de la composante soft**

Les activités de composante soft exécutées dans le cadre de ce projet font l'objet des personnels

enseignants et administratifs du CRFPE de Fatick en principe (directeur du Centre, directeur des études, gestionnaire, surveillant général, représentants des surveillants et des bibliothécaires, et quatre représentants des formateurs, soit une dizaine de personnes au total). Pour l'Inspection d'Académie (ci-après désignée « IA ») qui est l'entité compétente du CRFPE de Fatick, on partage des informations.

## 5-2. Expert chargé de la composante soft

La composante soft sera mise en œuvre par le Consultant japonais.

Etant donné qu'une haute technicité est exigée pour mettre en œuvre les principales activités de la présente composante soft, telles que l'élaboration de la notice d'emploi des équipements (de façon à ce qu'elle soit facile à comprendre et facile à utiliser) et l'organisation de la session d'explication/orientation en matière de mode d'utilisation des équipements à l'aide de ladite notice, ces activités sont assurées par le Consultant japonais.

## 5-3. Contenu des activités de composante soft

En ce qui concerne la période d'exécution des activités, trois sessions sont prévues, à savoir, pendant les travaux de construction, lors de l'inspection à l'achèvement des travaux /réception, et à l'occasion du contrôle de défauts.

Les principales activités sont mentionnées ci-dessous.

- (1) Pendant les travaux de construction : Session relative aux frais de maintenance sur le moyen et long terme, et à l'obtention des ressources financières propres du CRFPE.

Période	Vers septembre 2015 <sup>13</sup>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La nécessité d'un plan de maintenance des infrastructures et autres à moyen et long terme est comprise.</li> <li>- Des mesures sont prises pour obtenir des ressources financières propres sur le moyen et long terme, y compris l'entretien quotidien des infrastructures et autres.</li> </ul>
Contenu des activités	<ol style="list-style-type: none"> <li>(1) Elaboration des documents en y intégrant des extraits des paragraphes concernés (entretien préventif, gestion hygiénique, etc.) des manuels en français existants.</li> <li>(2) Mise en œuvre de la session d'explication sur la nécessité du plan de maintenance à moyen et long terme.</li> <li>(3) Exécution de la session relative à l'obtention des ressources financières propres.</li> </ol> (Présenter la situation de la gestion dans d'autres CRFPE, leur moyen

<sup>13</sup> Cette période est prévue du fait qu'une année scolaire commence en octobre et se termine en juillet au CRFPE en générale. Il convient d'éviter, dans la mesure du possible, la période des cours, et de tenir en considération la période d'activités suivante. Toutefois, avant de mettre en œuvre la composante soft, il est nécessaire de confirmer l'évolution du dossier de demande d'autorisation de recouvrement des frais de location des infrastructures, faite par le CRFPE de Fatick auprès du Département.

	<p>d'obtention des ressources financières ainsi que les points à tenir en compte. Discuter le moyen concret d'obtention des ressources financières).</p> <p>(4) Suivi de la session ci-dessus.</p> <p>(5) Nomination du responsable du Centre comme la personne chargée d'exécution de l'élaboration du plan d'obtention des ressources financières. Etablissement d'un système pour assurer le contact régulier.</p>
--	---

- (2) Lors de l'inspection à l'achèvement des travaux /réception : Explication sur la notice d'emploi des équipements.

Période	Vers août 2016
Objectifs	- Les connaissances sur le mode d'emploi des équipements sont développées.
Contenu des activités	<p>(1) Elaboration de la notice d'emploi des équipements (il faudra faire attention pour qu'elle soit facile à comprendre et facile à utiliser).</p> <p>(2) Session d'explication/orientation sur le mode d'emploi des équipements.</p> <p>(3) Suivi de la session ci-dessus.</p>

- (3) A l'occasion du contrôle de défauts : Suivi des (1) et (2) ci-dessus

Période	Vers août 2017
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi de l'exécution du plan de maintenance des infrastructures et autres à moyen et long terme</li> <li>- Suivi des mesures prises pour obtenir des ressources financières propres</li> <li>- Suivi relatif à la manipulation des équipements</li> </ul>
Contenu des activités	<p>(1) Identification du contenu du suivi</p> <p>(2) Mise en œuvre de la session de suivi</p> <p>(3) Passage de relais au responsable du CRFPE</p>

#### 5-4. Plan d'intrant

Le plan d'intrant (homme-mois) est comme suit.

Personnel	Homme-moi
Consultant japonais	<p>Au Japon : 40 jours (2,00 H/M)</p> <p>Au Sénégal : 37 jours (1,23 H/M)</p>

Activités		Au Japon	Au Sénégal
<b>1. Pendant les travaux de construction (Conseils et instructions relatifs à la gestion et la maintenance du CRFPEy compris les frais de maintenance sur le moyen et long terme et l'obtention des ressources financières propres du Centre, Distribution et explication du manuel intégrant des extraits des manuels existants)</b>			
1-1	Travaux de préparation		
1-1-1	Vérification des frais de maintenance sur le moyen et long terme, Etablissement de la liste, Préparation de l'enquête (traduction en français)	1	
1-1-2	Préparation des documents avec l'extrait des paragraphes concernées des manuels existants	2	
1-1-3	Contact avec les personnes concernées locales et coordination	1	
1-2	Explication et orientation sur le terrain		
	Aller/Retour (Tokyo→Dakar→Tokyo)		5
	Déplacement intérieur		
			1
1-2-1	Visite de courtoisie: MEN, Bureau de la JICA au Sénégal et Agent d'approvisionnement, Explication des activités		1
1-2-2	Entretien avec l'interprète local		0,5
1-2-3	Réunion avec l'IA et le CRFPE de Fatick		1
1-2-4	Distribution des manuels existants, Session d'explication sur la nécessité du plan de maintenance à moyen terme, et Session relative à l'obtention des ressources financières propres		1
1-2-5	Suivi de la session susmentionnée et passage de relais au responsables du CRFPE		1
1-2-6	Réunion avec le bureau de supervision des travaux		0,5
1-2-7	Compte-rendu: MEN, Bureau de la JICA au Sénégal et Agent d'approvisionnement		1
	Sous-total	4	12
<b>2. Lors de l'inspection à l'achèvement des travaux/réception (Distribution et explication de la notice d'emploi des équipements)</b>			
2-1	Travaux de préparation		
2-1-1	Elaboration de la notice d'emploi (traduction en français)	20	
2-1-2	Contact avec les personnes concernées locales et coordination	1	
2-2	Explication et orientation sur le terrain		
	Aller/Retour (Tokyo→Dakar→Tokyo)		5
	Déplacement intérieur		
			1
2-2-1	Visite de courtoisie: MEN, Bureau de la JICA au Sénégal et Agent d'approvisionnement, Explication des activités		1
2-2-2	Entretien avec l'interprète local		0,5
2-2-3	Réunion avec l'IA et le CRFPE de Fatick, Préparatifs		1
2-2-4	Session de distribution/explication/orientation de la notice d'emploi des équipements		1
2-2-5	Vérification de l'état de compréhension et suivi après la session d'explication/orientation de la notice d'emploi des équipements		1
2-2-6	Réunion avec le bureau de supervision des travaux		0,5
2-2-7	Compte-rendu: MEN, Bureau de la JICA au Sénégal et Agent d'approvisionnement		1
2-2-8	Rangement de documents		1
	Sous-total	21	13
<b>3. Période de contrôle de défauts (Suivi des activités ci-dessus)</b>			
3-1	Travaux de préparation		
3-1-1	Identification du contenu des travaux de suivi, Préparation de l'enquête	1	
3-1-2	Contact avec les personnes concernées locales et coordination	1	
3-2	Suivi sur le terrain		
	Aller/Retour (Tokyo→Dakar→Tokyo)		5
	Déplacement intérieur		
			1
3-2-1	Visite de courtoisie: MEN, Bureau de la JICA au Sénégal et Agent d'approvisionnement, Explication des activités		1
3-2-2	Entretien avec l'IA et le CRFPE de Fatick ainsi que l'interprète local		1
3-2-3	Session de suivi		1
3-2-4	Passage de relais au responsables du CRFPE, Réunion avec le bureau de supervision des travaux		1
3-2-5	Compte-rendu: MEN, Bureau de la JICA au Sénégal et Agent d'approvisionnement		1
	Rangement des documents		1
	Sous-total	2	12
<b>4. Suivi de l'avancement des activités, Elaboration de rapports, etc.</b>			
4-1	Suivi de l'avancement des procédures de demande d'autorisation au Département en matière d'introduction du système de recouvrement des frais de location des infrastructures	1	
4-2	Suivi de l'avancement d'autres dossiers - obtention des ressources financières propres (trimestriel)	4	
4-3	Suivi de l'avancement de la compréhension/pratique de la manipulation des équipements (trimestriel)	4	
4-4	Elaboration du rapport intermédiaire	2	
4-5	Elaboration du rapport final	2	
	Sous-total	13	
	<b>TOTAL</b>	40	37
	Total 3,23H/M	2,00H/M	1,23H/M

## **6. Méthode d’approvisionnement des ressources**

Comme mentionné plus haut, le Consultant japonais met en œuvre la composante soft.

## **7. Calendrier d’exécution de composante soft**

Voir l’Annexe 1.

## **8. Documents à produire**

### (1) Document

- Enquête : a) Enquête relative à la compréhension de la nécessité du plan à moyen et long terme (comparaison d’avant/après la mise en œuvre des activités)
- b) Enquête relative au mode d’emploi des équipements (comparaison d’avant/après la mise en œuvre des activités)

### (2) Rapport

- Rapport intermédiaire : vers mai 2016
- Rapport final : vers décembre 2017

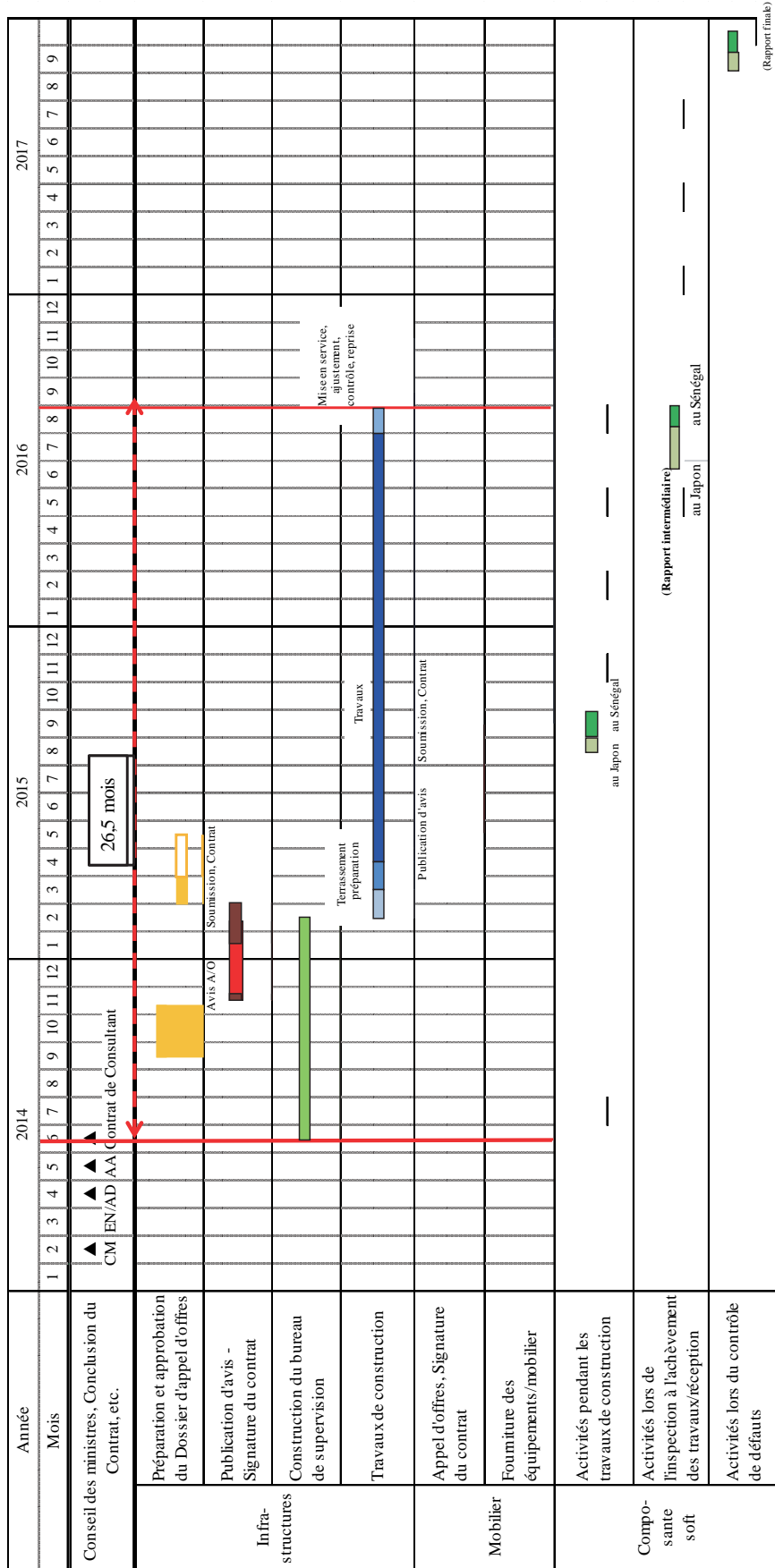
## **9. Contribution du pays bénéficiaire**

Les acteurs principaux d’exécution des activités de composante soft sont les personnels enseignants et administratifs du CRFPE de Fatick. Ils participent aux sessions organisées par le Consultant et mettent en œuvre les activités quotidiennes. L’IA de Fatick vérifie la situation des activités de composante soft sur la base du rapport régulier du CRFPE, et donne des conseils si nécessaire. Le tableau ci-dessous indique la contribution apportée par pays bénéficiaire dans chaque phase.

Fin

**ANNEXE 1**

**Calendrier d'exécution de la composante soft**



NB: la partie soulignée signifie les travaux au Japon concernant le suivi d'avancement et l'élaboration de rapports

au Japon au Sénégal

(Rapport intermédiaire) au Japon au Sénégal

(Rapport final)

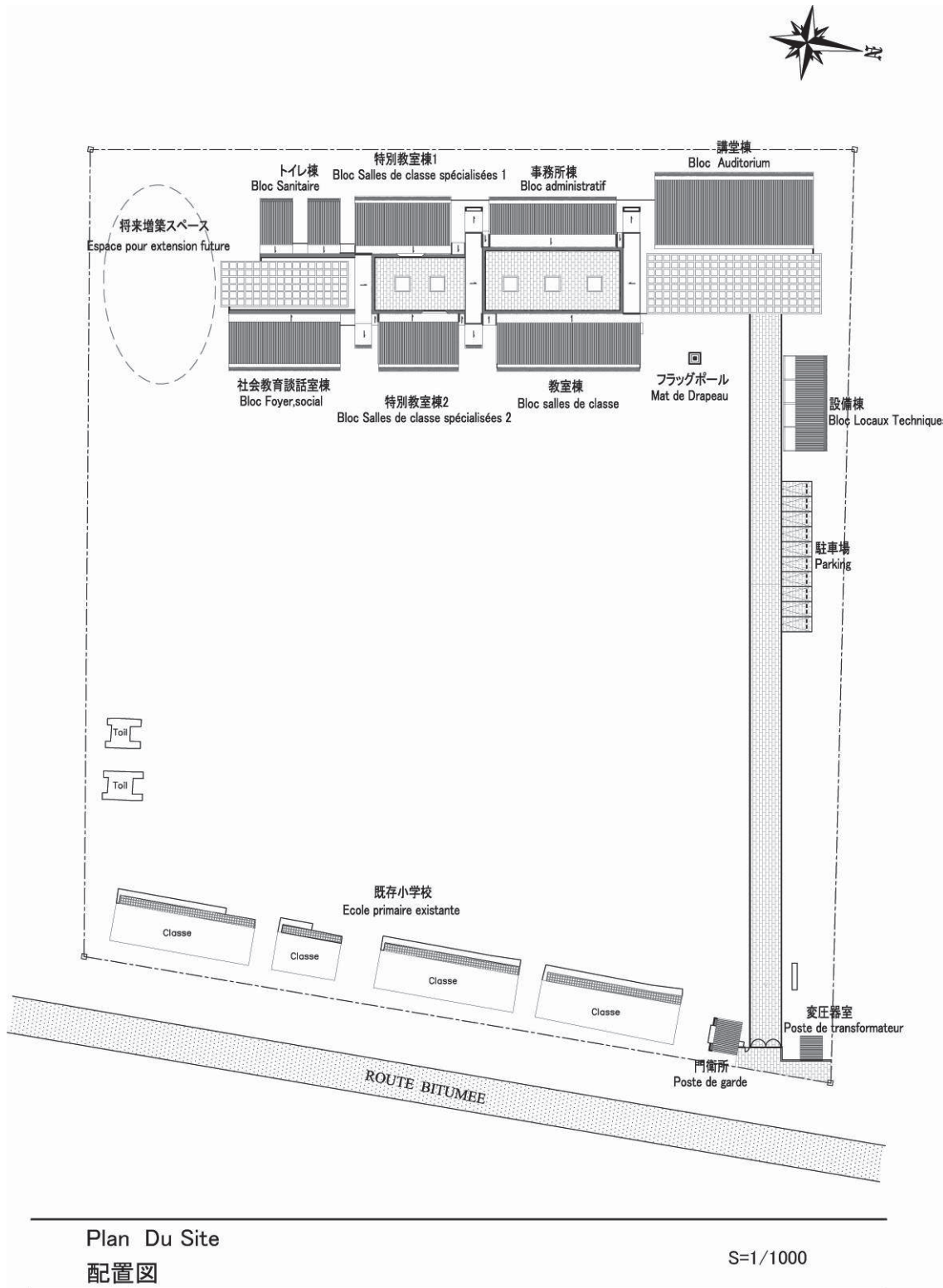
## Annexe 6 Autres références et informations

(1) Liste des documents collectés

No.	Titre	Format	Original/ Copie	Issue par:	Annee de Parution
1	Annuaire Statistique National Année Scolaire 2011/12	Document en papier	original	Ministère de l'Éducation Nationale	2011
2	Rapport National Sur la Situation de l'Éducation 2012	Document en papier	original	DPRE	2012
3	Étude de faisabilité des Centres régionaux de formation des personnels de l'éducation (CRFPE)	Document en papier et dossier info	original et copie	USAID/EPQ (Éducation Priorité Qualité)	2012
4	Étude sur l'appui au développement organisationnel et professionnel des Centres Régionaux de Formation des Personnels de l'Éducation (CRFPE)	Dossier info	copie	RTI International (USAID/Ministère de l'Éducation nationale)	2013
5	Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence (PAQUET) Secteur Education Formation 2013-2025	Dossier info	copie	Ministère de l'Éducation Nationale	2013
6	Projet d'amélioration de la qualité et de l'équité de l'éducation de base (PAQEEB)	Dossier info	copie	Ministère de l'Éducation Nationale	2013
7	Lettre de politique générale pour le secteur de l'éducation et de la formation	Document en papier	copie	République du Sénégal	2013
8					
9					
10					



(2) Plan de masse du CRFPE Fatick



Plan Du Site  
配置図

S=1/1000